

SOCAPALM



Rapport développement durable
2022

SOCAPALM



Rapport développement durable 2022

Table des matières

I.	Introduction	7
1.	Message du Directeur Général	7
2.	Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence	8
3.	Profil général	10
4.	Présence géographique dans le pays.....	11
5.	Organigramme hiérarchique	12
6.	Structure du capital (actionnariat)	13
7.	Quelques dates importantes	13
II.	Performance économique en chiffres	17
1.	Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture	17
2.	Production d'huile de palme, d'amandes de palmiste et d'huile de palmiste	17
3.	Production de caoutchouc naturel	18
4.	Production de semences	18
5.	Projets de recherche et développement.....	18
6.	Impacts des changements climatiques sur les opérations.....	19
7.	Objectifs et perspectives	19
III.	Gouvernance responsable	20
1.	Structure de gouvernance et méthodes de gestion	20
2.	Politiques, chartes et code éthique	20
3.	Conformité aux exigences légales.....	22
a.	Lois nationales environnementales et sociales.....	22
b.	Lutte contre le travail des enfants	22
c.	Lutte contre le travail forcé ou obligatoire	23
d.	Lutte contre la corruption.....	23
e.	Comportement anticoncurrentiel	23
f.	Contributions sociales (pensions, accidents professionnels, associations, syndicats) .	23
g.	Respect des lois du travail (droit d'association, syndicats).....	24
4.	Respect volontaire d'autres normes	24
a.	RSPO	24
b.	ISO 14001.....	26
c.	Approche Haut Stock de Carbone (HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC)	26
d.	Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP).....	27
5.	Chaîne d'approvisionnement et traçabilité	27
A.	Identification	28
b.	Transparence et achats équitables	28

c. Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement	28
6. Normes des clients.....	28
7. Évaluations par tierces parties	28
8. Plaintes et griefs.....	29
9. Adhésions et associations.....	31
10. Objectifs et perspectives	31
IV. Un engagement social fort	32
1. L'engagement social de l'entreprise	32
2. Évaluation globale des principaux indicateurs sociaux	32
a. Ressources humaines	32
b. Protection des employés	34
c. Gestion des plaintes internes	35
d. Répondre aux besoins financiers des employés.....	35
e. Chiffres clés des ressources humaines	35
f. Opportunités de formation : renforcement des capacités des employés.....	36
g. Adhésion syndicale et liberté d'association des employés.....	36
3. Infrastructures à la disposition des employés	36
a. Au sein des villages	36
b. Investissements réalisés	43
c. Mobilité.....	44
4. Sûreté des personnes et des biens immobiliers	44
5. Santé : un levier de développement.....	44
a. Politique de santé	44
b. Personnel et infrastructures	45
c. Prêts financiers aux employés (prêts médicaux)	45
d. Prévention, détection et traitement des maladies.....	45
e. Planning familial	49
f. Collecte de données médicales.....	49
g. Préparation aux situations d'urgences	49
6. Soutien à l'éducation et à la formation	50
a. Politique d'éducation	50
b. Infrastructures et personnel	51
c. Soutien financier et dons aux écoles	51
7. Micro-projets réalisés	53
8. Objectifs et performance.....	53
V. Assurer la sécurité des employés	54

1. Système de management de la sécurité	54
2. Politique de sécurité et de santé au travail	54
3. Comités de santé et sécurité au travail	55
4. Analyse de risques (réalisés cette année ou mis à jour).....	56
5. Programmes et plans (existants et développés cette année).....	57
6. Réalisations	57
7. Formation et sensibilisation.....	58
8. Surveillance médicale.....	60
9. Monitoring.....	60
10. Nombre d'accidents (perte supérieure à un jour)	61
11. Taux d'accidents par 200 000 heures de travail.....	61
12. La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement (formations, audits).....	61
13. Evolution dans le temps	62
14. Objectifs pour l'année prochaine.....	62
VI. Gestion des ressources naturelles	63
1. Système de gestion de l'environnement.....	63
2. État des certifications en cours	63
3. Politiques.....	64
a. Eau	64
b. Protection du sol.....	64
c. Gestion des déchets	65
d. Protection et amélioration de la biodiversité.....	67
e. Emissions atmosphériques et air ambiant.....	68
f. Matières consommées.....	69
g. Énergie	69
h. Prise en compte des impacts sur le changement climatique	70
i. Préservation des Hautes Valeurs de Conservation et forêts à Haut Stock de Carbone	70
4. Évaluations d'impact environnemental	70
5. Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC-HCSA).....	71
6. Non-conformités environnementales	73
7. Programmes et plans (existants et développés cette année).....	73
8. Réalisations	73
9. Formations	74
10. Monitoring.....	76
11. Nombre d'accidents environnementaux (détails)	76
12. Taux d'accidents environnementaux pour 200 000 heures de travail.....	77

13. Suivi des incendies.....	77
14. Évolution dans le temps	77
15. Relations avec le gouvernement/les administrations.....	78
16. Aspects environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement (formations, audits, etc.)	78
17. Objectifs pour l'année prochaine.....	78
VII. Contribution au développement local.....	80
1. Partenaires locaux.....	80
a. Sous-traitants.....	80
b. Planteurs villageois	80
c. Plan d'engagement avec les parties prenantes.....	81
2. Plans de développement communautaire.....	82
3. Relations de bon voisinage avec les populations voisines	83
a. Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés.....	83
b. Approvisionnement en énergie et en eau.....	84
c. Ouverture et entretien des routes	85
d. Dons.....	85
4. Partenaires dans des projets de développement local	87
a. Avec les populations.....	87
5. Protection des populations autochtones	88
VIII. Communication interne et externe.....	91
1. Renforcement de la communication interne	91
2. Renforcement la communication externe	92
3. Résultats de la communication externe.....	92
4. Participations aux évènements et/ou sponsoring.....	93
IX. Objectifs et perspectives 2023-2024-2025.....	99
X. Index du contenu GRI	100
XI. Glossaire	106
XII. Chiffres clés	109
XIII. Annexes	114
1. Certificat ISO 14001:2015	114
2. Certificats RSPO.....	115
3. Politique HSE	122

I. Introduction

1. Message du Directeur Général

La Socapalm a toujours associé performance économique et développement durable afin d'assurer la pérennisation de ses activités sur le long terme et surtout l'impact positif généré pour ses parties prenantes et, cette stratégie se traduit par des actions concrètes à différents niveaux.

D'un point de vue performance par exemple, en dépit d'un contexte socio-économique mondial compliqué en raison de la crise ukrainienne et de l'inflation mondiale, ainsi que des conditions climatiques très variables alternant des pluies torrentielles et des périodes de sécheresse, la Socapalm a clôturé l'année 2022 avec un chiffre d'affaires de 74 milliards de FCFA. Nous poursuivons donc sur notre dynamique de performances agricoles, techniques et financières.

En parallèle, nous nous réjouissons du climat social résolument positif et de la grande motivation de nos équipes. 2022 aura par exemple connu des négociations, relatives à la nouvelle Convention Collective de Travail (CCT) de notre secteur et au nouvel accord d'entreprise, très constructives.

Souhaitant consolider notre approche de développement durable, nous avons poursuivi nos programmes de certification. Nous avons obtenu et/ou renouvelé les certifications RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) de nos plantations. Cette certification de 100% des sites de notre entreprise atteste de l'intégration et le respect des exigences de normes internationalement reconnues, comme RSPO et ISO 14001, aux pratiques quotidiennes de l'entreprise et dans tous les aspects de son métier.

Concernant notre programme de rénovation des villages qui vise une amélioration des conditions de vie globales de nos employés et de leurs familles, le plan de construction des nouveaux logements se poursuit et les habitations en bois sont détruites au fur et à mesure de l'évolution de celui-ci. Dans le même temps, des logements sont réhabilités et des espaces de loisirs sont créés pour le grand plaisir de tous. Aussi, l'installation de lampadaires solaires continuera en 2023.

Enfin, nos relations avec les communautés riveraines se sont encore renforcées cette année via les plateformes de dialogue, mais également avec les projets sociaux menés à Kienké par exemple. Au niveau foncier, les états des lieux de la concession sur chaque plantation ont été présentés, cartes à l'appui, à la Commission Technique du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières, ce qui représente une étape majeure dans ce dossier. Ensuite, c'est le bornage des nouvelles limites de la concession qui sera effectué afin d'enfin aboutir à la finalisation de ces travaux.

La gestion durable des ressources que constituent nos plantations est au cœur de notre travail quotidien car nos activités doivent bénéficier à l'ensemble de nos parties prenantes : nos employés et leurs familles, les planteurs villageois qui travaillent avec l'entreprise, les communautés, tout en préservant l'environnement car il en va tout simplement de notre futur à tous.

Vous trouverez dans ce rapport développement durable, la synthèse de nos réalisations sociales et environnementales pour l'année écoulée ainsi que les nouveaux objectifs que nous nous sommes fixés pour l'année à venir.

Dominique CORNET

2. Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence

Durant l'année 2022, la Socapalm a amélioré et renforcé sa démarche de durabilité, mise en place depuis plusieurs années, notamment confirmée par la réussite des audits de surveillance RSPO. En effet, si l'année 2021 a été marquée par l'obtention progressive des certificats RSPO de la quasi-totalité de ses sites, l'année 2022 a été l'année de vérification de l'efficacité de ces nouvelles mesures mises en place et donc de la surveillance de leur respect sur le long terme.

Le maintien des plans, politiques et procédures en place sur chaque site et leur communication continue via les plateformes de discussions régulières et transparentes confirment l'engagement de la Socapalm envers ses parties prenantes.

Concilier rentabilité économique et valeurs sociétales est la clé de voûte d'une croissance durable de l'entreprise et de ses collaborateurs.

La démarche de durabilité et d'amélioration continue de la Socapalm a permis le maintien de la certification ISO 14001:2015 de l'ensemble de ses sites mais également le succès des audits de surveillance de la certification RSPO pour la plupart de ses sites.



Audits de surveillance par les auditeurs de SCS Global Services en 2022, Plantations de Mbongo et Mbambou

L'adoption d'une démarche de durabilité encadrée par la politique de gestion responsable du Groupe Socfin a davantage souligné la volonté de l'entreprise dans ce domaine. Cette politique a d'ailleurs été mise à jour en mars 2022 afin de répondre aux éléments de la politique de GPSNR (Global Platform for Sustainable Natural Rubber). Cette politique de gestion responsable se base sur les 3 piliers d'engagement du Groupe, en parallèle de son engagement spécifique de transparence : le développement local et rural, les conditions de vie des employés et des communautés, et la préservation de l'environnement. Ces engagements constituent la base

d'initiatives clés visant à améliorer les performances économiques à long terme, le bien-être des personnes, la santé, la sécurité et la gestion des ressources naturelles.

Pour le développement local et rural, la Socapalm s'engage à contribuer à la sécurité alimentaire locale et à l'amélioration des conditions de vie à travers :

- L'embauche prioritaire des riverains, à compétences égales,
- La formation des jeunes à travers le Collège technique de l'Agriculture de Kienké, en partenariat avec l'APPA,
- L'accompagnement des planteurs villageois,
- La création et l'entretien des ponts, routes et pistes,
- La création et le support fournis aux lycées techniques rétrocédés à l'Etat,
- La création, l'appui et les dons apportés aux infrastructures secondaires publiques et privées,
- Les formations à l'embauche et formations continues (nombre de formations enregistrées pour 2022).

Pour nos employés ainsi que nos communautés riveraines, la Socapalm s'engage pour l'amélioration de leur bien-être social, celui de leur famille ainsi que des communautés riveraines de nos plantations.

Pour nos employés, nous contribuons à leur épanouissement social et à leur bien-être à travers :

- L'opportunité qui leur est donnée d'adhérer à des syndicats en assurant la liberté d'association. Nous avons à fin 2022, 4 syndicats actifs au sein de la Socapalm (CSAC, USLC, CSTC et CG),
- Le respect des droits humains.

Les politiques en matière de droits humains existent depuis plusieurs années et sont strictement mises en application et respectées. Il s'agit notamment de la politique sur le harcèlement sexuel, le travail forcé, le travail des enfants pour ne citer que celles-là, qui contiennent les éléments suivants :

- L'existence d'un système de gestion des plaintes internes,
- Le respect des standards internationaux en matière d'éthique,
- La prise en charge des soins de santé pour les employés directs et indirects et de leur famille,
- La mise à disposition d'un cadre de vie adéquat ainsi que d'un logement sécurisé pour chaque employé,
- L'appui à l'éducation des enfants des employés (transport gratuit des élèves),
- Une surveillance rigoureuse de la santé des travailleurs en fonction de leur poste de travail,
- La mise en place d'une médecine préventive et curative pour les employés et leur famille : paludisme, VIH, tuberculose, Ebola, hygiène et planning familial, etc.,
- L'existence d'un système de Santé, Sécurité au Travail (SST) basé sur la norme OHSAS 18001,
- L'obtention de la certification RSPO (5 huileries sur 6 à fin 2022),
- La construction d'écoles et de centres médicaux et rétrocédés à l'Etat,
- La perception d'un salaire supérieur au minimum légal,
- L'existence d'un code éthique et d'un règlement intérieur basé sur les standards internationaux,

- La formation des sous-traitants à la SST,
- La mise à disposition, 2 fois par an, des Equipements de Protection Individuelle (EPI),
- Le transport du personnel dans des véhicules aux normes,
- La formation aux premiers secours et la mise en place de postes de premiers secours,
- L'amélioration de la santé des employés par l'intensification de la prévention sanitaire et le renforcement des capacités professionnelles du personnel de santé et d'éducation.

Pour les communautés, nous respectons les droits des communautés locales dans toutes nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement à travers :

- Une communication transparente sur nos activités,
- Le respect des droits humains,
- L'existence d'un système de gestion des plaintes externes,
- L'assistance gratuite en cas d'urgence sanitaire (premiers secours et évacuation sanitaire),
- La mise en place de plateformes bipartites (Socapalm-Communautés) et tripartites (Socapalm-Communautés-Administration) depuis 2015,
- La réalisation des projets proposés en plateformes bipartites par les communautés et l'évaluation de ces projets par l'administration en plateformes tripartites,
- La mise en place d'un planning prévisionnel de consultations transparentes et régulières sur l'ensemble de nos sites (mensuel avec les sous-traitants et les Planteurs Villageois (PV), et trimestriel avec les communautés,
- Le soutien à l'éducation par un appui matériel aux structures d'éducation de base,
- L'amélioration des conditions de vie des communautés enclavées par la mise en place de services collectifs adaptés et durables,
- La contribution au développement local par la formation des jeunes à l'agriculture en vue de pérenniser le métier de l'agriculture et assurer le développement de l'activité sur le plan industriel,
- L'amélioration et l'intensification de la communication envers les communautés riveraines ainsi que la prise en compte de leurs attentes.

Pour l'environnement, nous luttons contre la déforestation, et veillons à diminuer l'impact de nos opérations sur l'environnement à travers notamment :

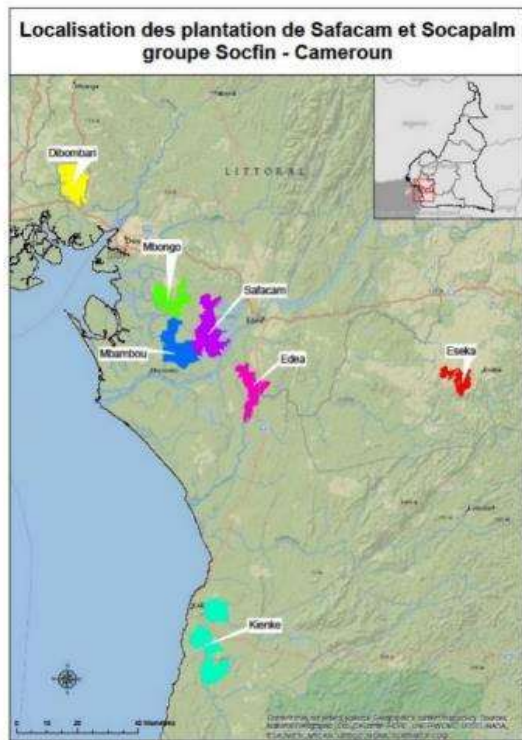
- L'évaluation systématique de chacune des opérations de l'entreprise et ses conséquences potentielles sur l'environnement social et environnemental,
- La mise en place de mesures préventives veillant à éviter les risques potentiels liés à nos opérations,
- La protection des zones dites « ripariennes » à savoir les zones longeant les cours d'eau afin de préserver la faune et la flore,
- La surveillance des postes considérés comme potentiels sources de pollution (cheminées, décanteurs, lagunes, etc.) afin de veiller à conserver des émissions conformes,
- Mesurer systématiquement la qualité des rivières et de l'environnement afin de vérifier l'absence de pollution.

3. Profil général

La Socapalm (Société Camerounaise de Palmeraies) est une Société Anonyme qui a son siège social à Tillo, route de Nkongsamba, BP 691 Douala, Cameroun.

La Socapalm est une filiale de Socfinaf, holding du Groupe Socfin dont le siège est basé au Luxembourg. Le Groupe est actif dans la production d'huile de palme et de caoutchouc naturel dans 10 pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale et d'Asie du Sud-Est.

4. Présence géographique dans le pays



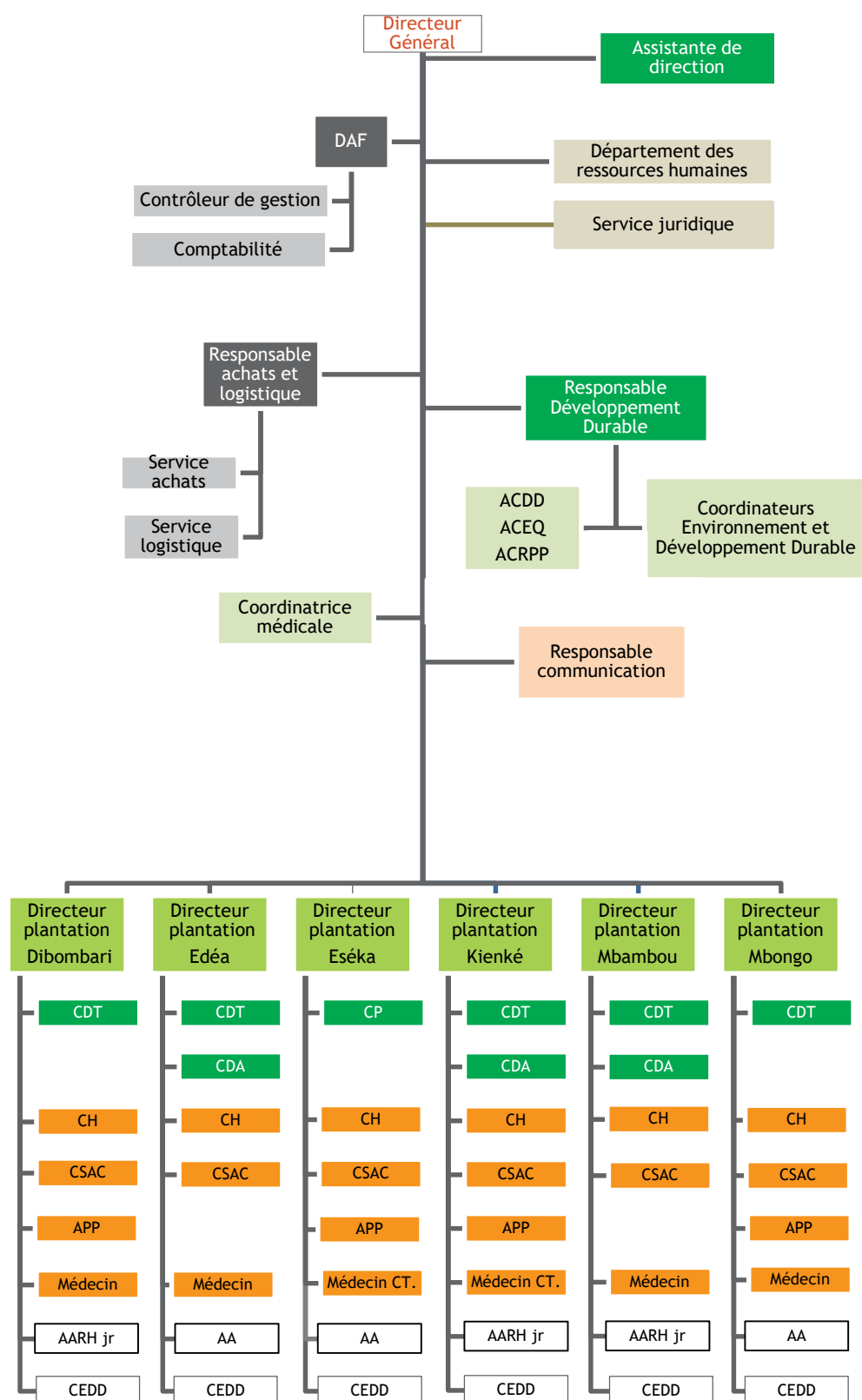
Le Cameroun est situé en Afrique centrale.

La Socapalm regroupe à ce jour 6 sites agro-industriels situés dans les régions du Littoral, du Sud et du Centre.

- Dibombari, Edéa, Mbambou et Mbongo (Région du Littoral) ;
- Eséka (Région du Centre) ;
- Kienké (Région du Sud).

La Socapalm dispose également d'installations de stockage d'huile au port de Douala (Socaport) et est actionnaire unique de Camseeds qui est une société de Recherche et Développement (R&D) dans la production de semences localisée sur les sites de Dibombari et de Kienké.

5. Organigramme hiérarchique



Se référer au glossaire pour les abréviations.

Même Directeur plantation pour 3 sites.

6. Structure du capital (actionnariat)

Les principaux actionnaires sont Socfinaf qui détient 67,46% des parts, ainsi que l'État du Cameroun avec 22,36% ; le solde, soit 10,18% est réparti entre les mains de particuliers camerounais via la bourse de Douala.

7. Quelques dates importantes

1968	Création de la Société de Palmeraies du Cameroun Oriental « SOPACOR ».
1969	Création de la plantation de Mbongo.
1970	Création de la plantation d'Eséka. SOPACOR devient SOPAME (Société de Palmeraies de Mbongo et Eséka).
1974	Construction de l'huilerie de Mbongo. Création de la Socapalm (Société Camerounaise de Palmeraies). Création de la plantation de Dibombari.
1978	Création de la plantation de Kienké.
1968-1980	18 000 ha plantés et 4 500 employés à la Socapalm.
1982	Création des infrastructures de stockage au port de Douala.
1986-1987	Crise économique mondiale, chute brutale des cours mondiaux de l'huile de palme. Effets dévastateurs sur la Socapalm.
1988	L'État, principal pourvoyeur de fonds, est en difficulté, il conclut alors des contrats de performance et amène la Socapalm à prendre des mesures de gestion drastiques : baisse de 11% des effectifs, sous-traitance de certains travaux, etc.
1990	Évolution de la production d'huile de palme de 23 000 tonnes par an à 57 800 tonnes en 1990. Création de la raffinerie SPFS (Société des Palmeraies de la Ferme Suisse SA) et de la marque PalmOr.
1993	Nomination de l'ancien Ministre de l'Agriculture au poste de Directeur Général avec pour missions de baisser de 37% les effectifs et la préparation pour la privatisation. Création de l'unité de fractionnement (Mula Palm), Nkapa.
2000	Aboutissement du processus de privatisation de la Socapalm, signature de la convention de cession : ✓ 70% : Palmcam ; ✓ 3% : personnel en activité à cette date ; ✓ 17% : conservés par l'État ; ✓ et 10% pour les investisseurs nationaux. Signature avec Palmcam d'un bail emphytéotique de 60 ans. Mission : restructuration de l'outil de travail : administratif, comptable, technique et agricole.
2004	Lancement de la régénération des plantations avec un objectif de replanting de 500 à 1 000 ha par an.
2005	Fermeture de l'unité de fractionnement à Nkapa (Mula Palm). Finalisation du paiement de la réserve sociale des 403 millions FCFA aux employés présents le 30 juin 2000, avec un accord intervenu entre le collectif des délégués du personnel encadré par les syndicats et la Direction Générale pour régler l'attribution gratuite des 3% des actions du personnel portées par le groupement Palmcam.
2006	Création et développement de l'hévéaculture à Dibombari.

2007	« Villagisation » de la plantation d'Eséka (2 621 ha) : sous-location de toutes les parcelles de la plantation aux populations du Nyong et Kelle. Socapalm lance sa démarche HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) et se lance dans un processus de certification.
2008	Signature d'un partenariat avec la DEG (Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft) pour un cofinancement des infrastructures sociales des plantations.
2009	Introduction de 20,31% du capital de la Socapalm à la bourse de Douala. Début du projet de construction de la nouvelle huilerie de Mbambou. Début de l'absorption partielle de la Ferme Suisse par la Socapalm.
2010	Renouvellement du partenariat avec la DEG pour une durée de 4 ans.
2011	La première saignée d'un hévéa a lieu à la Socapalm.
2012	Lancement de la démarche de certification ISO 14001.
2012	Mise en place d'un partenariat avec l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier : achat de 3 000 plants destinés au reboisement des villages, écoles et de la plantation.
2013	Plus de 301 000 € sont investis dans les infrastructures sociales des plantations grâce à l'appui de la DEG entre 2008 et 2013. Développement de l'hévéaculture à Kienké. Partenariat avec l'IECD (Institut Européen de Coopération et de Développement) : création d'une École Familiale Agricole (EFA) à Kienké accueillant des jeunes pour une formation aux métiers ruraux dès septembre 2014. Inauguration de la nouvelle huilerie de Mbambou (30 T/h).
2014	Obtention de la certification ISO 14001:2004 pour les sites de Mbongo, Mbambou, Eséka et les bureaux de la Direction Générale à Douala.
2015	Don d'un centre de santé aux populations du village de Mbimbe. La Socapalm, pour la première fois, produit plus de 100 000 tonnes d'huile de palme. Un second groupe d'élèves fait son entrée à l'EFA de Kienké. L'ensemble des sites est certifié ISO 14001. Création de la plateforme tripartite de Dizangué (Mbongo et Mbambou). Rétrocession du centre médical de Mbimbe à l'État au profit des populations de la localité et des environs.
2016	Construction d'une école primaire à Mbambou. Mise en place de forages pour les villages riverains à Mbongo. Créations des plateformes tripartites de Dibombari, Kribi (Kienké) et Edéa. Début des travaux de la révision de l'accord d'entreprise Socapalm entre la Direction Générale et les syndicats des travailleurs. Mise en ligne du site internet de la Socapalm et d'une page Facebook facilitant la communication interne et externe. Dons de forages aux populations de la localité de Mbongo et environs.
2017	Mise en œuvre de la politique de gestion responsable du Groupe avec l'accompagnement de The Forest Trust (TFT), devenue EF (Earthworm Foundation). Lancement d'un nouveau programme de rénovations des logements : 135 logements rénovés/construits. Signature du nouvel accord d'entreprise Socapalm qui accorde des avantages considérables au personnel, avec à la clé des salaires revus à la hausse. Installation d'une chaudière à biomasse à Mbongo et d'une nouvelle palmisterie à Edéa.

	La production annuelle en huile brute atteint un record de 118 840 tonnes. Sortie de la première promotion de l'EFA de Kienké.
2018	Renouvellement de la certification ISO 14001:2015 de tous les sites. Rencontre entre la Direction Générale de la Socapalm et le Point de Contact National (PCN) belge à Bruxelles. Construction et ouverture de l'école anglophone du village de Mbondjo sur la plantation de Dibombari. Nomination d'une nouvelle administratrice, Mme Audrey EKONGOLO, première femme à tenir ce poste. Rencontres entre la Direction Générale de la Socapalm, les parties prenantes et ONG. La production annuelle en huile brute atteint une nouvelle fois un record de 135 641 tonnes. Poursuite de la politique de rénovation des logements dans toutes les plantations avec 269 logements construits/rénovés. Formation de tous les Chefs du Service Administratif et Comptable (CSAC) et Assistants Administratif des Ressources Humaines (AARH) au centre d'excellence de TFT/EF à Yaoundé. En prélude à la certification RSPO, démarrage des études Haut Stock de Carbone/Hautes Valeurs de Conservation (HSC/HVC) sur les 6 sites Socapalm. Collaboration étroite lancée avec WWF (World Wide Fund for Nature) auprès des populations riveraines. Création de la plateforme tripartite à Eséka. Augmentation des capacités de stockage grâce à l'installation de 3 nouvelles cuves de 2 000 tonnes à Mbambou, Kienké et Edéa.
2019	Nouvel accroissement de la production annuelle en huile brute qui atteint 140 349 tonnes. Poursuite de la politique de rénovation des logements sur toutes les plantations avec 197 logements construits/rénovés. En prélude de la certification RSPO, poursuite des études HVC sur les 6 sites de la Socapalm. Nouvelle augmentation des capacités de stockage par 3 nouvelles cuves de 2 000 tonnes à Mbongo, Dibombari et Eséka.
2020	Nouvelle hausse de la production annuelle d'huile brute qui atteint 145 898 tonnes. Poursuite de la politique de rénovation des logements sur toutes les plantations avec 256 logements construits/rénovés. Soutien au fond spécial de solidarité national dans la lutte contre la Covid-19 avec un don de 50 000 000 FCFA. Renouvellement de la certification ISO 14001:2015 de tous les sites. Implémentation des normes de la certification RSPO dans les plantations de Mbongo et Mbambou et préparation à la certification RSPO pour les autres plantations : Dibombari, Kienké, Edéa et Eséka. Implémentation du nouvel ERP « Sage X3 » sur tous les sites. Création et réhabilitation de notre outil industriel avec l'agrandissement de l'huilerie à Eséka. Obtention du certificat RSPO pour le site de Socaport. Constructions de nouvelles infrastructures sportives au sein des différentes plantations : Eséka, Kienké, Mbambou et Edéa.
2021	Nouveau record de production annuelle d'huile brute qui culmine à 152 323 tonnes. Mise en place du Département de Développement Durable (DD) avec 1 responsable du DD, 2 assistants chargés du suivi RSPO et ISO 14001 et 1 responsable chargé des relations avec les parties prenantes.

Etablissement d'un plan de consultation et d'engagement régulier avec les communautés riveraines.

Obtention des certificats RSPO pour 3 sites : Mbongo, Mbambou et Eséka.

Mise à jour de la politique de gouvernance responsable du Groupe Socfin incluant les nouvelles exigences dues aux révisions des standards de certification.

2022

Mise en place des « Réunion Bilans » : plateformes de discussion avec les riverains présentant les réalisations annuelles et le statut des actions sociales et environnementales réalisées l'année précédente.

Obtention des certificats RSPO pour les sites de Dibombari et Edéa.

Renouvellement des certificats RSPO pour les sites de Socaport, Eséka, Mbongo et Mbambou.



Régime de palmier à huile à maturité

II. Performance économique en chiffres

1. Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture

En dépit d'un contexte socio-économique compliqué en zone CEMAC¹, ainsi qu'en raison de la situation sanitaire mondiale, la Socapalm a clôturé l'année 2022 avec un chiffre d'affaires de 74 025 856 KFCFA.

Bref aperçu comparatif

Les investissements agronomiques, industriels et sociaux se montent à 7 212 957 KFCFA pour l'année 2022. Cette politique d'investissements soutenue permet à la Socapalm de disposer au 31 décembre 2022 de 34 535 ha de plantations : 32 460 ha de palmiers à huile et de 2 075 ha d'hévéas sur une concession globale de 58 063 ha.

La concession initiale au 30 juin 2000 était de 78 529 ha ; suite à la révision du bail, plus de 20 000 ha ont été restitués à l'État en 2005.

Les surfaces en détail :

Palmiers à huile - 2022 (en ha)						
Libellés	Dibombari	Edéa	Kienké	Mbambou	Mbongo	Total
Superficie plantée en rapport	3 693	4 124	9 294	7 628	4 458	29 197
Superficie plantée non en rapport	113	916	1 960	274	0	3 263
Superficie en replantation	0	0	0	0	0	0
Superficie totale	3 806	5 040	11 254	7 902	4 458	32 460

NB : La plantation d'Eséka, non reprise ici, est uniquement composée de plantations villageoises.

Hévéas - 2022 (en ha)			
Libellés	Dibombari	Kienké	Total
Superficie plantée en rapport	1 901	174	2 075
Superficie plantée non en rapport	0	0	0
Superficie en replantation	0	0	0
Superficie totale	1 901	174	2 075

2. Production d'huile de palme, d'amandes de palmiste et d'huile de palmiste

Depuis plus de 20 ans, d'importants investissements ont été réalisés intégrant la remise aux normes des cultures et de l'outil industriel. Ces actions ont induit une croissance régulière des productions et cette courbe ascendante est amenée à se poursuivre. La production d'huile de palme brute pour l'année 2022 s'élève à 146 232 tonnes. En 2022, compte tenu de l'accroissement des capacités de transformation, le Cameroun a été contraint d'importer plus

¹ CEMAC signifie « Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ». Celle-ci est composée de six Etats membres : Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad. Elle se donne pour mission de promouvoir un développement harmonieux des Etats membres dans le cadre de l'institution d'un véritable marché commun : élimination des barrières commerciales, projet commun de développement, entraide des pays membres.

de 100 000 tonnes d'huile de palme brute, et ce malgré des cours mondiaux supérieurs aux prix homologués au Cameroun.

3. Production de caoutchouc naturel

Le Groupe Socfin est un membre fondateur de la plateforme GPSNR (créée en octobre 2018). Le Groupe y a contribué par de nombreuses manières notamment en assistant à des ateliers et en participant à des groupes de travail.

En 2019 et 2020, un travail important a été entrepris pour donner corps aux 12 principes de durabilité de la GPSNR, ce qui a abouti au « Policy Framework GPSNR », approuvé lors de leur Assemblée Générale en septembre 2020.

L'hévéaculture représente une production d'énergie verte pure : le caoutchouc naturel se substitue au caoutchouc synthétique (issu du pétrole) et les arbres eux-mêmes constituent un puits de carbone non négligeable.

Après 2 années relativement compliquées en termes d'organisation, la saignée a finalement repris à Dibombari en 2022. En 2022, la quantité produite de 1 734 tonnes de caoutchouc équivalent sec ont été vendues à la Safacam.

4. Production de semences

Afin de s'assurer de la disponibilité de semences de palmiers à huile performantes et adaptées à leur milieu, la Socapalm, en collaboration avec le Groupe Socfin, a créé Camseeds en 2014. Cette entité est en charge de la production de semences de palmiers à huile sélectionnées de haute qualité ainsi que la recherche de variétés résistantes aux maladies, via son laboratoire de recherche phytopathologique.

En 2022, 4 244 501 semences germées, sélectionnées et à haut rendement ont été vendues selon la répartition ci-dessous :

- 258 401 semences aux planteurs villageois ;
- 333 000 semences aux pépinières du Groupe pour la production de plantules et plants destinés aux planteurs villageois ;
- 3 653 100 semences pour l'exportation.

5. Projets de recherche et développement

Camseeds concentre ses activités sur 2 unités :

- L'unité de phytopathologie, située à Dibombari et qui est composée d'un laboratoire de microbiologie (études des agents pathogènes liés aux maladies) et de 2 pré-pépinières expérimentales (tests de résistance aux maladies) ;
- L'unité de sélection végétale, située à Kienké, qui dispose de champs d'expérimentation, de jardins semenciers, ainsi que d'une unité de production de semences.



Pollinisation assistée d'une inflorescence femelle, Plantation de Kienké

Camseeds, dont l'objectif était de devenir un centre de production de semences sélectionnées de palmiers à huile, est opérationnelle depuis 2018. Par ailleurs, en 2021, Camseeds a obtenu le renouvellement de son Certificat d'Exercice de l'Activité Semencière délivré par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) pour une durée de 3 ans.

6. Impacts des changements climatiques sur les opérations

Les études préliminaires à l'acquisition et au développement de nouvelles parcelles incluent une analyse des risques liés aux changements climatiques. Lorsque le risque a été identifié, la plantation met en place des mesures d'adaptation afin de garantir la productivité des surfaces et assurer aux communautés locales leurs moyens de subsistance.

7. Objectifs et perspectives

Pour 2023, 450 ha à Kienké, 100 ha à Dibombari et 200 ha à Edéa sont prévus pour du replanting.

Les perspectives de la Socapalm pour les années à venir consistent à conserver le haut niveau de ses pratiques agricoles à travers le maintien des procédures et programmes de suivi visant à favoriser l'entretien et la production de ses cultures tout en respectant l'environnement.

D'autre part, il est essentiel pour l'entreprise de pouvoir continuer à acheter d'importants volumes de régimes aux planteurs villageois afin de réaliser des économies d'échelle dans le cadre de ses usinages.

L'entreprise poursuivra son programme d'investissements pour 2023.

Dans la continuité des améliorations mises en place afin d'offrir un cadre de vie agréable pour ses travailleurs, en 2023, la Socapalm va allouer un budget de 1 372 millions de FCFA à l'exécution du plan de renouvellement des logements du personnel ainsi que 161 millions de FCFA à l'achat des équipements de protection individuels (EPI). Ces programmes devront se poursuivre sur une durée de 4 à 5 ans.

Pour l'année 2023, la Socapalm tient à continuer dans la réussite de ses audits de surveillance RSPO et conserver sa performance environnementale et sociale dans un strict respect des Principes et Critères (P&C) de cette norme internationale exigeante. Dans une logique d'amélioration continue et pour assurer la durabilité de ses plantations, en 2023, l'objectif sera également de veiller au respect des plans de gestion mis en place en 2022 afin d'en mesurer l'efficacité, notamment en termes de préservation de la biodiversité à travers les plans de gestion des zones à Haute Valeur de Conservation (HVC).

III. Gouvernance responsable

1. Structure de gouvernance et méthodes de gestion

Le système de gouvernance de la Socapalm est structuré de la manière suivante :

- Une Assemblée Générale des actionnaires à laquelle le conseil d'administration doit rendre des comptes et faire des propositions ;
- Un conseil d'administration qui a une fonction de contrôle et de surveillance, avec à sa tête un président nommé ;
- Un Directeur Général nommé par le conseil d'administration et qui doit rendre des comptes sur sa gestion et faire des propositions au conseil d'administration ;
- 8 cadres exécutifs dont un Directeur des ressources humaines, un Directeur administratif et financier, un Directeur des achats et de la logistique, un Directeur en développement durable ainsi que 4 Directeurs de plantations.

La gestion de l'entreprise à proprement parler s'articule autour de 2 axes : la stratégie et le contrôle qui est assuré par la Direction Générale, et la gestion des opérations pilotée par les Directeurs de plantation. Des réunions sont tenues régulièrement avec l'ensemble de l'encadrement et des représentants du personnel.



Réunion des Directeurs, Septembre 2022

2. Politiques, chartes et code éthique

La politique environnementale, dite « HSE », est l'élément moteur de la mise en œuvre et de l'amélioration du système de management environnemental de la Socapalm, qui maintient et améliore sa performance environnementale. Cette politique HSE décrit de manière générale les mesures mises en place dans chaque département en termes de santé, sécurité au travail et de protection de l'environnement. En effet, cette politique fait référence à de nombreuses autres politiques départementales notamment la protection des employés, les soins de santé, les services d'urgence, la réduction des consommations des produits chimiques, la diminution de la pollution, la gestion des déchets, la préservation de l'environnement, etc.

La Socapalm s'appuie sur la politique de gestion responsable du Groupe, qui tient, entre toutes autres préoccupations, à réduire et prévenir les impacts environnementaux² et à favoriser le développement local et rural des régions où il est implanté tout en y protégeant les droits de ses employés et des communautés.

² Retrouvez la politique de gestion responsable du Groupe Socfin via le lien suivant : socfin.com/wp-content/uploads/2022/09/2022.03.30-Groupe-Socfin_Politique-de-gestion-responsable.pdf

En particulier, la politique HSE (Hygiène, Santé et Environnement) de la Socapalm reflète l'engagement de la Direction Générale de se conformer aux exigences légales applicables au Cameroun et notamment, de s'engager pour la prévention de la pollution, la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement. Cette politique constitue la base sur laquelle s'appuie l'entreprise pour fixer ses objectifs en matière environnementale.

La politique HSE est communiquée à tous ses employés et partenaires, y compris ses sous-traitants et sociétés de placement³.

La Socapalm a également mis à jour d'autres politiques depuis 2019 :

- Politique de liberté d'association et de négociation collective ;
- Politique concernant le travail des enfants ;
- Politique en matière de protection des droits à la reproduction ;
- Politique spéciale du travail ;
- Politique concernant le harcèlement sexuel et autres types de harcèlement et de violence en milieu de travail ;
- Politique en matière de conduite éthique ;
- Politique concernant le travail forcé et issu de la traite, la substitution de contrat et les travailleurs migrants et temporaires ;
- Politique en matière de droits de l'Homme ;
- Politique sur l'égalité des chances en matière d'emploi ;
- Politique de gestion responsable du Groupe Socfin ;
- Politique de dénonciation.

La Socapalm dispose d'un code éthique abordant les thèmes suivants : intégrité, transparence, absence de conflits d'intérêt, anti-corruption, respect des lois et règlements en vigueur au Cameroun, etc.

Le code éthique est communiqué et mis à la disposition de ses employés et de ses partenaires : clients, fournisseurs, sous-traitants, communautés riveraines, etc. afin qu'ils soient informés et s'engagent à en respecter les principes et à les mettre en pratique dans le cadre de leur collaboration avec la Socapalm.



Diffusion et sensibilisation aux politiques et aux procédures de la Socapalm dans les villages de Suza et Mbonjo, Plantation de Dibombari

³ Définition de la société de placement : Entreprise de services qui se charge de placer les personnes sans emploi ou à la recherche d'un nouvel emploi. Le placement du personnel peut avoir un caractère fixe ou temporaire. A la Socapalm, ce sont principalement des travailleurs temporaires.



Diffusion et sensibilisation aux politiques et aux procédures de la Socapalm dans les villages de Suza et Mbonjo, Plantation de Dibombari

3. Conformité aux exigences légales

La Socapalm se conforme toujours prioritairement aux exigences légales et réglementaires dans l'exercice de ses activités. Le service juridique de la Socapalm est en charge de ce contrôle. Afin de veiller au suivi de ses conformités légales, la Socapalm tient à jour un registre des lois applicables et son statut de conformité.

La conformité de la Socapalm aux exigences légales fait l'objet d'audits externes réguliers notamment lors des inspections semestrielles des Ministères dites « inspections conjointes » et également par les auditeurs ISO 14001 et RSPO.

a. Lois nationales environnementales et sociales

La Socapalm s'est toujours conformée à la loi sur la gestion de l'environnement (loi-cadre 96/92 du 05/08/1996), ainsi qu'à celles régissant les normes sociales (code du travail, conventions collectives, etc.). Les Ministères et institutions chargés des questions environnementales et sociales (MINEPDED⁴, MINEE⁵, etc.) conduisent régulièrement des missions de contrôles à la Socapalm.

b. Lutte contre le travail des enfants

En matière de lutte contre le travail des enfants, la Socapalm adhère totalement aux textes de loi en vigueur au Cameroun. De plus, conformément aux engagements du Groupe Socfin, elle fixe l'âge minimum d'embauche à 18 ans. Le contrôle est réalisé sur base des papiers d'identité des candidats. Une politique portant sur le travail des enfants existe au sein de l'entreprise et le non-respect de celle-ci conduit à la résiliation du contrat de l'entrepreneur.

Le travail des enfants les privent de leurs libertés et de leur possibilité d'apprendre, d'être curieux et de grandir en toute innocence. Dans son approche, la Socapalm met tout en œuvre pour éviter cela et investit massivement dans le système éducatif de ses plantations afin de

⁴ MINEPDED : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

⁵ MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie

promouvoir la scolarisation des enfants. L'école est un lieu d'apprentissage pour les enfants mais également de rencontre, de jeux, de découverte et de partage mutuel.

Dans sa démarche de durabilité, la Socapalm ne peut tolérer qu'un enfant soit amené à travailler, elle s'inscrit par conséquent activement dans la lutte contre le travail des enfants en appliquant une tolérance zéro à ce sujet.

c. Lutte contre le travail forcé ou obligatoire

La déclaration universelle des droits de l'Homme, qui stipule qu'il faut éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, est scrupuleusement respectée au sein de la Socapalm. De plus, les lois camerounaises (code du travail et convention collective), précisent que l'engagement à un travail, quel qu'il soit, doit être libre et matérialisé par un contrat de travail (Art 23 §1 et 2 du Code du travail).

C'est ainsi que lors de la signature d'un contrat de prestation de services avec la Socapalm par un sous-traitant, ce dernier s'engage à respecter scrupuleusement les règles mises en place par la Socapalm : le respect des lois sociales et environnementales, la politique HSE de l'entreprise, la politique de lutte contre le travail des enfants, la politique de lutte contre le travail forcé ou obligatoire, etc.

d. Lutte contre la corruption

La lutte contre la corruption est l'un des 10 principes du pacte mondial des Nations Unies auquel la Socapalm adhère, et qui consiste en la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. Ce principe est repris dans le code éthique de la Socapalm qui est communiqué aux employés, entrepreneurs et autres parties prenantes. Tout salarié pris en flagrant délit de corruption pourrait être licencié.

e. Comportement anticoncurrentiel

La Socapalm a signé un code éthique des employés et de l'entreprise qui énonce clairement les règles sur les comportements anticoncurrentiels de la propriété intellectuelle et des conflits d'intérêts.

Ce code éthique est communiqué et expliqué à ses travailleurs selon son programme annuel de sensibilisation. De plus, régulièrement, des évaluations sont réalisées afin de vérifier la conformité de l'entreprise à son code éthique, mais également, pour mesurer le niveau de compréhension et de connaissance des employés du contenu du code éthique.

f. Contributions sociales (pensions, accidents professionnels, associations, syndicats)

La Socapalm applique à la lettre les lois sociales du Cameroun. Les cotisations obligatoires de pension et d'assurance en matière d'accidents du travail sont versées à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

En 2016, l'entreprise a mis en place une couverture médicale pour les ouvriers des sous-traitants via la participation à une assurance maladie.

La mise en fonction effective de cette assurance a eu lieu dans le courant du premier semestre 2017, des visites médicales d'embauche sont organisées systématiquement par l'entreprise pour

confirmer l'aptitude au poste de tous les employés contractuels. Ce système a fait ses preuves depuis sa mise en place.

g. Respect des lois du travail (droit d'association, syndicats)

Le droit du travail au Cameroun est régi par la loi 92/007 du 14 août 1992, ainsi qu'une vingtaine de textes de mise en application dudit code. La Socapalm est en parfaite conformité avec les textes de loi réglementant ce domaine.

4. Respect volontaire d'autres normes

a. RSPO

Dans le cadre de l'engagement du Groupe Socfin, dont fait partie la Socapalm, de certifier l'ensemble de ses filiales africaines, la Socapalm s'est engagée dans le processus de certification RSPO depuis 2018.

En 2020, la Socapalm a poursuivi les efforts entrepris dans le cadre de sa démarche de certification RSPO en démarrant ses premiers audits de certification avec le site de Socaport certifié RSPO pour la chaîne d'approvisionnement le 30 décembre 2020.

Alors que l'année 2021 s'est achevée avec l'obtention des certificats RSPO pour 4 des sites de la Socapalm à savoir Eséka, Socaport, Mbongo et Mbambou, les certificats de Dibombari et Edéa ont été obtenus en 2022, et Kienké début 2023.

Sur le plan managérial et opérationnel, outre les politiques déjà énumérées précédemment et dans un esprit d'amélioration continue, les documents suivants ont été développés et mis à jour incluant les recommandations des auditeurs : le code éthique, la politique des droits de l'Homme, le plan d'action pour une amélioration continue, le plan de réduction des gaz à effets de serre et autres polluants importants, etc.



Audit de surveillance par les auditeurs de BSI en 2022, Plantation d'Eséka

Afin de garantir, de manière globale, et de veiller au respect des droits de l'Homme, un bilan annuel des plaintes reçues et traitées est dressé, cartographié et présenté aux différentes communautés riveraines de la Socapalm lors de la réunion bipartite dite de « bilan » de l'année précédente. Durant cette réunion annuelle, d'autres statistiques sont présentées (projets sociaux, sensibilisations et formations, analyses, etc.) dans le but de développer un dialogue ouvert et participatif avec les communautés.

La Socapalm a créé en 2021 un Département Développement Durable composé de 13 personnes à savoir un responsable de département, 3 assistants et 9 correspondants. Ce département se divise en 3 volets à savoir :

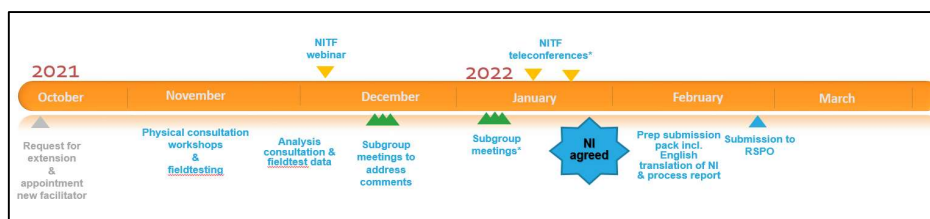
- Le suivi de la certification ISO 14001:2015 et la mise en place des plans d’actions et d’amélioration (contrôle légaux, HSE, veille réglementaires, procédures, inspections des équipements, etc.) ;
- La mise en place des certificats RSPO (Principes et Critères/Chaîne d’approvisionnement) ;
- La communication et les relations avec les parties prenantes dans le respect du « Guide d’engagement des parties prenantes ».

Enfin, et dans le souci de prendre en compte les besoins et attentes des parties prenantes et de veiller à les inclure dans la démarche RSPO, en 2022, la Socapalm a multiplié ses consultations avec ses parties prenantes externes (EF, WWF Cameroun, l’African Marine Mammal Conservation Organization (AMMCO), l’Appui pour la Protection de l’Environnement et du Développement (APED)...) afin de les sensibiliser à la norme RSPO et à sa démarche de certification, initiée fin 2018.



Rencontre avec les communautés riveraines de la plantation de Dibombari

Au Cameroun, l’interprétation nationale des Principes et Critères RSPO a été initiée en septembre 2019 et a réellement débuté en décembre 2020 par la mise en place d’une taskforce nationale au siège du WWF à Yaoundé. Afin d’y représenter le secteur privé, la Socapalm a participé activement à ce processus. En 2021, grâce au soutien de Proforest et de WWF, le processus a été finalisé avec les consultations publiques des parties prenantes et l’organisation des audits à blancs notamment sur les sites de la Socapalm. La version finale de l’interprétation nationale des « Principes et Critères de la RSPO 2018 version révisée en 2020 » a été validée en 2022. Les différentes étapes de ce processus sont représentées dans le planning ci-dessous.



Planning du processus de l’interprétation nationale au Cameroun

b. ISO 14001

L'ensemble des sites de la Socapalm sont certifiés ISO 14001 depuis 2014 (version ISO 14001:2004). Cette certification a été renouvelée en 2018 avec sa nouvelle version (ISO 14001:2015).

La certification ISO 14001:2015 a été renouvelée lors de l'audit annuel qui a eu lieu en juillet 2022 pour l'ensemble des 6 sites. Les recommandations ont été enregistrées dans un plan d'actions afin de veiller à leur mise en place pour l'année suivante.

c. Approche Haut Stock de Carbone (HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC)

La Socapalm respecte les exigences de la politique de gestion responsable du Groupe Socfin ainsi que la certification RSPO stipulant qu'une approche HSC/HVC doit être mise en place en cas de futur développement, cependant aucun développement sur de nouvelles parcelles n'est prévu pour la Socapalm. Cette approche est conçue pour être utilisée en parallèle et intégrée à d'autres stratégies d'aménagement du territoire et de conservation, comme le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) et la protection des tourbières, des zones tampons le long des cours d'eau, des zones HVC, des espèces Rares, Menacées ou en voie de Disparition (RMD) et des zones culturellement ou économiquement importantes pour les communautés locales et les peuples autochtones.

Entre 2018 et 2019, les études d'identification des zones HVC ont eu lieu sur toutes les plantations à l'exception du site d'Eséka où elles ont été réalisées en novembre 2022.



Quelques exemples de spécimens rencontrés dans les plantations par HVC Africa lors des suivis de 2022

Les rapports d'études HVC contiennent des recommandations et plans d'actions, émis par les experts des bureaux agréés, en matière de gestion et de suivi de ces zones afin d'augmenter leur protection. Suite à ces études, la Socapalm a mis en place des checklists pour la protection et la gestion de ces zones.

D'autre part, afin d'assurer une meilleure protection, en 2021 et 2022, la Socapalm a initié des missions de suivi des zones HVC par les experts ayant réalisé les études en 2018 et 2019. Ce monitoring, réalisé par un organisme extérieur, permet d'évaluer l'évolution des plans de gestion

et de protection mis en place mais également d'obtenir un comparatif sur le statut de conservation de ces zones.

d. Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)

La Socapalm a toujours respecté le droit des populations autochtones et des communautés locales de donner ou non leur CLIP à toutes opérations affectant des terres ou ressources sur lesquelles elles ont des droits légaux, communautaires ou coutumiers. A cet effet, le Groupe Socfin suit le « manuel de la FAO (Food and Agriculture Organization) sur le consentement préalable, donné librement et informé en connaissance de cause ». Cet engagement a été réitéré dans la politique de gestion responsable du Groupe Socfin.

En 2022, la procédure CLIP a été communiquée et diffusée à l'ensemble des communautés riveraines de la Socapalm dans le cadre des plans de gestion et de protection participatifs des zones HVC 4, 5 et 6, à savoir les HVC liées aux sites sacrés, zones culturelles, etc. De plus, en septembre 2022, cette procédure a été mise à jour sur base des recommandations de RSPO, ce qui a bien entendu fait l'objet d'une sensibilisation et d'une communication additionnelle sur le contenu de cette procédure auprès des parties prenantes.

L'année 2022 a été marquée par la finalisation de toutes les cartographies participatives pour l'identification des zones HVC des 48 communautés riveraines. Le processus a été réalisé dans le respect de la procédure du CLIP et de manière entièrement participative depuis les rencontres, discussions, établissements des cartes sur le terrain, identification, visites et enfin socialisation, jusqu'à la validation des cartes définitives.



Cartographies participatives réalisées dans le village de Nlozok, Plantation de Kienké

5. Chaîne d'approvisionnement et traçabilité

La responsabilité de la Socapalm ne s'arrête pas à la porte de ses huileries. Elle s'assure que ses critères de durabilité et de gestion responsable soient appliqués par tous ses fournisseurs (dont les planteurs villageois) à qui elle achète des régimes.

En cas de non-respect des règles, le fournisseur peut se voir infliger un arrêt de la collaboration pouvant aller de quelques mois à un arrêt définitif en cas de non-conformité aux règles de la Socapalm.

Le Groupe Socfin s'est également engagé à rendre sa chaîne d'approvisionnement parfaitement transparente.

a. Identification

La Socapalm achète des régimes de palmiers aux planteurs villageois. Les planteurs les livrent directement aux huileries, ou se rassemblent en coopératives, afin de grouper le transport et la livraison des régimes jusqu'aux huileries.

b. Transparence et achats équitables

Pour assurer une transparence de ses activités, la Socapalm, via le Groupe Socfin, dispose d'un tableau de bord de transparence : socfin.com/dashboard.

Les progrès effectués par le Groupe dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de gestion responsable ainsi que des documents sources y sont publiés.

Les données de traçabilité complètes ainsi que les coordonnées des huileries de la Socapalm y sont aussi disponibles : socfin.com/dashboard/plantations/socapalm

c. Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement

La Socapalm a mis en place plusieurs mesures visant à respecter au mieux ceux-ci :

- Signature du code des fournisseurs ;
- Evaluations des fournisseurs concernant le respect de la politique environnementale de la Socapalm ;
- Suivi des activités des planteurs afin qu'elles soient conformes aux engagements pris dans sa politique ;
- Sensibilisations et formations destinées aux planteurs villageois et sous-traitants.

6. Normes des clients

La Socapalm fait de la satisfaction de ses clients une priorité, par la fourniture de produits de qualité.

Des contrôles de qualité sont d'ailleurs mis en place afin de veiller au respect des exigences des clients. Dans ce cadre, la Socapalm adhère aux politiques établies par ses clients avec l'obligation d'appliquer ces engagements dans sa chaîne d'approvisionnement.

Enfin, il faut noter que les politiques des clients du Groupe ne sont pas plus exigeantes que la politique de gestion responsable actuelle du Groupe Socfin.

7. Évaluations par tierces parties

Depuis 2017, le Groupe Socfin est membre de l'organisation Earthworm Foundation (EF). Ce partenariat a pour mission d'accompagner le Groupe dans la mise en œuvre de sa politique de gestion responsable sur le terrain et la Socapalm fait partie des sites prioritaires. Au travers de la combinaison d'évaluations des sites, réunions stratégiques et visites de suivi, EF a mis en place une démarche axée autour de 2 objectifs : la transparence et la formalisation du système de gestion des plaintes :

1. **La transparence** : publication d'un tableau de bord de transparence pour faciliter un dialogue constructif avec les parties prenantes : socfin.com/dashboard ;

2. L'optimisation du système de gestion des plaintes : la procédure de gestion des plaintes a été revue et alignée sur les standards internationaux et avec ceux du Groupe. Toutes les plaintes seront dorénavant signalées, suivant les canaux de communication prévus par la procédure de gestion des plaintes, sur le tableau de bord de transparence du Groupe Socfin, accompagnées des solutions et réponses mises en œuvre pour les résoudre.

En 2020, une mission d'évaluation du niveau de mise en œuvre du plan d'action (2017), conformément à la politique de gestion responsable du Groupe Socfin, a été effectuée par EF.

En 2021, EF a conduit plusieurs missions sur les sites de la Socapalm afin d'évaluer le niveau de réalisation de leurs recommandations et de clôturer le plan d'action de 2020. A l'issue de cet audit, ils ont conclu qu'un très grand nombre de leurs observations avaient été mises en application telles que les créations du Département Développement Durable ou du Comité de gestion des griefs.

Durant l'année 2022, la Socapalm a encore fait appel à EF afin de bénéficier de son regard extérieur et de ses propositions pour améliorer encore sa conformité et son respect de sa politique de gestion responsable. Ces missions ont été réalisées en septembre et octobre 2022.



Partenariat et réunions avec EF, Plantation d'Edéa

8. Plaintes et griefs

Dans le cadre de la certification ISO 14001 et en collaboration avec EF, les plantations de la Socapalm ont mis en place des procédures de gestion des plaintes internes et externes.

Le processus de gestion des plaintes et griefs de la Socapalm est répertorié dans un tableau de bord. Quelle que soit sa provenance (client, riverain, employé, autre), toute plainte est enregistrée (dans les secrétariats de chaque site), traitée et suivie d'une réponse.

Pour se conformer à l'objectif de transparence, le Groupe Socfin a rendu public, dans le courant de l'année 2017, les procédures de gestion des plaintes, par des moyens adéquats et appropriés aux spécificités locales et publie de manière régulière les évolutions constatées dans la résolution des éventuels conflits sur son tableau de bord de transparence : socfin.com/dashboard/gestion-des-plaintes.

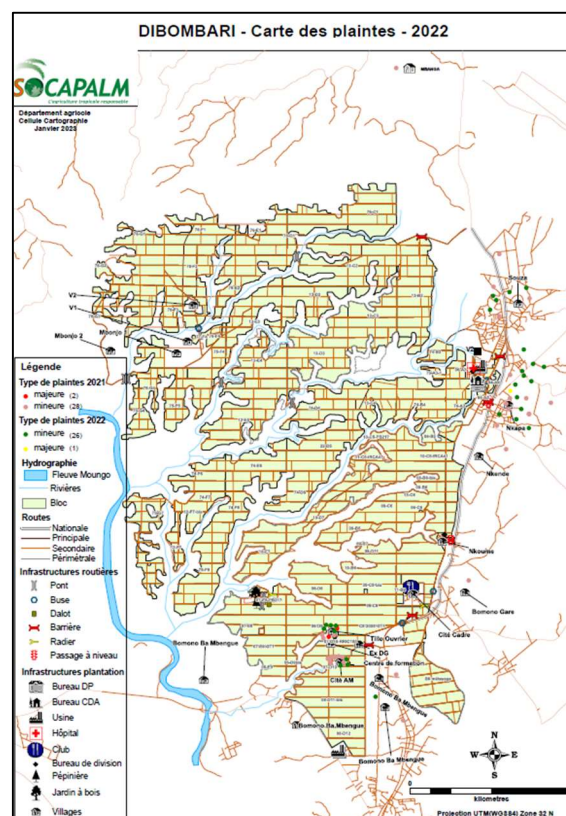
En 2022, la Socapalm a mis à jour ses 2 procédures de « gestion des plaintes internes » et « gestion des plaintes externes » afin d'y intégrer les recommandations émises par EF ainsi que les observations émises lors des audits RSPO. La Socapalm a poursuivi, en 2022, la tenue des

réunions du « Comité de gestion des griefs » créé en 2021 et constitué de personnes chargées de l'enregistrement des plaintes ainsi que des membres du Département Développement Durable.

Le Comité de gestion des griefs du personnel de la Socapalm a été institué via une note de la Direction Générale émise le 2 septembre 2021. Ce comité a pour rôle d'investiguer, au besoin, de faire des descentes sur le terrain afin de recueillir des éléments nécessaires à la manifestation de la vérité en vue de la résolution définitive d'une plainte. Ce comité veille au respect de la procédure de gestion des plaintes (internes et externes) en vigueur, à l'étude et au suivi de celles-ci sur la base d'indicateurs de performance.

Afin de développer une plateforme d'échanges intersites, ce comité se réunit au moins une fois par trimestre. Le compte rendu issu de ces réunions est diffusé sur chaque site avec les statistiques de performances résumées dans le tableau de suivi des plaintes.

En janvier 2022, la Socapalm a institué les réunions dites « Bilan » qui sont des réunions bipartites entre la Socapalm et les communautés riveraines. Elles ont pour but de présenter les statistiques et les réalisations de l'année écoulée pour chaque communauté, notamment sur les projets sociaux, le nombre d'emplois riverains, les aides financières, les demandes, les réunions et formations organisées, etc. Un chapitre est également consacré au nombre de plaintes reçues et traitées pour la communauté et sont présentées sous forme de cartographie.



Carte des plaintes 2022, Plantation de Dibombari

9. Adhésions et associations

Durant l'année 2022, la Socapalm a maintenu ses relations avec les associations et parties prenantes telles que les communautés riveraines, les associations des travailleurs, les associations locales (Bacuda⁶, Synaparcam, Papaya, EF, AMMCO, APED, WWF, etc.).

A la fin de l'année 2021, la Socapalm a été contactée par le CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) ayant élaboré le Guide sur les indicateurs de base pour les rapports des entités sur la contribution à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans le cadre du renforcement des capacités des gouvernements à mesurer et à suivre la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 défini par les Nations Unies, le CNUCED a identifié le besoin d'indicateurs de base des ODD pour les entreprises afin de permettre l'harmonisation, la comparabilité et l'analyse comparative des rapports des entreprises sur le développement durable.

Dans ce contexte, le CNUCED procède à des essais pilotes des indicateurs de base GCI au niveau des pays sélectionnés, incluant le Cameroun, à travers la réalisation d'études d'entreprises dans différents secteurs, afin de tester l'application du Guide sur les indicateurs de base.

10. Objectifs et perspectives

Pour l'année 2023, les objectifs de la Socapalm en matière de gouvernance responsable sont notamment de poursuivre les efforts mis en place en 2022 à travers la communication, la sensibilisation, l'évaluation et le suivi du respect des politiques, chartes et code éthique de l'entreprise auprès de ses parties prenantes.

La Socapalm souhaite notamment perpétuer ses projets de collaboration, initiés en 2022, avec les divers organismes tels que AMMCO, APED, BACUDA, WWF, etc. en matière de protection de l'environnement et des impacts socio-économiques.

La Socapalm s'attèlera à conserver les mesures qui ont été développées en 2022 tant du point de vue des exigences légales que des autres certifications, et d'assurer leur efficacité et respect sur le terrain.

Du point de vue de sa stratégie de durabilité, la Socapalm a pour objectif de garantir le maintien des certificats ISO et RSPO à travers le principe d'amélioration continue menant à l'implémentation d'exigences et de recommandations de plus en plus strictes d'audits en audits.

⁶ BACUDA : Bagyeli Cultural and Development Association

IV. Un engagement social fort

Ce chapitre est consacré à l'engagement social de la Socapalm envers ses employés. L'engagement envers les communautés est repris en chapitre 7.

1. L'engagement social de l'entreprise

L'engagement social de la Socapalm est établi dans son code éthique et ses politiques. Ces documents soulignent également son adhésion en faveur de normes éthiques et sa conformité aux lois applicables.

Acteur majeur de développement des régions dans lesquelles elle est implantée, la Socapalm travaille au quotidien pour améliorer les conditions de vie locale en encourageant une agriculture tropicale respectueuse et transformatrice.

Le système de sécurité et de santé au travail est basé sur l'OHSAS 18001, tandis que les politiques du travail et des droits de l'Homme sont fondées sur les exigences de la norme SA 8000, ainsi que sur les principes et critères RSPO, les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et la déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La Socapalm s'engage fermement à défendre la liberté d'association et la non-discrimination, et à interdire le travail forcé et le travail des enfants. Elle s'attache également à garantir un traitement équitable et un logement décent à ses employés.

2. Évaluation globale des principaux indicateurs sociaux

a. Ressources humaines

Au 31 décembre 2022, la Socapalm compte 2 591 employés permanents.

Les allocations de congé de maternité sont entièrement payées par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Par ailleurs, chaque employé a pris ses congés annuels suivant les calendriers préétablis et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

La Socapalm est régie, en plus des normes supranationales (OIT), du code du travail ainsi que de ses textes réglementaires d'application, par la Convention Collective de Travail (CCT) nationale du secteur agricole et des activités connexes, cette dernière a été révisée en 2015 et est d'une durée indéterminée avec une possibilité de révision ou modification après une période de 5 ans, sous la supervision du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. La Convention Collective de Travail fixe le salaire minimum mensuel brut légal.

La nouvelle convention collective de l'agriculture a été soumise à l'approbation du Ministère du Travail en 2022 et sera signée dans les premiers jours de 2023. Elle induira une modification des conditions salariales et des avantages y associés.

La Socapalm dispose également d'un accord d'entreprise (nouvelle version depuis mai 2017) qui fixe les spécificités liées à la rémunération et autres avantages du personnel : revalorisation de la grille salariale, primes et avantages complémentaires qui récompensent l'ancienneté, l'assiduité, la qualité du travail, etc.

Des réunions mensuelles sont tenues avec les délégués de chaque plantation et la Direction de celle-ci. En 2021, la réélection des délégués du personnel a été organisée sur tous les sites, ceux-ci sont élus pour une période de 2 ans.

Il existe, en outre, une plateforme de dialogue entre la Direction de la Socapalm et le collectif des délégués du personnel de l'ensemble des sites suivant un calendrier préétabli.



Réunion des délégués du personnel, Plantation de Kienké

i. Répartition des effectifs par département

Répartition des effectifs par département (2022)		
Départements	Effectif	Ratio (%)
Direction Générale, Développement durable, Sécurité	39	2%
Industriel et garage	556	21%
Exploitation agricole	1 759	68%
Administratif, médical et enseignement	140	5%
Financier, comptable et achats	97	4%
Total	2 591	100%

ii. Répartition des effectifs par catégorie et par genre

Répartition des effectifs par catégorie (2022)		
Catégories	Effectif	Ratio (%)
Cadres	85	3%
Agents de maîtrise	212	8%
Ouvriers professionnels	599	23%
Ouvriers spécialisés et manœuvres	1 695	66%
Total	2 591	100%

Répartition des effectifs par sexe (2022)				
Sites	Hommes	Femmes	Total	Ratio effectif féminin (%)
Dibombari	331	118	449	26%
DG Douala	35	24	59	41%
Edéa	338	92	430	21%
Eséka	122	16	138	12%
Kienké	563	185	748	25%
Mbambou	320	75	395	19%
Mbongo	286	86	372	23%
Total	1 995	596	2 591	23%

iii. Présentation des différentes structures d'embauche

Répartition des effectifs de la Socapalm, des contractuels et des intérimaires (2022)			
	Effectif employés	Effectifs contractuels	Effectifs intérimaires
	2 591	3 974	769
Total	7 334		
Ratio (%)	35%	54%	11%

iv. Intégration des jeunes dans le monde du travail : opportunités

On observe que la majorité des demandes de stages ou d'emplois proviennent de jeunes scolarisés ce qui a amené la Socapalm à soutenir de nombreux étudiants en les aidant à réaliser leurs stages dans ses plantations. Depuis quelques années déjà, la politique d'emploi de la Socapalm est orientée vers ces jeunes, de 20 à 35 ans, avec ou sans expérience professionnelle et, à compétences égales, la priorité est accordée aux personnes originaires des localités proches des différents sites.

Aussi, lors des recrutements, la Socapalm donne la priorité, à compétences égales, aux candidatures émanant des populations riveraines. En effet, les annonces de recrutement, sont communiquées en priorité aux chefferies traditionnelles. Les chefs traditionnels à leur tour se chargent de la collecte et de la transmission de la liste des candidats auprès de l'entreprise. Ces annonces sont également affichées sur les panneaux d'affichage que la Socapalm a disposé, le cas échéant, dans les villages riverains de ses plantations.

v. Salaire minimum

Le salaire minimum (SMIG) fixé par la réglementation camerounaise est respecté. La grille des salaires pratiquée à la Socapalm est bien au-dessus du SMIG de 36 240 FCFA.

Pour les emplois indirects (ouvriers des sous-traitants), le plancher est de 40 000 FCFA pour 24/25 jours effectifs de travail. Pour ce dernier cas, les télédéclarations des salaires à la CNPS sont contrôlées tous les mois.

b. Protection des employés

En droite ligne avec la politique de gestion responsable du Groupe Socfin, la Socapalm s'assure de la protection sociale et fait respecter la Déclaration universelle des droits de l'Homme pour ses employés afin de promouvoir l'équité entre les sexes et de renforcer l'égalité des sexes,

d'appliquer une approche tolérance zéro à l'égard des violations graves des droits de l'Homme, y compris l'intimidation, les atteintes physiques et/ou menaces.

La Socapalm interdit toutes formes de discrimination liées aussi bien à la race, au sexe, à la tribu ou à la religion. Cette interdiction est inscrite dans son règlement intérieur.

L'accord d'entreprise de la Socapalm a pour but, entre autres, de sauvegarder les droits des employés en activité et au moment de la rupture du contrat de travail, d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel, et de faciliter la reconversion du personnel.

c. Gestion des plaintes internes

Les requêtes internes individuelles sont traitées à la Direction des Ressources Humaines (DRH), qui procède à des enquêtes auprès des délégués du personnel des services concernés et organise des rencontres avec ces derniers afin de trouver des solutions. Une procédure interne décrivant la gestion des réclamations des salariés a été finalisée fin 2017.

Trimestriellement, le Comité de gestion des griefs se réunit afin de veiller à la performance de la procédure de traitement des plaintes et d'en évaluer son respect notamment en matière de respect des délais ou encore de l'anonymat si cela est souhaité par le plaignant.

d. Répondre aux besoins financiers des employés

Des prêts à taux d'intérêt zéro peuvent être octroyés aux employés pour leur permettre de faire face à certains besoins ou événements exceptionnels, certaines situations d'urgences : mariage, deuil, etc.

De plus, il existe, au sein de chaque site de la Socapalm, une mutuelle du personnel (MUPERSOC) permettant de faire face aux demandes de prêts des salariés. La société encadre la gestion des fonds de la mutuelle.

Par ailleurs, de manière récurrente, l'entreprise accorde à certaines catégories d'employés des prêts pour l'acquisition d'une moto à titre de gestion personnelle.

e. Chiffrés clés des ressources humaines

Sur 2 591 employés permanents, la Socapalm compte 1 995 hommes et 596 femmes, soit respectivement 77% et 23% de l'effectif total.

En 2022, Socapalm a procédé à 153 recrutements dont : cadres (4%), agents de maîtrise (4%), ouvriers spécialisés et manœuvres (73%) et ouvriers professionnels (19%). Il s'agit majoritairement de l'intégration de personnel intérimaire qui devient du personnel Socapalm.

Le nombre total de départs en 2022 est de 115 personnes : 19% par licenciement, 10% par démissions et 71% pour d'autres raisons (majoritairement pour des départs à la retraite mais aussi décès, départs volontaires, désertions⁷, etc.).

⁷ La Socapalm est un employeur non négligeable au Cameroun. De nombreux ouvriers, y décrochant leur premier emploi, ils y réalisent leur première expérience professionnelle au sein d'une grande entreprise. Malheureusement, il est fréquent que ces jeunes, peu familiarisés à l'environnement professionnel et habitués à une vision à court terme, désertent le travail une fois le premier salaire perçu, étant temporairement à l'abri financièrement.

f. Opportunités de formation : renforcement des capacités des employés

La Socapalm a mis un accent particulier sur la formation de ses collaborateurs car elle estime que le renforcement des capacités est essentiel à la sécurité de ses employés, à l'amélioration des pratiques, mais aussi à la motivation qui anime chacun d'eux.

Ainsi, de nombreuses formations ont été données en 2022, dans divers domaines, aussi bien en interne qu'en externe. La liste des formations est validée annuellement en Revue de Direction afin de répondre aux besoins et observations de l'année précédente (ex : occurrence d'accidents, réponses aux non-conformités, mise en place de recommandations, etc.). En 2022, des formations externes ont été organisées notamment en matière d'habilitation électrique mais également sur la santé et la sécurité au travail ou encore sur la prévention des incendies (données par l'entreprise « Face aux Risques »).



Formation du personnel technique, Plantation d'Eséka

g. Adhésion syndicale et liberté d'association des employés

La loi camerounaise permet aux employés de créer ou d'adhérer librement au syndicat de son choix. A la Socapalm, 74% des employés sont affiliés aux syndicats suivants : la Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun (CSTC), l'Union des Syndicats Libre du Cameroun (USLC) et la Confédération de Syndicats Autonomes du Cameroun (CSAC).

Les employés sont aussi représentés par des délégués du personnel qui se réunissent mensuellement avec la Direction pour discuter de leurs requêtes. Ces délégués sont élus pour une période de 2 ans.

3. Infrastructures à la disposition des employés

a. Au sein des villages

Une des conditions lors de l'embauche d'un salarié est de lui fournir un logement selon les normes réglementaires, c'est-à-dire un logement adapté à sa situation familiale, y compris cuisine et latrine.

La Socapalm compte 32 villages (31 villages plantations et 1 village mixte) répartis sur les 6 sites et totalisant plus de 4 800 logements. Il existe un chef de camp dans chaque village qui veille, autant que possible, au maintien de l'ordre et de la propreté au sein de ce dernier.

Afin de garantir un espace de vie agréable et durable pour ses employés, la Socapalm met en œuvre différents moyens pour veiller à la propreté, l'hygiène et le confort dans ses villages et ce, dans le respect de l'environnement. Un accent particulier a notamment été mis sur la gestion des déchets, à travers le ramassage des ordures, l'interdiction de brûler les déchets, le tri sélectif mais également sur des expériences de compostage dans certains villages.

De plus, des compétitions sont organisées dans chaque plantation pour stimuler l'hygiène et la propreté dans les villages à savoir « le village le plus propre », « la maison la plus propre » et « l'école la plus propre ».

Les travailleurs sont ainsi motivés à garder leur environnement non seulement bien aménagé mais surtout propre et sain.



Remise des prix des concours des « Villages et écoles les plus propres », Plantations de Kienké et de Mbongo

i. Infrastructures personnelles des employés

La Socapalm fournit à ses employés des logements adaptés selon leur situation familiale et leur poste selon les disponibilités en logements.

Ces logements sont munis en dehors des pièces principales d'une cuisine et de cabinets d'aisance abrités.

Depuis l'année 2017, environ 1 300 nouveaux logements ont vu le jour grâce à des constructions et/ou des rénovations. Tous les nouveaux logements prennent en compte les normes légales de construction.



Nouveaux logements, Plantation de Dibombari (à gauche) et Kienké (à droite)

La nouvelle disposition de ces constructions permet d'assurer un bon agencement des bâtiments et de préserver l'intimité des occupants tout en favorisant les entrées d'air et de lumière nécessaires pour préserver le confort et la santé des habitants.

Les distances séparatives pour la plupart des nouvelles constructions vont au-delà du cadre réglementaire, permettant aux habitants de bénéficier également d'espaces extérieurs, qu'ils embellissent à travers l'implantation d'éléments végétaux.



« Aménagements extérieurs » au village de Nkapa en 2022, Plantation de Dibombari

Certains des logements ont des terrasses d'accès, permettant d'avoir des logements plus à l'abris de la chaleur et d'avoir un espace de vie extérieur couvert en complément.



Logements ouvriers, Plantation d'Edéa

Soucieux de réduire l'empreinte environnementale dans tous les domaines y compris les constructions, une réflexion est menée au sein de chaque plantation pour revaloriser certains anciens bâtiments.

Ainsi, des travaux de réhabilitation sur des bâtiments anciens sont réalisés quand cela est possible en améliorant les conditions d'habitat tout en évitant la démolition totale.



Travaux d'adaptation dans les anciennes maisons en bois du village V2 en 2022, Plantation d'Edéa

La transformation des villages en cours ne concerne pas exclusivement les logements. Elle cible également les équipements (écoles, collèges, centres de santé, clubs, espaces sportifs, etc.) et les infrastructures collectives (points d'eau, réseau électrique, drainage, routes, etc.), afin d'offrir aux travailleurs et à leur famille un cadre de vie accueillant, sain et sûr. A ce propos, chaque année des rénovations sur les ouvrages existants ou la construction de nouvelles structures sont réalisés selon les besoins des villages et des plantations. Deux nouvelles salles de classe et un forage ont été construits cette année par exemple sur la plantation de Kienké.

La restructuration des villages implique la démolition des constructions anarchiques et/ou insalubres qui mettent en danger la santé et le bien-être des familles. Ces opérations ont lieu

régulièrement, cependant ce sont des opérations difficiles à mener et qui représentent une contrainte et un frein majeur dans le développement des villages les plus peuplés.

La volonté et les efforts de la Socapalm seraient insuffisants sans l'implication des habitants des villages. En effet, un grand défi est également celui du changement de mentalité et de l'appropriation des bonnes pratiques par les habitants. Ainsi un chef de camp coordonne et sensibilise les habitants dans la prévention de tout désordre pour lutter contre l'insalubrité et les occupations anarchiques.

Dans sa stratégie de renouvellement du parc de logements, la Socapalm met en place des actions et des projets concrets à travers différents axes d'intervention autour de l'habitat, notamment :

- ✓ Le développement des infrastructures en adéquation avec les besoins des habitants des villages :
 - La quasi-totalité des villages dans les différentes plantations bénéficient du raccordement des logements au réseau électrique. Ainsi les nouvelles constructions bénéficient d'un compteur relié directement à leur logement ;
 - La proximité des points d'eau est prise en compte pour l'implantation de nouveaux logements, et dès qu'il est nécessaire, de nouveaux points d'eau sont installés en complément ;
 - Pour ce qui est de la gestion des déchets, des bennes de collecte sont placées dans les villages. Un système de tri sélectif pour les déchets non organiques, et des compostières pour les déchets organiques ont été mis en place dans de nombreux villages ;
 - Des ouvrages d'évacuation des eaux de pluie sont intégrés systématiquement dans la construction des logements pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales.



Réseaux d'eaux pluviales intégrés aux nouveaux logements, Plantation de Dibombari

- Des centres médicaux sont positionnés dans les villages localisés à proximité des bureaux et des huileries ;
- Les villages de la Socapalm sont en quasi-totalité alimentés en électricité via ENEO, la société nationale d'électricité. Lorsque la localisation géographique ne le permet pas, les villages sont alors équipés de groupes électrogènes ;
- Des infrastructures collectives sont également prévues au sein des nouveaux villages construits, et ce, afin de subvenir aux besoins des populations : échoppes, équipements sportifs, forages d'eau potable (manuels afin d'offrir un accès à l'eau 24h/24), puits, bacs à ordures et un accès facilité à la scolarisation pour les enfants ;
- Des latrines ont été reconstruites sur plusieurs sites.



Reconstruction de latrines en 2022, Plantation de Dibombari

Le compromis social s'étend également aux villages riverains où la Socapalm a fait par exemple don cette année d'un château d'eau (Bomono Ba Mbengue II) ou d'équipements pour la mise en place d'un terrain de football (Bomono Gare). Ainsi chaque année les plantations de la Socapalm portent divers projets sociaux aux bénéfices de leurs communautés riveraines respectives.

L'intégration de réponses concrètes aux enjeux du développement durable a donc été mise en œuvre à travers :

- La mise en place de dispositifs de gestion de l'eau (boutons poussoirs) pour éviter son gaspillage ;
- La revalorisation et le réemploi des matériaux de construction sortant des chantiers de démolition. Ces matériaux passent ainsi de déchets à évacuer à matériaux remis en état et réutilisés lors des travaux de réhabilitation des anciennes constructions ;
- La plantation d'arbres et d'arbustes pour éviter l'érosion des sols, contribuer à la dépollution de l'air et produire à long terme des ilots de fraîcheur.

En 2022, 179 logements ont été construits/rénovés, 208 cuisines construites/rénovées, 242 latrines construites/rénovées et 61 douches construites/rénovées pour un total de 1 620 676 386 FCFA.



Nouveaux logements construits en octobre 2022, Plantation de Mbongo

ii. Infrastructure de loisirs

La Socapalm a également lancé la construction d'infrastructures sociales et sportives pour les employés. A ce jour, les plantations de Kienké, Eséka, Mbambou et Mbongo disposent de nouveaux clubs dans les « cités Cadres ».

Toutes les plantations disposent maintenant de terrains de sport, et la tendance est de continuer à diversifier et promouvoir la pratique sportive, que ce soit pour les employés ou pour leurs enfants via la rénovation des équipements existants.

Les plantations contribuent également à l'épanouissement des travailleurs à travers la construction de « clubs » au sein des villages, où les habitants peuvent se réunir lors d'événements, et où un service de restauration est également proposé.



Club Nkapa, Plantation de Dibombari

La valorisation des espaces non aedificandi s'observe également à travers la viabilisation de plans d'occupation adaptés à chaque village et à chaque plantation.

Dans le cas de Kienké par exemple, des espaces de cultures vivrières ont été créés et divisés en parcelle par habitant afin que chacun puisse y développer les cultures vivrières de leur choix. De plus, certains espaces ont également été alloués à l'aménagement d'espaces sportifs.



Espaces de cultures vivrières, Plantation de Kienké

La Socapalm a entrepris, dans le cadre de la protection de son environnement et de l'embellissement de ses villages, le reboisement des villages depuis plus de 6 ans.



Reboisement dans un village, Plantation de Dibombari

b. Investissements réalisés

En 2022, la Socapalm a investi pas moins de 1 620 676 386 FCFA pour le développement et la construction de villages au sein de ses plantations, ainsi que pour d'importants travaux de réfection des bâtiments déjà existants.

c. Mobilité

Les plantations de la Socapalm se sont dotées depuis plusieurs années déjà, en partenariat avec des entrepreneurs locaux, de véhicules collectifs adaptés pour le transport des employés et de leur équipement : en moyenne 3 véhicules de transport sont positionnés pour le personnel dans chaque division.



Transport du personnel, Plantation d'Edéa

En parallèle, pour les salariés de certaines catégories qui le souhaitent, la Socapalm facilite l'acquisition de motos ou vélos dits à gestion personnelle via des financements à taux d'intérêt nul.

4. Sûreté des personnes et des biens immobiliers

La sécurité des employés vivant dans les villages de la Socapalm, de même que la sécurité des infrastructures des plantations, sont assurées par des sociétés de gardiennage. Les cultures et certains points d'accès aux plantations sont surveillés par des comités de vigilance composés et mis en place par les communautés riveraines en partenariat avec l'entreprise.

D'autre part, la Socapalm a mis en place l'éclairage public à énergie solaire, une solution ayant un impact positif durable sur l'environnement et permettant de répondre en même temps à des enjeux de sécurité des populations.

5. Santé : un levier de développement

Au 31 décembre 2022, 2 591 employés permanents de la Socapalm et leurs ayants-droits, ainsi que les 769 travailleurs temporaires et les 3 974 travailleurs contractuels bénéficiaient d'une couverture médicale.

On estime qu'environ 14 000 personnes (employés Socapalm et ayants-droits compris) disposent, à ce jour, d'une couverture médicale et d'un accès aux soins via les structures de la Socapalm.

a. Politique de santé

Tous les employés de la Socapalm et leurs ayants-droits bénéficient d'une prise en charge totale (100%) de leurs soins lorsque ceux-ci sont prodigués au sein des centres médicaux des plantations de l'entreprise.

Lorsqu'un employé se rend dans un service médical externe ou spécialisé, l'entreprise prend en charge 80% des dépenses y relatives et l'employé 20%. Cette politique de santé permet aux employés et à leur famille d'accéder à des services de soins de qualité et souvent peu accessibles aux populations enclavées. La Socapalm participe aux frais de transports des patients lors des consultations extérieures.

b. Personnel et infrastructures

Le service médical de la Socapalm a un effectif global de 58 personnes : 7 médecins (les CMA de Douala et Dibombari se partagent 1 médecin qui travaille en alternance dans les sites suscités), 33 infirmiers diplômés d'État, infirmiers brevetés et aides-soignants et 18 personnes d'autres services (agents administratifs, commis de pharmacie, agents d'entretien, etc.).

En 2022, les services médicaux de la Socapalm ont effectué 65 238 consultations de salariés et de leurs ayants-droits, dont plus de 700 consultations faites aux riverains, 851 hospitalisations dans les plantations, 157 évacuations par ambulances vers des centres hospitaliers externes et 2 817 malades ont été référés vers des médecins spécialistes.

En parallèle, la Socapalm a consacré en 2022 un montant de 768 024 664 FCFA aux soins médicaux et autres coûts de fonctionnement :

- Remboursements des frais médicaux ;
- Fonctionnement des infrastructures médicales propres ;
- Transport des malades ;
- Soins médicaux internes et externes ;
- Secours portés aux accidentés ;
- Achat de médicaments ;
- Prévention sanitaire ;
- Gestion de la crise sanitaire de la Covid-19.

c. Prêts financiers aux employés (prêts médicaux)

Comme expliqué ci-dessus, lors d'hospitalisations ou de soins externes, la Socapalm prend en charge 80% du montant des frais médicaux des employés permanents et de leurs ayants-droits. Par conséquent, si nécessaire et en cas d'urgence, et dans la mesure de ses moyens, l'entreprise assiste financièrement l'employé qui la sollicite.

d. Prévention, détection et traitement des maladies

La Socapalm s'attache depuis 2008 à organiser des campagnes de prévention sanitaire au sein de ses 32 villages.

Ces campagnes se sont articulées autour des mêmes thèmes que l'année précédente (eu égard du taux de prévalence) mais s'étendent aussi en fonction des besoins et de la pertinence de certains sujets, à savoir : la prévention des maladies diarrhéiques, des maladies transmissibles, les gestes d'hygiène domestique et communautaire, la prévention des maladies respiratoires, la lutte contre le paludisme, la lutte contre la malnutrition infantile et la lutte contre le VIH/SIDA.

Bien que la situation concernant la Covid-19 se soit atténuée et que les mesures mises en place par le gouvernement se soient assouplies, les efforts se sont poursuivis au sein de tous les sites pour prévenir et préserver au maximum la santé des différents groupes de populations gravitant dans les plantations :

- Poursuite des sensibilisations régulières ;
- Conservation des accès à des points de lavage des mains à certains endroits stratégiques ;
- Campagnes de vaccination (en relation avec le Ministère de la Santé au Cameroun) ;
- Plusieurs dépistages préventifs ont été organisés sur tous les sites, dès l'apparition de cas suspects et/ou si le besoin s'en faisait ressentir.

Au terme de l'année 2022, toutes catégories de population et tous sites confondus, la Socapalm n'a rencontré qu'un très faible nombre de cas confirmés à la Covid-19 présentant des symptômes mineurs, s'apparentant à un rhume, une grippe et ne nécessitant pas une lourde prise en charge ni hospitalisation.

En 2022, l'épidémie qui a tenu en alerte les plantations aura été celle du Choléra.

En effet, cette maladie diarrhéique, pouvant être mortelle si elle n'est pas traitée rapidement et correctement, a sévi dans plusieurs régions du Cameroun et a touché certaines de nos plantations.

Grâce à la réactivité et à la collaboration des équipes (médicales, techniques, HSE), des actions ont été immédiatement mises en place, permettant d'éviter le pire pour les patients ayant été touchés :

- Désinfection des latrines dans les villages ;
- Assainissement des forages dans les villages ;
- Campagnes intensives de sensibilisation auprès des différents groupes de population ;
- Campagnes de vaccination pour les membres de la population volontaires ;
- Impression de supports de sensibilisation pour la distribution et l'affichage dans les différents sites.



Sensibilisation à l'utilisation d'autotests de dépistage du VIH au sein des différents départements, Plantations d'Edéa et de Dibombari



Sensibilisations au VIH dans les villages, Plantation d'Edéa



Activité sportive - Marche dans le cadre du mois du VIH, Plantation d'Edéa



Sensibilisation des enfants aux maladies transmissibles et le VIH/SIDA, Plantation de Dibombari



Activités sportives dans le cadre d'Octobre Rose, Plantation de Mbongo





Sensibilisations au dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus, Plantation de Mbongo



Sensibilisation des jeunes mères à la vaccination des enfants, Plantation de Mbambou



Campagne d'administration de traitements vermifuges dans les écoles, Plantation de Mbambou

Rappelons enfin que, quel que soit le contexte, qu'il s'agisse de la Covid-19 ou d'autres programmes de santé publique déjà existants, les activités sanitaires de la Socapalm se réalisent en collaboration étroite avec le MINSANTE, au travers des services de santé des districts : prévention, dépistage, surveillance intégrée des maladies, traitement des maladies sous programmes (paludisme - VIH), etc.



Campagne de vaccination au porte-à-porte dans les villages, Plantation de Mbambou



Sensibilisation à l'hygiène des mains dans les écoles, Plantation de Dibombari

e. Planning familial

La Socapalm possède au sein de chaque centre médical de ses plantations, un service de planning familial qui met à disposition un ensemble de moyens pour leur permettre d'espacer les naissances ou de se mettre à l'abri de grossesses non désirées. Ce service travaille en collaboration avec des centres de santé publics des villes ou arrondissements des sites et prodigue des conseils aux femmes.



Le planning familial « ProFam » est présent au centre médical de Mbongo

f. Collecte de données médicales

Un système de statistiques médicales mensuelles est en place depuis quelques années et l'implémentation de l'outil « DHIS2 » au sein des 7 sites de la Socapalm est effective depuis début 2018. Ce programme permet une vision plus globale et plus précise des activités de santé au sein des plantations.

L'objectif visé est d'adapter les stratégies en place afin de les rendre encore plus efficaces face à certaines pandémies et autres maladies récurrentes, mais aussi en termes de sécurité au travail.

g. Préparation aux situations d'urgences

A la Socapalm, il existe différents types de situations d'urgence : les urgences médicales (qui sont gérées essentiellement par le Département médical) et les urgences sécuritaires (pilotées

par le Directeur de plantation et les CEDD (Correspondant en Développement Durable)). Dans tous les cas, le médecin du travail et le responsable CEDD travaillent en étroite collaboration pour la mise en place d'actions prévoyantes et correctives.

Dans le cadre de l'épidémie de Choléra, le Département médical a poursuivi la coordination des actions préventives telles que la désinfection des locaux et latrines, les sensibilisations, la vaccination volontaire des employés et de leur famille. Il a surtout pu compter, et cela se poursuit, sur la franche collaboration et l'implication de tous les autres départements, permettant, ainsi, une lutte active contre l'épidémie et, probablement, la limitation de la propagation des cas au sein des différents sites.

En plus des centres médicaux, la Socapalm a développé, sur certaines plantations, des « points d'infirmerie » ou « poste de secours » pour assurer le relai entre le centre médical et le lieu de travail dans le cas où le centre médical est trop éloigné géographiquement. Ces postes se concentrent uniquement sur les premiers soins.

6. Soutien à l'éducation et à la formation

a. Politique d'éducation

L'éducation des jeunes étant l'assurance d'un développement durable des populations des régions, la Socapalm poursuit son appui financier et logistique aux divers établissements scolaires publics et privés présents au sein de ses plantations.

Répartition des élèves par établissement scolaire (2022)				
Plantations	Écoles maternelles	Écoles primaires	Lycées et collèges	Total
Dibombari	161	1 480	0	1 641
Edéa	273	2 000	626	2 899
Eséka	59	379	117	555
Kienké	261	1 894	1 053	3 208
Mbambou	160	727	240	1 127
Mbongo	103	1 038	672	1 813
Total	1 017	7 518	2 708	11 243



Élèves des écoles maternelles et primaires, V1, Plantation de Kienké

b. Infrastructures et personnel

La Socapalm contribue significativement au financement et au soutien de nombreuses infrastructures éducatives tels que les écoles maternelles, primaires et secondaires présentes sur ses plantations.

Nombre d'écoles de la Socapalm (2022)							
	Dibombari	Edéa	Eséka	Kienké	Mbambou	Mbongo	Total
Maternelles	3	5	3	5	3	2	21
Primaires	6	7	8	10	3	6	40
Secondaires	0	1	1	3	1	2	8
Total	9	13	12	18	7	10	69

NB :

- Il est important de mentionner que certaines écoles n'accueillent pas d'enfants d'employés (directs et/ou indirects) mais sont mentionnées dans ce tableau car elles sont situées à l'intérieur des plantations et la Socapalm apporte un soutien à ces structures de différentes manières : prise en charge des enseignants (salaire), construction/rénovation des locaux, don de matériel scolaire, etc.
- Le nombre d'écoles a légèrement augmenté par rapport à 2021 en raison de plusieurs facteurs à savoir : la reprise des activités d'hévéaculture à Dibombari et à Kienké entraînant le recrutement de nouveaux employés, mais également la prise en compte des écoles soutenues par la Socapalm et implantées au sein de ses plantations.

Encadrement scolaire de la Socapalm (2022)							
	Dibombari	Edéa	Eséka	Kienké	Mbambou	Mbongo	Total
Enseignants d'Etat	14	68	26	102	24	79	313
Enseignants de la Socapalm	29	29	2	29	12	13	114
Enseignants de l'APE ⁸	0	27	20	24	20	28	119
Total	43	124	48	155	56	120	545

21% = proportion d'enseignants payés par la Socapalm

Le taux d'encadrement moyen des écoles est bon : 24,78 élèves/enseignant en 2022.

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, et compte tenu du déficit d'enseignants diplômés d'Etat assignés aux écoles de la plantation, la Socapalm prend en charge 21% de l'effectif total des enseignants.

Effectif enfants Socapalm/enfants intérimaires, contractuels et autres (2022)							
	Dibombari	Edéa	Eséka	Kienké	Mbambou	Mbongo	Total
Enfants d'employés de la Socapalm	535	557	40	1 150	423	826	3 531
Enfants de travailleurs indirects	669	607	145	1 157	538	579	3 695
Enfants d'externes	437	1 735	370	901	166	408	4 017
Total	1 641	2 899	555	3 208	1 127	1 813	11 243

31% = Proportion d'enfants d'employés de la Socapalm

c. Soutien financier et dons aux écoles

Chaque année, la Socapalm fait don de matériel didactique aux écoles des villages riverains afin d'assurer la mise à disposition des fournitures scolaires au moment de la rentrée ; il s'agit du

⁸APE : Association de Parents d'Elèves

« paquet minimum ». Ces paquets contiennent le nécessaire pour les élèves et enseignants basé sur les besoins établis par les écoles (livres, craies, cahiers, etc.).



Remise du « Paquet Minimum » pour les écoles riveraines, Plantations d'Edéa et de Dibombari

i. Prêts scolaires aux parents

Comme tous les ans, la Socapalm a proposé en 2022, à l'ensemble de ses équipes des prêts scolaires à taux zéro, remboursables sur 8 mois, pour un montant total de 183 014 000 FCFA.

ii. Transport scolaire des enfants

Tenant compte des niveaux scolaires des enfants et de leurs lieux de résidence, la Socapalm est amenée à transporter certains élèves sur leur lieu de scolarité. En 2022, le coût pour le transport des élèves était de 257 135 544 FCFA.

Autant que possible, il est privilégié une scolarité des enfants au sein des écoles localisées sur la plantation.

7. Micro-projets réalisés

Les micro-projets lancés depuis 2012, sont perpétués d'année en année. Ils ont également contribué, en 2022 à renforcer les bonnes relations que la Socapalm entretient avec les communautés.

Les concours annuels organisés par la Socapalm au sein de chacune de ses plantations pour primer les villages, les écoles et les maisons les plus propres ont encore été organisés en 2022. L'objectif étant de sensibiliser les habitants au respect de l'environnement (ramassage des déchets, tri, petites arborisations, etc.) et de rappeler l'adage suivant : « un habitat sain pour une vie saine ».

8. Objectifs et performance

Le sport étant soutenu à de nombreuses occasions par la Socapalm, toutes les plantations comptent à présent des terrains de sport afin de pouvoir continuer à diversifier et promouvoir la pratique sportive, que ce soit pour les employés ou pour leurs enfants et ce, au travers de la rénovation/augmentation des équipements existants.

La Socapalm s'engage à poursuivre son soutien en matière d'éducation tant au niveau des écoles Socapalm (écoles maternelles et primaires) qu'au niveau des établissements appartenant à l'Etat qui viennent également renforcer la demande en besoins éducatifs secondaires.

L'ambitieux programme de construction de nouveaux logements de la Socapalm se poursuivra au même rythme qu'en 2022 tout en incluant la rénovation des logements existants en matériaux durables.

Des nouveaux acteurs privés se joindront aux services offerts aux populations des villages, c'est le cas du projet d'ouverture d'une agence bancaire SCB qui a vu le jour au premier trimestre 2022 à Kienké.



Agence Bancaire SCB, Plantation de Kienké

La politique d'intégration progressive des intérimaires aux effectifs permanents se poursuivra afin de compléter certains postes devenus vacants dans les différents départements.

En ce qui concerne le respect de la législation sociale des employés contractuels, la Socapalm a intégré des exigences encore plus pointues en matière d'établissement des contrats, de préparation des bulletins de paie, d'affiliation à la CNPS et de distribution gratuite des équipements de protection individuelle. La révision de la couverture maladie de leur assurance maladie a permis une meilleure prise en charge des assurés (80%) tout en ciblant mieux les pathologies du secteur d'activité.

V. Assurer la sécurité des employés

1. Système de management de la sécurité

La santé et la sécurité au travail font partie du quotidien de l'entreprise. Il était donc important pour la Socapalm de formaliser ces préoccupations sous la forme d'un système de management de la sécurité.

Comme chaque année, l'évaluation des risques professionnels propres à chaque poste de travail a été revue et mise à jour afin de garantir sa performance et de s'assurer que toutes les opérations et risques liés y soient pris en compte. L'évaluation des risques est réalisée au moyen d'inspections et de checklists utilisées sur le terrain qui sont formalisées en recommandations et réunies dans un document unique pour chaque site. Les résultats de ces évaluations et mises à jour sont présentés en « Revue de Direction ».

De plus, les contrôles annuels des Ministères, les délégués du personnel et les représentants des travailleurs siégeant aux réunions du Comité d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail (CHSST), sont également un canal de communication permettant la mise à jour du document unique et de la matrice des EPI.

2. Politique de sécurité et de santé au travail

La politique en matière de santé et de sécurité au travail axe son action sur la prévention des risques et sur la communication permanente afin de promouvoir un personnel protégé et informé.

Avec la mise à jour de l'évaluation des risques au poste de travail, la signalisation a été améliorée grâce à l'installation et à la modification des panneaux indicatifs des risques et des dangers (tels que la présence des tranchées dans les champs, les risques liés aux infrastructures électriques, etc.), des interdictions (accès restreint au personnel autorisé) ou encore des obligations de port de matériel de sécurité (port des EPI pour les magasiniers, etc.) dans l'ensemble des sites.

Une fiche individuelle de distribution des EPI a été mise en place afin de s'assurer que chaque employé a obtenu ses EPI gratuitement, et ce, à la fréquence mentionnée dans la matrice des EPI.

Dans l'optique d'une amélioration continue, en 2021, les EPI des coupeurs ont été améliorés avec le port d'une casquette de sécurité en cas de chute d'un régime de fruits. En 2022, des casques anti-bruit ont été distribués à plusieurs fonctions notamment chez Camseeds. Un renforcement de la sensibilisation sur le port obligatoire du casque en moto, même sur une moto personnelle, a été effectué avec des mémos internes, des minutes HSE et des sanctions en cas de non-respect des consignes.

Les CHSST ont, avec l'aide de l'équipe médicale et HSE, effectué des sensibilisations sur les risques et les mesures préventives liées à la pandémie de la Covid-19 ainsi que des campagnes de vaccination dans l'ensemble des services.

Des progrès significatifs ont été notés au niveau de la sécurité des employés : logements, EPI et de la protection sociale : sécurité sociale, etc. ainsi qu'au niveau de l'amélioration des relations avec les communautés riveraines.

Parallèlement, chaque poste de travail est sécurisé selon les normes internationales, les EPI sont fournis aux salariés dont le poste de travail le nécessite. Leur distribution est fonction du type

d'EPI concerné, c'est-à-dire que cela peut être fait 1 à 2 fois par année, en fonction des besoins ou après une période déterminée après laquelle l'EPI n'est plus considéré comme remplissant sa fonction de façon optimale.

Dans le cadre de l'amélioration continue des conditions de travail des employés, la Socapalm a procédé à la distribution gratuite des EPI aux employés contractuels de façon semestrielle en 2022.



Distribution des EPI aux travailleurs contractuels, Plantation de Kienké

3. Comités de santé et sécurité au travail

Les Comités d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail (CHSST) sont mis en place dans l'ensemble des sites par le Délégué Départemental du Travail du département sur lequel se trouve la plantation afin de traiter, dans la mesure du possible, les problèmes ou risques liés à la santé et à la sécurité des employés.

Concrètement, ces comités ont pour rôle d'analyser les causes de survenance d'un accident du travail, de proposer des actions correctives et de suivre la mise en œuvre des actions préconisées. De plus, ils visent à assurer une communication directe et transversale entre les employés et la Direction sur les risques liés au travail.

Ce comité est constitué d'un Président qui n'est autre que le Directeur de la plantation, du Responsable des Ressources Humaines, du Chef du service administratif et comptable, du CEDD, du Médecin et des Délégués du personnel représentant le personnel de chaque service de l'entreprise.

Les réunions de CHSST se tiennent trimestriellement, et leurs tâches majeures sont les suivantes :

- ✓ Le maintien de la propreté dans les villages ;
- ✓ La sensibilisation continue des employés à la gestion des déchets ménagers dans leur village et sur leur lieu de travail ;
- ✓ Les sensibilisations au port des EPI et au respect strict des instructions afin d'éviter les accidents du travail ;
- ✓ La réhabilitation et la construction de latrines au sein des villages des plantations ;
- ✓ Le renouvellement du mobilier dans les bureaux ;
- ✓ L'amélioration de l'éclairage dans les villages des employés.

4. Analyse de risques (réalisés cette année ou mis à jour)

L'analyse des risques à la Socapalm s'effectue notamment aux postes de travail des salariés, mais peut prendre également la forme d'un contrôle du respect des consignes de sécurité dans le cadre de la démarche de SST. Les principaux acteurs sont le responsable QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement), le médecin du travail et les représentants du personnel.



Réunion CHSST, Plantation de Kienké

En 2020, après l'évaluation des risques professionnels propres à chaque poste de travail, faite par un cabinet externe afin d'être en conformité avec les exigences de la norme RSPO, une mise à jour interne a été réalisée et certains risques ont été ajoutés dans le plan de prévention des différents sites de l'Entreprise. Par la suite, des sensibilisations ont été faites afin de s'assurer que les risques énumérés ainsi que les actions préventives y afférentes sont connus et respectés de chaque employé en fonction de son poste de travail.

En 2022, le site de Dibombari a par exemple obtenu la validation et le renouvellement de son étude des dangers et de son plan d'urgence. Le processus qui avait débuté en 2020 et n'attendait plus que cette validation du Ministère des Mines de l'Industrie et du Développement Technologique, s'est achevé au mois de décembre 2021. La mise en œuvre du plan d'urgence ainsi que des recommandations issues de l'étude des dangers a commencé en 2022 et s'achèvera en 2023.

Les autres sites renouvelleront leurs études en 2023, étant donné que les études de risques ont une validité de 5 ans et que les dernières ont été validées en 2018. A ces études des dangers, les recommandations issues des audits ISO 14001 de 2022 seront adressées par l'intégration des études ATEX (atmosphère explosive).

En 2022, la matrice des EPI a été mise à jour et la Socapalm a fourni des EPI à ses employés pour un montant total de 291 886 325 FCFA, montant supérieur à l'année précédente.



EPI : gants et protection pour les herbicideurs (à gauche), bottes et chaussures de sécurité (à droite)

En 2022, la Socapalm a renouvelé ses certificats RSPO et ISO 14001:2015 dont une grande partie consiste à évaluer la sécurité des employés sur leur lieu de travail. Ces audits ont eu pour but de vérifier si les risques des opérations ont été correctement évalués et pris en compte, mais également de mesurer l'efficacité des mesures de protection collectives comme individuelles.

5. Programmes et plans (existants et développés cette année)

Afin de mieux prendre en compte les aspects HSE de son activité, la Socapalm a élaboré un Plan de Management Environnemental (PME) qui est mis à jour annuellement. Le PME est établi sur base des résultats de l'analyse environnementale qui évalue les risques et impacts de chaque activité de l'entreprise. En 2022, la méthode de cotation a été revue afin d'intégrer « la sensibilité du milieu » dans la grille d'évaluation des aspects environnementaux significatifs. A cet effet, l'analyse environnementale de chaque site a une fois de plus été revue et chaque PME mis à jour puis validé.

En plus du PME, un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) a été élaboré par un cabinet agréé par le MINEPDED. Ce PGES est issu d'un audit environnemental et social validé par le MINEPDED en 2018. A l'issue de cet audit, tous les sites de la Socapalm ont reçu un certificat de conformité environnementale. En respect des exigences légale, une évaluation de la mise en œuvre du PGES est faite annuellement par des agents du MINEPDED sur base d'un Plan de Travail Annuel (PTA) qui est issu du PGES et qui est transmis au Ministre à chaque début d'année.

Lors de l'audit de surveillance ISO 14001:2015, réalisé du 16 au 19 mai 2022, de nombreuses recommandations ont été établies et certaines ont nécessité la mise à jour du PME. Des actions ont été prises afin de mettre en œuvre toutes ces recommandations au sein de l'ensemble des sites. L'évaluation de la mise en œuvre de ces actions a été présentée et décrite à tous les responsables départementaux durant la « Revue de Direction » annuelle afin que chaque représentant puisse assurer le respect de l'accomplissement des mesures décidées dans le PME et dans le tableau des actions.

Le tableau des actions correctives a été mis jour et plusieurs colonnes spécifiques ont été insérées afin de permettre une meilleure gestion des actions correctives et de leur suivi. Désormais, toutes les actions correctives identifiées y sont intégrées et suivies continuellement par chaque CEDD. Au cours de la revue de direction annuelle, le tableau des actions correctives est évalué et les actions en cours ou pas encore clôturées sont présentées aux chefs de département.

6. Réalisations

Plusieurs actions ont été réalisées dans le domaine de la SST en 2022 à savoir :

- Contrôle des installations électriques ;
- Vérification des appareils de levage 2 fois par an ;
- Cartographie du bruit et audiométrie des employés au sein des huileries ;
- Sensibilisation des employés ;
- Dératisation et désinsectisation des logements des employés et bureaux administratifs ;
- Construction de nouveaux forages et réhabilitation des anciens ;
- Analyse de l'eau des rivières au sein de la concession ;
- Soufflage et traitement des forages ;
- Renouvellement et ajout de panneaux de signalisation au sein des sites ;
- Matérialisation du plan de circulation dans les sites ;

- Contrôle Non Destructifs (CND) des tanks et appareils à pression ;
- Formation en manipulation des produits chimiques et risques liés, en risques incendies.



Matérialisation du plan de circulation, Plantation de Dabombari

7. Formation et sensibilisation

Afin de poursuivre les efforts engagés depuis 2012, la Socapalm maintient son engagement QHSE en gardant la sécurité de ses employés au centre de ses préoccupations.

Des inductions HSE sont systématiquement réalisées à l'embauche de chaque employé ainsi qu'à l'arrivée de tous nouveaux visiteurs et prestataires. Ces inductions portent sur la présentation de l'entreprise en quelques mots ainsi que sur la sensibilisation sur les risques liés à l'activité et les moyens préventifs mis en œuvre. Pour le compte de l'année 2022, il y a eu 1 076 inductions HSE effectuées sur l'ensemble des plantations.

Des « minutes sécurité » sont également organisées au sein des différents services afin de sensibiliser le personnel aux thématiques en lien avec la santé, la sécurité, l'environnement, le social, la prévention, etc. En 2022, 2 521 minutes HSE ont été dispensées et ont ainsi contribué à améliorer le niveau de connaissance sur certains aspects de l'ensemble des employés.

Un plan de formations et de sensibilisation pour l'ensemble des sites et validé par le DG est établi, diffusé et suivi par chaque site à travers le fichier de suivi des formations. Ce plan contient aussi les exercices d'urgence, les réunions de chaque service et les réunions avec les parties prenantes.

Ce plan de formation est établi sur base des besoins observés durant l'année précédente notamment par rapport à la validation des compétences, aux résultats des interviews et évaluations des compétences réalisées sur le contenu des formations et des sensibilisations, ou encore en raison des nouvelles opérations. Par exemple, en 2022, la plantation de Kienké a réalisé la formation de ses 18 nouveaux saigneurs à l'école de saignée.



Formation des saigneurs, Plantation de Kienké

En 2022, les employés ont également suivi des formations d'une ou plusieurs journées, dans divers domaines tels que la sécurité, le risque incendie, les premiers secours, le contenu et les exigences de la norme RSPO P&C 2018 révisée ou encore la protection de l'environnement (la gestion des zones HVC).



Formation « Premiers Secours » de juin 2022, Plantation de Mbongo

Ces formations ont été réalisées en complément des séances courtes de sensibilisation établies annuellement dans le plan de formation à savoir les « minutes » sécurité et les « inductions » à l'embauche.

En septembre 2022, une formation a été donnée, par un cabinet externe commis par le siège, au personnel d'encadrement des huileries ainsi qu'aux différents CEDD de chaque site afin d'instruire et de renforcer les connaissances des uns et des autres sur les risques industriels. Des mesures préventives à adopter pour éviter les accidents du travail ou sur les situations d'urgences ont été transmis à l'ensemble du personnel formé en fonction de tous les cas probables de risques au sein des huileries.

Formations et sensibilisations (2022)		
Type de formations	Séances dispensées	Personnes formées
Manipulation de produits chimiques + Mélange	100	1 785
Sécurité routière	4	646
Examen et récapitulation des « Standard Operating Procedures » (SOP)	65	2 018
Équipement de Protection Individuelle (EPI)	24	2 645
Plan d'urgence et exercice	21	1 787
Gestion des déchets	31	3 678
Stockage de produits dangereux	15	484
Formation aux premiers secours	16	882
Déversements et fuites	30	374
Code de conduite des employés	54	2 522
Formation sur les fertilisants	9	409
Formation en tenue de magasin	39	181
Pruning	2	80
Sensibilisation à la santé	30	2 018
Entraînement au feu	9	145
Formation pratique sur les opérations en usine/huilerie	45	369
Sensibilisation à l'environnement	101	2 841
Lutte antiparasitaire phytosanitaire	28	297
Induction	29	735
Formation aux normes et certificats (ISO, OHSAS...), hors RSPO	16	411
Formation sur les normes RSPO	8	787
Droit du travail et communication des droits de l'homme	167	3 829
Autres	85	1 786
Minutes HSE	2 521	59 949
Total	3 695	96 411

Remarque :

- Certains employés ont participé à plusieurs formations. Raison pour laquelle les chiffres sont parfois très élevés par rapport au nombre d'employés que compte la Socapalm.

8. Surveillance médicale

En 2022, les médecins des plantations ont fait passer à l'ensemble du personnel de la Socapalm des visites systématiques annuelles.

En même temps, des visites médicales d'embauche en vue de la validation de l'aptitude à travailler des nouvelles recrues ont été effectuées sur les 153 personnes recrutées, ainsi que sur tout le personnel des entreprises de sous-traitance et les employés intérimaires.

Les visites de reprise de travail après des repos maladie ainsi que des consultations médicales ont été effectuées pour les employés concernés.

9. Monitoring

La Socapalm veille à ce que les règles de sécurité et de santé établies au sein de l'entreprise soient respectées par tous. Elle prend toutes les mesures de prévention des risques nécessaires, en informant et en formant ses salariés sur la nature de ces risques.

Un contrôle des procédures opérationnelles est mis sur pied afin de garantir le respect des règles prescrites par l'entreprise. Ce contrôle est effectué à l'aide de checklists remplies par type d'opération. Les résultats de ces inspections et audits mènent à des actions correctives à mettre en place dans des délais impartis. Les résultats de ces audits internes et leurs actions développées sont vérifiés non seulement par les directeurs des services mais également lors des audits externes tels que ceux réalisés dans le cadre de la certification RSPO.

10. Nombre d'accidents (perte supérieure à un jour)

Au fil des années, les CEDD présents sur chaque site, en collaboration avec tous les autres départements, renforcent l'outil de surveillance et de traçabilité des accidents de travail. Le but premier est d'avoir une vision claire et précise du type d'accidents rencontrés afin de pouvoir mettre les actions correctrices appropriées en place.

En 2022, concernant les employés permanents Socapalm, 245 accidents de travail ont été enregistrés, contre 250 en 2021, dont malheureusement 2 mortels, 14 accidents avec arrêts supérieurs à un jour d'arrêt ont été recensés en 2022, contre 69 en 2021.

En comparaison avec l'année précédente, on observe globalement une diminution du nombre d'accidents.

Les types d'accidents couramment enregistrés à la Socapalm, toutes catégories d'employés confondus, sont dus notamment aux coupures et lacerations (hors palmier à huile), blessure par piqure (à partir de fruits à huile de palme) et à des chocs avec un objet.

11. Taux d'accidents par 200 000 heures de travail

Le taux d'accident par 200 000 heures de travail et pour 100 employés (directs et indirects) est de 10,04.

12. La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement (formations, audits)

Les conventions d'entreprise et/ou contrats établis entre les sous-traitants et l'entreprise précisent l'ensemble des règles HSE adoptées et à respecter par la Socapalm. Ces règles sont expliquées aux sous-traitants avant la signature des conventions par les deux parties, et ce, quel que soit le domaine d'activité.

Chaque employé sous-traitant et intérimaire est induit en matière de santé, sécurité et de protection de l'environnement au sein du site. L'induction aborde les risques identifiés dans le département où sa prestation aura lieu, les mesures préventives à prendre afin d'éviter un accident : port obligatoire des EPI, respect des équipements de protection collectifs, consignes et instructions HSE, non-utilisation des produits chimiques dangereux et interdits d'utilisation, etc. Pour ce dernier point, la liste des produits chimiques est demandée et contrôlée ainsi que les fiches de données de sécurité de ces produits.

13. Evolution dans le temps

Blessures et décès professionnels (2022) - Tous travailleurs confondus					
Accidents du travail	Désignation	2019	2020	2021	2022
Nombre d'accidents mortels	Nombre de décès	1	0	1	4
Nombre d'accidents non mortels	Nombre d'accidents du travail	796	603	697	739
Total d'heures travaillées		10 118 329	10 828 087	11 633 220	14 801 407
Nombre de journées perdues		2 099	1 739	1 452	1 212
Taux d'accident par 100 employés	Nombre d'accidents (y compris mortels)/total d'heures travaillées * 200 000	15,75	11,14	12,00	10,04
Taux de jours perdus par 100 employés	Nombre de journées perdues/total d'heures travaillées * 200 000	41,49	32,12	24,96	16,38

14. Objectifs pour l'année prochaine

Pour 2022, la Socapalm envisage de poursuivre ses actions en mettant en œuvre les objectifs suivants :

- Poursuivre les sensibilisations des employés aux procédures de l'entreprise et aux politiques ;
- Poursuivre le plan de prévention au poste de travail (document unique) dans l'ensemble des sites ;
- Organiser systématiquement le concours du village et de la maison le plus propre dans l'ensemble des sites sur base des critères préétablis. Ceci dans le but de dynamiser l'hygiène au sein de nos villages et encourager les enfants à la propreté ;
- Mobiliser l'ensemble du personnel à la prévention des risques à travers le respect des consignes et instruction à chaque poste de travail ;
- Organiser toutes les formations planifiées et suivre le plan de formation 2023 ;
- Réussir l'audit de re-certification ISO 14001:2015 et maintenir le certificat ;
- Être certifié RSPO P&C 2018 dans l'ensemble des sites ;
- Veiller au port systématique des EPI à chaque poste de travail.

VI. Gestion des ressources naturelles

1. Système de gestion de l'environnement

La certification ISO 14001:2015 a été obtenue en 2014, faisant ainsi de la Socapalm la première entreprise au Cameroun à obtenir ce certificat. Les efforts se sont poursuivis en 2022 pour maintenir cette certification, dont le certificat de renouvellement a été obtenu en août 2020.

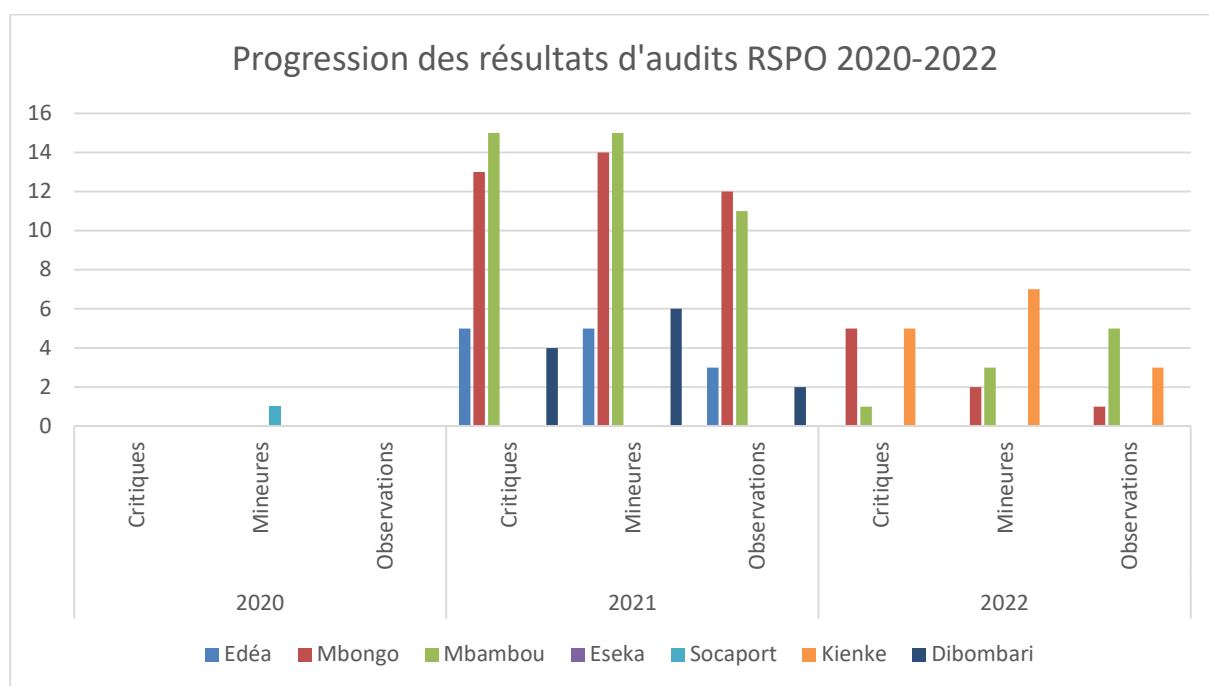
2. État des certifications en cours

La Socapalm a poursuivi les efforts entrepris en vue de sa certification RSPO en démarrant ses premiers audits de certification avec le site de Socaport : certifié RSPO pour la chaîne d'approvisionnement depuis le 30 décembre 2020.

En 2021, les audits de certification ont été organisés sur les sites de Mbongo et Mbambou, Eséka, Edéa et Dibombari. Les certificats RSPO ont été obtenus pour tous ces sites.

Durant l'année 2022, le dernier audit de certification pour le site de Kienké a été organisé alors que les plantations de Mbongo, Eséka et Mbambou ont eu leurs premiers audits de surveillance.

Le graphique ci-dessous résume les résultats des audits RSPO (répartis en non-conformités mineures, non-conformités critiques et en observations) de 2020 à 2022.



Pour 2023, les premiers audits de surveillance (ASA 1) sont prévus pour les sites d'Edéa, Dibombari et Kienké (dont le certificat a été fourni le 18 janvier 2023). Les seconds audits de surveillance (ASA 2) sont planifiés pour les plantations d'Eséka, de Mbongo et Mbambou. Socaport sera audité pour la troisième fois (ASA 3).

D'autre part, en 2022, tous les sites ont réussi à maintenir leur certification ISO 14001:2015 lors du dernier audit de surveillance de ce second cycle. Le prochain audit de la norme ISO 14001:2015 est prévu en avril 2023 et consistera en un audit de re-certification pour un troisième cycle d'une période de 3 ans.

3. Politiques

La politique HSE ainsi que la politique de gestion responsable du Groupe Socfin sont implémentées au sein de la Socapalm. Plusieurs autres politiques dans le cadre de la certification RSPO, ont été élaborées et la sensibilisation sur ces dernières est faite lors des minutes HSE de chaque service.

De ce fait, des contrôles sur le respect des engagements décrits dans ces politiques sont réalisés, tant par des inspections sur le terrain qu'au moyen d'interviews des travailleurs et autres parties prenantes.

Certaines politiques font l'objet d'un plan de socialisation et de suivi de performance comme par exemple la politique concernant le harcèlement sexuel et autres types de harcèlement et de violence en milieu de travail ou encore la politique en matière de conduite éthique.

a. Eau

Volume total d'eau prélevé par source en m ³ (2022)	
Eau de surface et des rivières	508 481
Nappe phréatique	828 872
Eaux de pluie collectées et stockées par la Socapalm	0
Eaux usées d'une autre entreprise	0
Eau de distribution	0
Normes, méthodologies et hypothèse utilisées : compteur volumétrique	

Sources principales d'approvisionnement en eaux (2022)					
Sources d'approvisionnement	Nombre (utilisation huilerie)	Volume de la source prélevé (en m ³)	Valeur ou importance de la source d'approvisionnement en eau pour les communautés locales ou autochtones	Valeur en termes de biodiversité	Aire protégée (oui/non)
Nappes phréatiques	4 forages (Dibombari, Mbongo, Eséka, Kienké)	408 504	/	/	Non
Rivières	3 (Edéa, Kienké, Mbambou)	328 089,3	Pêche, usage domestique (baignade, vaisselle, lessive...)	/	Non
Normes, méthodologies et hypothèses utilisées : compteur volumétrique, l'observation					

b. Protection du sol

Des mesures de protection du sol ainsi que de lutte contre l'érosion sont mises en place de manière continue au sein des sites de la Socapalm. En agronomie, les opérations visent à protéger la fertilité du sol notamment à travers l'application de fertilisant organiques, le fait de ne pas planter dans les zones à risque (bas-fond) ou encore l'utilisation des produits homologués par le Ministère de l'Agriculture, et ce, de façon rationnelle et en très faibles quantités pour assurer la préservation des sols.

La méthodologie utilisée dans la préparation des programmes d'entretien des routes est également étudiée en prenant en compte la lutte contre l'érosion, notamment à travers la mise en place des mesures suivantes :

- Un drainage adéquat des routes est installé ;
- Le vétiver est planté dans les terrains en pente pour consolider le sol ;
- Dans les zones où l'érosion des sols peut être sévère, malgré les techniques de conservation des sols, des fosses à limon régulièrement entretenues sont recommandées ;
- Les rafles (EFB) sont utilisées efficacement pour minimiser l'érosion dans la concession ;
- Corriger le carrossage lors du nivellement de la route en faisant appel à des opérateurs expérimentés et formés ;
- Des plantes de couverture légumineuses (LCC) sont utilisées dans la concession ;
- Dans la mesure du possible, l'établissement d'une zone tampon adéquate (zone riparienne) peut réduire l'étendue de la sédimentation dans les rivières et fournir du matériel végétal allochtone ;
- Les conduites de drainage et les petits cours d'eau ne devraient pas être traversés à moins que des passages appropriés tels que des ponceaux n'aient été installés ;
- L'utilisation d'un système de drainage conçu pour les routes devrait acheminer le ruissellement vers les zones de dissipation d'énergie avant d'entrer dans les cours d'eau locaux ; et
- Des techniques de zéro-élagage et zéro-brulage sont employées, etc.

Tous les déchets plastiques des produits chimiques font l'objet d'un suivi, d'un recyclage et d'une gestion précise. Les bidons des produits chimiques sont manipulés dans le respect de l'environnement notamment avec la mise en place des bacs de retentions fixes dans les magasins et mobiles dans les véhicules de transports des produits. Des registres de traçabilité ont été mis en place afin de gérer les bidons neufs, réutilisés et envoyés à la déchetterie de façon irréprochable et sans risques pour l'environnement.

Les aires de mélanges pour le traitement chimique sont créées en béton et avec des bacs de récupération afin d'également éviter toute pollution des sols lors du mélange des produits chimiques. Les huileries sont aussi munies de décanteurs/séparateurs afin de récupérer les huiles usées.

c. Gestion des déchets

La récupération puis le stockage des déchets avant traitement sont entrés dans les mœurs au fil des années. Une liste des entreprises agréées et habilitées à récupérer les déchets en fonction des catégories est mise sur pied par l'entreprise.

La majorité des déchets est issue des huileries et de la plantation. Ces résidus de production sont valorisés comme suit :

- Effluents liquides

Les effluents liquides se composent des eaux usées provenant du processus d'usinage, des eaux usées utilisées par les stations de lavages et des eaux usées issues des stations de carburant principalement en saison de pluie.

Les eaux usées des huileries sont traitées par un système de lagunage sur tous les sites. Le volume total des rejets d'effluents du process déversé dans les lagunes est de 507 405,65 m³ pour l'année 2022 sur l'ensemble des sites.

Sur les 6 sites, 5 déversent des effluents traités dans l'environnement : Mbambou, Edéa, Eséka, Mbongo et Kienké, les autres bassins de lagunage n'étant pas encore remplis. Ces lagunes sont suivies par un technicien chargé de leur gestion. Il est notamment chargé de vérifier leur paramètres (température, BOD, COD, etc.) afin de veiller à ce que les effluents déversés dans l'environnement respectent les paramètres légaux et n'aient aucun impact négatif sur l'environnement. En 2021, la Socapalm a également fait l'acquisition, pour chaque huilerie, d'un kit d'analyse interne afin de lui permettre de suivre de manière régulière les paramètres de chaque bassin, en plus des analyses effectuées par un organisme national agréé dans le dernier bassin et le domaine public. En 2022, une formation a été donnée à l'ensemble des laborantins des huileries sur l'utilisation des kits d'analyse. Des analyses sont faites mensuellement et sont consignées dans un registre pour un meilleur suivi du comportement des bassins de lagunage.

Les eaux de lavages sont connectées à des décanteurs/séparateurs qui permettent de séparer les huiles des eaux qui seront analysées avant déversement par un prestataire agréé de façon trimestrielle.

- Déchets solides non dangereux

Les déchets solides non dangereux sont composés des pneus, ferrailles, plastiques, verres, rafles, boues, coques, fibres et déchets ménagers.

Tous ces déchets solides sont comptabilisés, triés par catégorie et stockés pour la plupart dans les déchèteries afin d'être collectés par des entreprises de recyclage agréées. En 2022, près de 552 809 kg de déchets non dangereux ont été vendus ou remis aux collecteurs agréés.

Les rafles et les boues sont épandues dans les champs. Elles sont revalorisées comme apports organiques. Les fibres et les coques sont utilisées comme combustibles dans les chaudières produisant de l'énergie verte sur l'ensemble des sites.

Les déchets ménagers biodégradables issus du tri dans les villages sont placés dans les décharges des sites afin de servir de compost. Les déchets ménagers non-biodégradables issus des villages font également l'objet d'un tri sélectif et sont envoyés dans les déchèteries de la Socapalm pour une élimination par des prestataires agréés.

- Déchets dangereux

Les déchets dangereux peuvent être liquides et solides et ils font l'objet d'une attention particulière dans leur gestion et manipulation.

Les déchets dangereux solides se composent notamment des filtres à huile et à air, déchets d'équipements électroniques et électriques, déchets médicaux, déchets des produits chimiques ou encore produits chimiques périmés, etc. Ces déchets sont eux aussi remis à des collecteurs agréés ayant un permis environnemental pour la collecte, le transport et le traitement de ces types de déchets. Un certificat de destruction des déchets est remis après traitement desdits déchets.

Pour les déchets dangereux liquides, il s'agit ici des huiles usagées (provenant des vidanges de véhicules) qui sont récupérées par l'entreprise Total, fournisseur de ces huiles.

En 2022, la totalité des déchets dangereux et non dangereux s'est élevée à : 110 898 392 kg, 524 298 m³ et 816 170 P/C. Comme le montrent ces chiffres, la majorité des déchets solides et liquides produits par les huileries et les garages est actuellement recyclée et/ou traitée selon des méthodes appropriées.

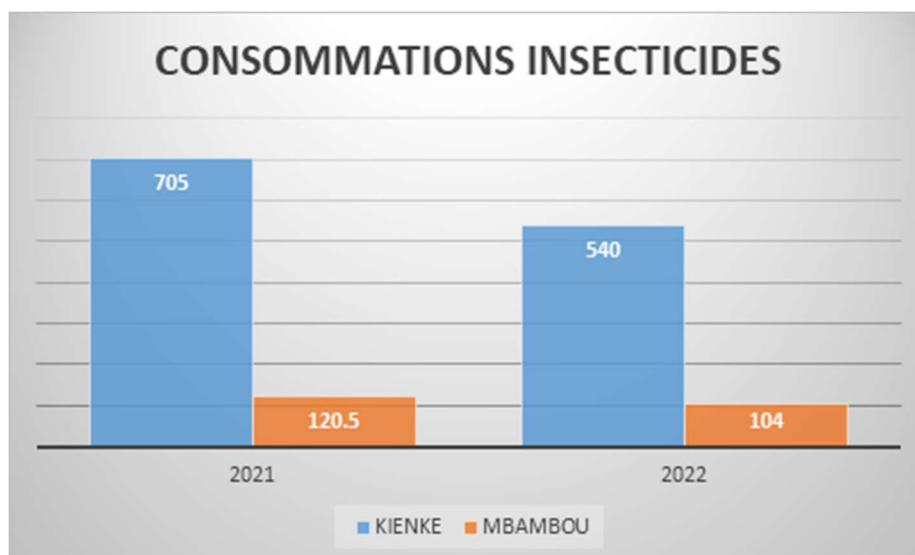
d. Protection et amélioration de la biodiversité

Depuis quelques années, la Socapalm s'assure de l'application des bonnes pratiques agricoles avec des mesures visant à protéger la biodiversité. Une des innovations majeure mise en place au niveau du Département agricole et en relation avec la préservation de la biodiversité tel qu'indiqué par l'objectif « Planète » de la norme RSPO est l'élaboration d'un « Plan de réduction de l'utilisation des pesticides ».

Ce plan décrit les mesures managériales et opérationnelles à mettre en œuvre pour la réduction des quantités de pesticides utilisées dans les activités agricoles au quotidien, à savoir notamment :

- ✓ La mise en place des standards de dosage des herbicides et pesticides pour toutes les activités et types de traitements chimiques pratiqués en champs ;
- ✓ La réalisation d'un diagnostic foliaire préalable permettant de déterminer avec exactitude les quantités d'engrais nécessaires aux plants ;
- ✓ La formation et le recyclage des connaissances des agents dédiés à la manipulation des pesticides ;
- ✓ La prise en compte des différents rapports des rondes pour décider de l'opportunité des traitements phytosanitaires couplés au plan de gestion intégrée des ravageurs ;
- ✓ Le choix du matériel en fonction du type d'entretien à réaliser (ex : type des buses) ;
- ✓ L'entretien mensuel systématique des pulvérisateurs afin d'éviter des pertes de produits liés aux dysfonctionnements de l'équipement ;
- ✓ La substitution de l'entretien des routes périmétrales à base des produits chimiques par le rabattage manuel à l'aide de machettes ou l'entretien mécanique par giro broyage.

Sur les 2 dernières années, le suivi du plan de réduction des quantités des produits consommés a fait ressortir une diminution de la consommation des herbicides par exemple pour les plantations de Kienké et de Mbambou dont les données sont les suivantes :



De plus, les zones de bas-fonds, d'affleurements rocheux ou encore en bordure des cours d'eaux, sont des zones où l'on peut s'attendre à une plus grande biodiversité. Celles-ci ont fait l'objet d'études particulières afin de déterminer leurs tailles et les mesures de préservations adéquates.

Ces zones sont préservées afin de créer des poches de conservation de la biodiversité et des couloirs migratoires pour les espèces y résidant. La mise en service des bassins de lagunage sur

les sites de la Socapalm a permis d'éviter une pollution des milieux aquatiques par un déversement massif d'eau usées non-traitées et donc par-là, la préservation des eaux de surface et la régénération de la végétation aquatique et riveraine.

Les eaux de surface font l'objet d'un suivi particulier allant au-delà des normes législatives du Cameroun. En effet, la Socapalm réalise des analyses de toutes les rivières traversant ses sites une fois par an. De plus, en 2021 et 2022, les rivières ont fait l'objet d'études relatives à la qualité des eaux de rivières. Ces études ont révélé que la qualité des eaux sur les sites de la Socapalm est très bonne.



Photos de la faune aquatique dans les zones protégées étudiées dans le monitoring de 2022, Plantations d'Edéa et de Kienké



Photos de l'étude HVC de 2022 dans les zones protégées, Plantation d'Eséka

e. Emissions atmosphériques et air ambiant

Les analyses de rejet de fumées ont été réalisées par le cabinet CAP Développement, agréé par le Ministère de l'Industrie.

Les huileries génèrent des fumées qui sont analysées semestriellement.

Si ces résultats ne sont pas satisfaisants, des mesures correctives sont prises pour améliorer la combustion. Les résultats des dernières analyses obtenus sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Analyses de rejet des fumées des chaudières (2022)								
Paramètres	Unité	Valeurs limites NC	Chaudière Mbongo	Chaudière Eséka	Chaudière Dibombari	Chaudière Kienké	Chaudière Edéa	Chaudière Mbambou
SO ₂	mg/m ³	200	0	0	0	1	2	0
NO _x	mg/m ³	600	178	171	192	163	195	188
Poussières (PM ₁₀)	mg/m ³	50	53	43	40	40	48	46
NO	mg/m ³	600	163	162	179	150	180	178
CO	mg/m ³	200	115	140	152	152	131	166

NB : La technique d'analyse des fumées utilisée en 2022 est la même que celle de 2021.

Les sensibilisations et formations des employés sur la conduite de la chaudière sont de plus en plus renforcées afin de maintenir un rejet conforme à la réglementation. Les plans de maintenance préventives des chaudières sont respectés pour une bonne combustion.

En 2022, les résultats sont globalement satisfaisants mis à part les analyses des poussières sur le site de Mbongo qui sont légèrement supérieures (53) au standard recommandé (50). Des actions correctives ont été mises en place pour minimiser cet impact tel que le remplacement des gaines, le suivi strict de la maintenance préventive ainsi si que le respect de la procédure opérationnelle de la conduite de la chaudière.

f. Matières consommées

La Socapalm a mis en place une stratégie de suivi et réduction des consommations des produits chimiques au sein de tous ses sites.

Des procédures, consignes et instructions sont écrites, diffusées et expliquées aux employés à cet effet. Pour la consommation des engrais, une étude préalable est effectuée afin de déterminer la qualité ainsi que la quantité exacte d'engrais dont le sol a besoin pour enrichir le palmier. Le dosage des quantités prescrites dans les procédures est suivi rigoureusement et respecté par le personnel en charge.

En ce qui concerne le carburant, un suivi strict et rigoureux est mis en place à l'aide d'un tracking depuis la station de distribution en passant par le service transport, le département technique et la comptabilité de chaque site. Si des dérives sont constatées, une investigation est menée afin de comprendre la cause et prendre des actions correctives puis préventives à cet effet.

g. Énergie

La Socapalm est alimentée par 3 sources d'énergie :

- L'énergie produite par la compagnie d'électricité locale ENEO : environ 2 128 559 KWh consommés en 2022 sur l'ensemble des sites, ce qui est supérieur à l'année 2021 ;
- Les groupes électrogènes en cas de coupures d'électricité, d'incapacité d'approvisionnement par ENEO ou par la turbine : 55 035 195 l de gasoil en moyenne sur l'ensemble des sites, ce qui est supérieur à l'année 2021 ;

- L'énergie produite par les turbines pendant l'usinage : 10 096 719 KWh pour la Socapalm. Les turbines sont alimentées avec les fibres et coques provenant de l'usinage des régimes. Ce chiffre est inférieur à l'année précédente.

h. Prise en compte des impacts sur le changement climatique

Le remplacement des anciennes chaudières des huileries de la Socapalm, par de nouvelles installations avec un meilleur système de combustion, permettra progressivement une diminution significative des principaux gaz polluants et des fumées à forte charge de poussière.

La sensibilisation sur l'interdiction de brûler les déchets ainsi que la surveillance de cette politique sont faites jusqu'aux ménages vivant dans les villages afin d'éviter cette pratique dans l'ensemble des sites.

Les gaz de climatisation à gaz prohibés sont interdits d'achat comme l'indique le plan de management environnemental. Dans le but de se mettre en conformité face à cette réglementation, l'entreprise maintient sa politique de remplacement progressif des climatiseurs contenant des gaz prohibés « Tout remplacement de climatiseur est systématiquement effectué par ceux avec gaz homologués ».

i. Préservation des Hautes Valeurs de Conservation et forêts à Haut Stock de Carbone

Les rapports d'identification des zones HVC ont été finalisés et font à présent l'objet de plans de gestions particuliers. Ces plans de gestion se divisent en trois axes principaux :

- 1) Le suivi et le contrôle mensuel interne sur base de checklists et de rapports émis par le département agronomique de chaque site.
- 2) La mise en place des recommandations listées dans les conclusions des experts de chaque étude HVC visant à préserver et améliorer le niveau de préservation de ces zones.
- 3) Le suivi et l'analyse du statut de conservation des zones organisé par un bureau externe afin de surveiller le niveau des mesures mises en place et de mettre en place d'autres mesures.

Dans sa politique HSE, la Socapalm a décrit son engagement dans la préservation des zones HVC et des forêts HSC. Cette politique fait l'objet de sensibilisations régulières pour tout le personnel.

4. Évaluations d'impact environnemental

Le système de management environnemental repose sur les exigences de la norme ISO 14001:2015 et privilégie la prévention. Cette prévention nécessite une évaluation des risques qui se fait de manière permanente afin de réduire l'impact des activités sur l'environnement. Pour atteindre cet objectif, différentes mesures ont été prises telles que :

- Le curage mensuel des décanteurs/séparateurs ;
- Les analyses trimestrielles des rejets d'eau et semestrielles des émissions de fumées des chaudières ;
- L'amélioration de la gestion des déchèteries ;
- Le suivi mensuel des paramètres tel que pH, T°C, DBO₅ et DCO en interne ;

- La mise en place d'un plan de formation et de sensibilisation intégrant les exercices d'urgences afin d'anticiper ou de prévenir les risques tant environnementaux que sécuritaires ;
- Le suivi du plan de formation et de sensibilisation de la Socapalm à travers différents outils mis en place ;
- Des sensibilisations et formations sur les mesures de réduction voire d'élimination des impacts environnementaux significatifs liés aux activités de l'entreprise ;
- L'installation des douches et vestiaires pour le personnel manipulant les produits chimiques, etc.

Avec la mise en place de la certification RSPO, les études HVC ont été réalisées et des plans de gestion des hautes valeurs de conservation ont été établis et implémentés afin de mieux gérer les zones protégées et de réduire l'impact sur l'environnement.

Ces plans de gestion se déclinent via des partenariats avec des associations locales chargées de sensibiliser et de discuter avec les communautés des mesures de protection mises en place par la Socapalm, mais également par le développement de plans de gestion participatifs pour la protection des sites sacrés.



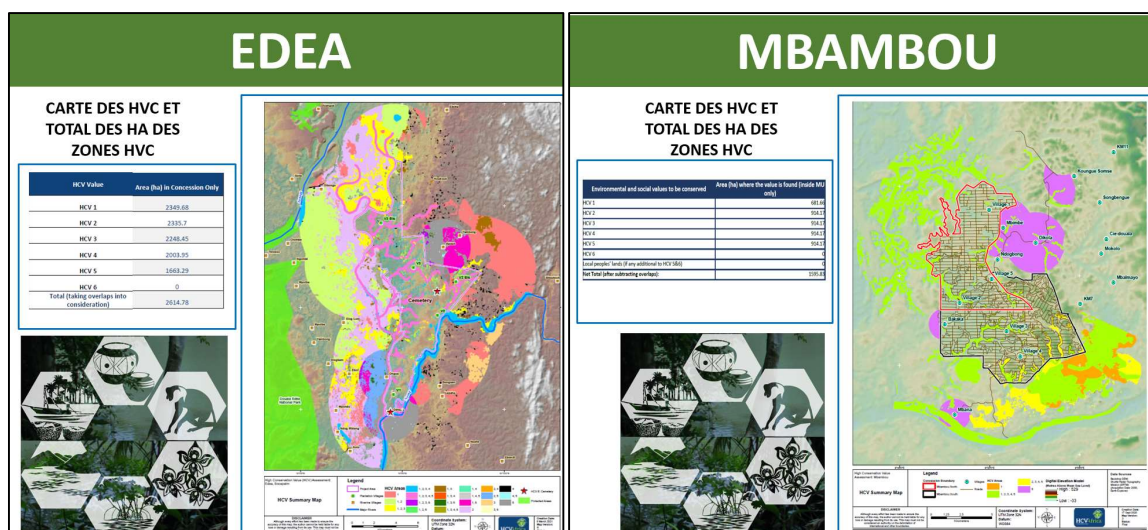
Protection et identification du site sacré de Bomono Gare, Plantation de Dibombari

5. Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC-HCSA)

Comme le prévoient la politique de gestion responsable de Socfin, ainsi que les principes et critères RSPO, la Socapalm s'engage à préserver les zones HSC/HVC. De ce fait, les études d'identification des zones HVC ont été réalisées sur les plantations de Mbambou, Kienké et Edéa en 2019, sur les sites de Mbongo et Dibombari en 2020 ainsi que d'Eséka en 2022.

Ces études ont mené à l'identification de 14 446 ha⁹ de zones HVC présentes sur l'ensemble des sites de la Socapalm (prenant en compte la zone d'influence). Des panneaux matérialisant ces zones ont été développés et diffusés sur les plantations afin d'informer les employés et communautés sur la localisation de ces zones.

⁹ Ce chiffre ne comprend pas encore les données de la plantation d'Eséka dont le rapport final n'est pas encore finalisé au moment de rédaction de ce rapport (janvier 2023).



Panneaux de signalisation pour les zones HVC

Dans les situations où des palmiers ont été recensés à proximité de cours d'eau, ceux-ci ont été alors identifiés comme étant « en zone ripariennes » et font dès lors l'objet d'une procédure particulière notamment interdisant l'utilisation des produits chimiques. Ces zones peuvent encore être exploitées mais devront faire l'objet d'un programme de replanting d'espèces locales non commerciales (pas de palmier à huile, pas d'arbre fruitier, etc.) afin de favoriser la régénération de ces zones et de les rendre à leur milieu naturel.

Un suivi rigoureux de ces zones est mis en place afin de veiller au respect des procédures mises sur pied. Des sensibilisations à ce sujet sont effectuées auprès des employés manipulant les produits chimiques afin qu'ils observent strictement les procédures de gestion de ces zones.

Dans l'esprit d'amélioration continue, la Socapalm a dépassé les premières étapes du processus de protection des zones ripariennes en démarrant, d'une part, le recensement et la cartographie des espèces d'arbres poussant dans les zones ripariennes et, d'autre part, la replantation d'espèces indigènes présentes dans les forêts du pays et recommandées par les experts. Cette reforestation a notamment atteint près de 12 ha sur le site d'Edéa.



Sélection des semences indigènes et démarrage du projet de reforestation des zones ripariennes, Plantation d'Edéa



Projet de reforestation des zones ripariennes, Plantation d'Edéa

6. Non-conformités environnementales

Deux inspections réglementaires annuelles dites « inspections conjointes » ont lieu au sein de chaque site et sont faites par des inspecteurs assermentés par l'État (Ministères de l'Environnement, de l'Eau, de l'Industrie, de l'Agriculture et parfois du Travail).

En 2022, les inspections ont mené à des recommandations et améliorations qui ont, pour la plupart, déjà été implémentées. La Socapalm n'a reçu aucune sanction pour non-respect des législations et réglementations en matière d'environnement. Les recommandations qui ont été formulées lors de ces visites ont été intégrées dans le tableau des actions correctives de chaque site concerné (par exemple sur le plan des déchets, sur le plan de gestion environnemental et social à Kienké, sur la prévention incendie à Dibombari, etc.).

7. Programmes et plans (existants et développés cette année)

Le plan de management environnemental est issu de l'analyse environnementale des sites, des exigences du Groupe et des exigences légales et, il traite notamment de :

- La pollution des sols ;
- La pollution des eaux ;
- La diminution des ressources naturelles (consommation en eau, énergie électriques, consommables) ;
- La pollution de l'air ;
- La gestion des sous-traitants ;
- La réduction des gaz à effet de serre ;
- La gestion des déchets.

8. Réalisations

Dans le cadre d'une optimisation des ressources naturelles, un accent a été donné aux réalisations suivantes en 2022 :

- Mise en place des vestiaires et rétention pour le personnel en charge de la manipulation des produits chimiques dans toutes les divisions ;
- Construction et réhabilitation de logements pour les employés ;
- Développement du tri-sélectif des déchets dans les villages ;
- Surveillance des prestataires en charge de la collecte des déchets sur les sites Socapalm ;
- Instauration d'une traçabilité des bidons des produits chimiques avec l'affichage de l'instruction « triple wash » ;
- Construction de nouvelles latrines dans les villages ;
- Construction, entretien et réhabilitation des forages ;
- Construction de douches et vestiaires pour les employés manipulant les produits chimiques ;
- Embellissement des bureaux des divisions par la plantation d'arbres et de fleurs ;
- Amélioration de l'efficacité de l'incinérateur des déchets de Dibombari ;
- Poursuite de la mise en place des systèmes de compostage dans les villages d'employés sur l'ensemble des sites ;
- Analyse des eaux, des sols, des fumées des chaudières et des incinérateurs, d'air ambiant et du bruit ;
- Achat et installation des kits d'analyses DBO₅ et DCO pour l'ensemble des sites pour le monitoring interne des paramètres de pollution des lagunes et formation de l'équipe laboratoire à leur utilisation ;
- Curage des lagunes et traitement des boues.



Traitement des boues à la sortie de l'huilerie, Plantation d'Eséka

9. Formations

Comme lors des années antérieures, la Socapalm poursuit son travail d'implication de l'ensemble des collaborateurs dans sa démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) par la sensibilisation et la formation de ses employés, mais aussi par la communication tant en interne qu'en externe.

En 2022, la Socapalm a mis à jour son « Calendrier de formation » développé en 2021 qui regroupe toutes les formations et sensibilisations devant être réalisées dans l'ensemble des sites de la Socapalm. Ce calendrier détaille les sujets des minutes hebdomadaires HSE, les formations liées aux impacts environnementaux significatifs (ISO 14001), les formations liées à des non-conformités issues des audits ISO, RSPO ou HSE, etc. De plus, les réunions avec les riverains

(bipartites et tripartites), ou des comités (Comité Genre, CHSST, Comité de gestion des griefs, etc.) y sont également planifiées afin d'instituer leur fréquence et leur tenue.



Sensibilisation sur le Comité Genre, Plantation de Dibombari

Ce plan de formations est suivi mensuellement afin de veiller à ce qu'il soit respecté sur chaque site. L'évaluation de l'efficacité de ce plan de formation est réalisée par le Département Développement Durable. L'année 2022 s'est achevée sur un respect total des actions planifiées dans ce plan de formation.

Les formations dispensées portent essentiellement sur des cycles de perfectionnement de courte durée, touchant différentes disciplines telles que :

- La santé au travail ;
- Les systèmes de management et audits HSE ;
- Les impacts environnementaux liés aux activités de la Socapalm ;
- Les techniques de lutte contre les incendies ;
- Les habilitations électriques ;
- L'utilisation des produits chimiques.

L'uniformisation, l'organisation, la systématisation et la généralisation du reporting sont autant de moyens d'information et de communication HSE, ils font partie intégrante de la démarche d'amélioration continue de l'entreprise.



Exercice d'urgence en cas d'incendie, Huilerie d'Eséka

10. Monitoring

Dans le cadre du système de management environnemental, des inspections mensuelles sont réalisées par les coordinateurs HSE et des audits internes réalisés par l'ACEQ (Assistante chargée de l'environnement et de la qualité) et une consultante externe. Ces NC (Non-Conformités) sont immédiatement traitées si elles n'engendrent aucun coût, par contre, si, des investissements doivent être réalisés, les NC seront résolues dans les jours à venir. Des plans d'actions correctives sont mis en place et un suivi spécifique est réalisé par le responsable de l'action.

Le monitoring des indicateurs de performances en matière de santé, sécurité et environnement est enregistré dans un document nommé « HSE Monthly Report ». Ce document regroupe, sur base mensuelle ou semestrielle selon les indicateurs, notamment les valeurs des éléments suivants :

- Consommation de l'eau, l'énergie, du papier, des produits chimiques, des matières premières ;
- Les formations et sensibilisations ;
- Enregistrement des accidents du travail et environnementaux ;
- Analyses des eaux, de l'air et des sols.

11. Nombre d'accidents environnementaux (détails)

Durant l'année 2022, 155 accidents/incidents environnementaux ont été recensés pour l'ensemble des sites.

On observe une augmentation du nombre d'accidents/incidents environnementaux cette année, elle s'explique notamment par :

- ✓ L'augmentation des audits internes et externes conduits en 2022 (près du double comparé à 2021) ayant menés à une hausse de l'enregistrement des accidents/incidents environnementaux ;
- ✓ L'amélioration de l'enregistrement des incendies accidentels (feux de brousse) occasionnés par les communautés locales ayant des champs autour et/ou des plantations Socapalm. Pour y palier, des sensibilisations ont été faites dans l'ensemble des villages afin d'amener les communautés locales à préserver, elles aussi, l'environnement ;
- ✓ Des écogardes ont été formés et engagés pour la préservation de la biodiversité ainsi que des zones HVC ;
- ✓ Des gardes incendies sont aussi en place afin de veiller à l'interdiction des feux de brousses et au contrôle de ceux-ci en cas d'accidents dans les plantations.

Les accidents environnementaux font l'objet d'un enregistrement méticuleux et détaillé contenant les détails des accidents (dates, lieux, mesures correctives, preuves, etc.) et les plans d'actions mis en place. Ces plans et mesures correctives sont évaluées selon un pourcentage de performance permettant d'étudier l'efficacité des solutions mises en place. En outre, des mesures préventives demeurent disponibles, telles que notamment les mesures suivantes :

- Les kits de déversement sont toujours disponibles sur les lieux de stockage des produits liquides ;
- Les affichages résumant les procédures au moyen de schéma et graphiques permettent la compréhension et le respect de la note par tous ;
- Les bacs de rétention dans les aires de stockage ont été installés ;

- Les extincteurs sont disponibles sur les lieux selon les recommandations de l'organisme national chargé de la prévention incendie ;
- Les sensibilisations sur les feux villageois et brulages de champs personnels sont effectuées ;
- Les simulations de situations d'urgence sont réalisées ;
- Des instructions sont établies avec des images et symboles afin de mieux informer les employés sur les mesures à adopter pour éviter un accident, le cas échéant pour le résoudre rapidement avant sa propagation. Ces instructions sont affichées sur les panneaux d'affichage et des sensibilisations sont faites aux employés pour une leur compréhension.

12. Taux d'accidents environnementaux pour 200 000 heures de travail

Le taux d'accidents environnementaux est de 2,09.

13. Suivi des incendies

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nombre d'incendies	9	36	17	3	0	0	0	0	0	0	0	4	69

La gestion des feux de brousse et incendies s'est considérablement améliorée en 2022 notamment par l'engagement des écogardes, la mise en place des réunions de suivi, des checklists de surveillance des zones en danger, etc. Cependant, le système d'alerte de RSPO a également été modifié ce qui a engendré un enregistrement plus précis et rapide des incendies, ceci menant au résultat de 69 feux pour 2022, soit légèrement supérieur à l'année précédente. Des sensibilisations sur la non-utilisation du feu en plantation ont été réalisées. Des équipes de garde incendie ont été mises sur pied afin de limiter au maximum ce type d'incidents.



Formation sur la sécurité incendie par Face aux Risques, Plantation d'Eséka

14. Évolution dans le temps

Le nombre d'accidents environnementaux augmente avec le suivi accru des incendies au sein des différents sites. Des sensibilisations ont été renforcées dans les différents villages riverains.

En ce qui concerne les autres types accidents environnementaux, un calendrier a été mis en place en 2021 avec l'organisation des simulations aux situations d'urgences et l'évaluation des réponses à ces situations afin de tester l'efficacité des mesures et la réactivité du personnel en situation d'urgence. Des mesures correctives et préventives sont directement mises en place si un accident survient : maintenances préventives, sensibilisation et formation du personnel.

Enfin, en 2022, la Socapalm a été auditée à plus de 25 reprises par des auditeurs externes et de 18 reprises par des auditeurs internes, ceci ayant mené à une augmentation d'enregistrement d'accidents et d'incidents environnementaux observés durant les audits par les auditeurs.

15. Relations avec le gouvernement/les administrations

Le respect de la réglementation en vigueur est l'une des exigences de la norme ISO 14001:2015 qui intègre bien la politique HSE de l'entreprise.

Par ailleurs, les différentes administrations locales (MINADER, MINEPDED, MINEE, MINMIDT¹⁰, MINCOMMERCE, MINSANTE, etc.) effectuent, 2 fois par an, des inspections réglementaires sur l'ensemble des activités de la Socapalm. Ces visites sont sanctionnées par des rapports avec diverses recommandations à mettre en place : plan d'actions en fonction des ressources. Le suivi du respect de ces plans d'actions sont méticuleusement enregistrés dans les tableaux d'actions correctives.

De plus, des ateliers et rencontres sont organisés par le gouvernement et certaines ONG, pour lesquels la contribution de l'entreprise est sollicitée. En 2022, les ateliers auxquels la Socapalm a participé ont porté sur les thématiques suivantes :

- Un arrêté ministériel organisé par le MINMIDT portant sur la distance entre les agro-industries plus précisément les huileries ;
- La rencontre sur l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique de la TFA ;
- La vulgarisation de l'interprétation nationale de la norme RSPO P&C.

16. Aspects environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement (formations, audits, etc.)

Avant le démarrage d'un chantier, une analyse des risques liés à l'activité est faite par l'entreprise sous-traitante et est envoyée au chef du département technique et au CEDD afin que les mesures nécessaires soient prises en interne.

Des formations et sensibilisations sont réalisées puis les opérateurs sont évalués, afin de s'assurer de la maîtrise parfaite des aspects environnementaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement par ces derniers.

17. Objectifs pour l'année prochaine

En marge de la mise en place des recommandations et pistes d'amélioration émises par les divers auditeurs chargés d'évaluer les activités de la Socapalm en matière de légalité, de durabilité, de santé et sécurité au travail et de respect de l'environnement, les objectifs de l'entreprise pour 2023 sont de :

¹⁰ MINMIDT : Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique

- Poursuivre l'amélioration continue de son Système de Management Environnemental (SME) ;
- Maintenir sa certification ISO 14001:2015 par son renouvellement ;
- Réaliser les Études d'Impacts Environnemental et Social (EIES) sommaires en intégrant tous les nouveaux projets des sites ;
- Renouveler les Études De Danger (EDD) et Plans d'Urgence des sites ;
- Réaliser les études ATEX (atmosphère explosive) de l'ensemble des sites ;
- Poursuivre l'implémentation de la démarche de certification RSPO afin de certifier l'ensemble de ses sites ;
- Maintenir les certificats RSPO des sites certifiés en 2022 ;
- Poursuivre l'amélioration de la gestion des effluents des lagunes ;
- Maintenir le respect des exigences légales et avoir au moins 95% de conformité dans la veille réglementaire sur l'ensemble des sites ;
- Atteindre les 90% de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ;
- Optimiser au maximum l'utilisation des ressources naturelles ;
- Poursuivre l'amélioration de la comptabilité des déchets à l'entrée et à la sortie des déchèteries ;
- Redynamiser le tri des déchets ménagers sur l'ensemble des villages de la Socapalm et veiller au respect de la politique HSE interdisant le brûlage des déchets ménagers ;
- L'harmonisation des procédures et des processus au sein de tous les sites.

D'autre part, en 2023, la Socapalm souhaite continuer à augmenter sa communication envers ses parties prenantes à travers l'établissement d'un planning de consultations transparent et régulier sur chacun de ses sites (trimestriel avec les communautés, mensuel avec les sous-traitants et les PV, hebdomadaire avec les employés, etc.).

VII. Contribution au développement local

1. Partenaires locaux

La Socapalm contribue de manière durable et participative au développement économique et social des régions dans lesquelles elle est implantée. Désireuse de construire des relations s'inscrivant sur le long terme avec les communautés et ses parties prenantes, la Socapalm a multiplié les réunions et les partenariats avec celles-ci en 2022.

a. Sous-traitants

Pour participer efficacement au développement économique des communautés riveraines, la Socapalm accompagne et soutient les entreprises de sous-traitance en nouant des partenariats avec ces dernières. Elle contribue ainsi à créer ou à préserver les emplois des riverains.

Le recours aux Très Petites Entreprises (TPE) employant principalement des riverains ainsi que le recrutement par la Socapalm de candidats natifs de la localité où elle est implantée, contribue également à renforcer davantage ses relations de bon voisinage.

b. Planteurs villageois

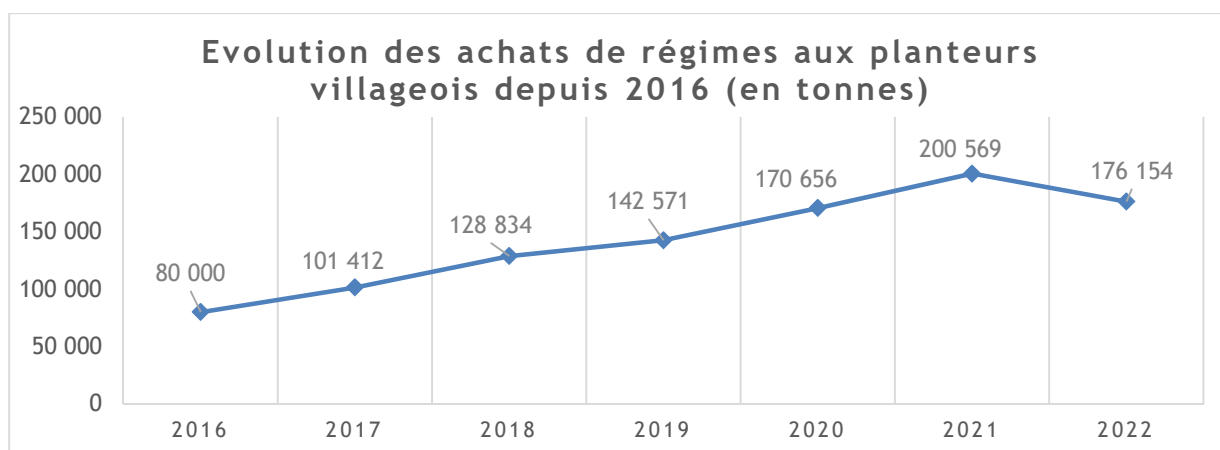
Les planteurs villageois, riverains de l'entreprise, sont encouragés à livrer leur production aux huileries de la Socapalm.

A ce jour, la Socapalm encadre 1 293 de planteurs villageois récapitulés comme suit :

Effectifs planteurs villageois			
Années	2020	2021	2022
Dibombari	268	207	292
Edéa	183	177	179
Eséka	251	335	346
Kienké	45	59	68
Mbambou	68	77	106
Mbongo	332	316	302
Total	1 147	1 171	1 293

Les volumes achetés en 2022 sont de 176 154 tonnes de régimes pour un montant global de 12 115 494 KCFA.

On notera aussi une progression relative des volumes achetés d'année en année avec une diminution en 2022 en raison de l'augmentation de la présence des pressoirs artisanaux. Ces derniers, poussés par un prix de vente de l'huile quasiment deux fois supérieur au prix homologué, et ce, dans un circuit informel en marge de toute fiscalité, ont mené à une surenchère sur le prix d'achat du kilogramme de régimes.



Dans le cadre de la collaboration avec les planteurs villageois, la Socapalm a développé une plateforme de gestion des doléances ainsi qu'un programme de réunion et de formation ponctuel afin de les former à la mise en place de pratiques agricoles durable et au respect de l'environnement. Durant ces réunions, les planteurs adressent leurs préoccupations à la Socapalm telles que des demandes d'assistance financière, des aides liées au transport ou à la réhabilitation de routes et des ponts.

Par exemple pour l'exercice 2022, le bilan de l'assistance fournie aux planteurs villageois s'élève à 355 198 968 FCFA en ce qui concerne le reprofilage des routes, la création des nouvelles pistes, la maintenance et la construction des ouvrages routiers.

De plus, des récompenses sont organisées pour les « meilleurs » planteurs villageois selon des critères préétablis tels que : la participation aux activités, aux séances de formations et aux réunions ou encore le respect du planning des récoltes et de transport.



Remise de prix aux Planteurs Villageois 2022, Plantation de Kienké

c. Plan d'engagement avec les parties prenantes

La Socapalm tient compte, dans le cadre du partenariat gagnant-gagnant avec les ONG (Organisations Non-Gouvernementales), les GICs (Groupe d'Initiative Commune) et les communautés locales, de leurs implications effectives dans des projets. Ces derniers sont très souvent consultés ou même invités à prendre part aux réunions organisées par l'entreprise ou par les autorités départementales.

La Socapalm engage régulièrement ses parties prenantes avec lesquelles elle interagit au quotidien. Au rang de ces parties prenantes figurent les administrations publiques, les ONG, les planteurs villageois et les communautés locales.

Cet engagement régulier des parties prenantes en l'occurrence des communautés riveraines est une pratique qui permet à la Socapalm :

- ✓ D'assumer sa responsabilité à l'égard des impacts sociaux, économiques et environnementaux qu'elle suscite et de travailler à les éviter, les atténuer ou les réparer ;
- ✓ De participer à l'amélioration des conditions de vie des populations situées dans sa zone d'influence ;
- ✓ De prêter une oreille attentive aux parties prenantes afin de comprendre et de bien gérer les risques associés.

2. Plans de développement communautaire

La Socapalm accorde des appuis financiers ponctuels et logistiques aux fêtes traditionnelles dans les communautés villageoises. Ces sommes permettent l'organisation d'événements et le développement social des communautés.

En 2021, la Socapalm a mis à jour son « Guide des parties prenantes » afin de repreciser le fonctionnement et le processus participatif du plan de développement communautaire. Ce guide se divise en 2 parties à savoir le descriptif d'identification et d'évaluation de l'influence des parties prenantes, et d'autre part, le plan de développement communautaire permettant de veiller au développement économique à long terme des communautés riveraines des plantations Socapalm, ceci notamment à travers :

- Le processus participatif en matière de besoins des communautés et projets RSE ;
- Les calendriers de réunions bipartites et tripartites ;
- La gestion des demandes, doléances et plaintes ;
- Les programmes de sensibilisations permettant de maintenir une communication ouverte et permanente ;
- L'achat des régimes aux planteurs villageois (comme expliqué plus haut), etc.

De manière annuelle, un planning des projets sociaux est arrêté d'un commun accord avec les communautés. Pour cette année, le bilan chiffré de la mise en œuvre de ces projets est de :

Année	Activités	Total
2021	Coûts de réalisation des projets sociaux	207 800 911 FCFA
2022	Coûts de réalisation des projets sociaux	661 518 137 FCFA



Construction de la chefferie dans le village Mbongo, Plantation de Mbongo

3. Relations de bon voisinage avec les populations voisines

La Socapalm est partie prenante des plateformes tripartites permanentes de dialogue entre ses plantations, les riverains desdites plantations et l'État du Cameroun. Au cours de ces plateformes les préoccupations portées par toutes les parties prenantes, et les résolutions ou recommandations envisagées sont abordées et consignées dans des rapports et, suivies par l'État du Cameroun qui y joue un rôle « d'arbitre ».

L'ensemble des comptes rendus des réunions sont disponibles auprès de l'administration et des bureaux de direction des plantations.

En 2022, 22 réunions bipartites ont été tenues entre les 6 sites de la Socapalm et ses 48 communautés riveraines. Le tableau ci-dessous représente la répartition des communautés par site. A cela s'ajoute les 4 réunions tripartites organisées entre la Socapalm, les communautés riveraines et les autorités administratives des régions de chaque plantation. Ce nombre de réunions illustre la volonté de la Socapalm de maintenir une communication ouverte, permanente et transparente avec ses parties prenantes, tel qu'indiqué dans sa politique environnementale.

Nombre de communautés riveraines par plantation							
	Mbongo	Mbambou	Edéa	Kienké	Dibombari	Eséka	Total
Communautés riveraines	3	3	4	20	7	11	48

a. Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés

La Socapalm possède, dans chacune de ses plantations, un centre médical d'entreprise. Ces structures de soins privées ont été mises en place par l'entreprise et permettent aux employés permanents et contractuels, ainsi qu'aux familles, de pouvoir disposer de certaines prises en charge médicales : médecine du travail, médecine générale, soins d'urgence.

Néanmoins, bien consciente qu'une large population riveraine gravite autour des différentes plantations, la Socapalm s'est engagée à venir en aide à ces populations lorsqu'une situation d'urgence vitale est vécue. Les équipes médicales prennent ainsi en charge les patients dans ce cas de figure (administration de traitements par intraveineuse ou dispensation de médicaments, mises en observation au sein du centre médical d'entreprise) et lèvent l'urgence avant de les référer vers une structure de soins publique. Ces prises en charge sont totalement gratuites pour le patient (et donc, totalement à charge de l'entreprise) et sont appelées, au sein de l'entreprise, « Bons Samaritains ».

Lorsque la situation le nécessite, la Socapalm met son ambulance à disposition pour évacuer le patient vers une structure publique de soins. En 2022, la Socapalm a effectué 15 évacuations de patients « Bons Samaritains » vers une structure publique.

De façon plus globale, en 2022, la Socapalm a effectué plus de 719 consultations en « Bons Samaritains ». Ces consultations sont essentiellement des soins d'urgence ou des consultations prénatales.

Prises en charge des « Bons Samaritains » (2022)								
Types de prises en charge	Dibombari	Douala	Edéa	Eséka	Kienké	Mbongo	Mbambou	Total
Consultations riverains	87	0	54	109	117	105	247	719
Hospitalisations de riverains sur site	2	0	0	1	2	3	2	10
Riverains évacués	0	0	0	0	0	12	3	15

Au niveau du système scolaire, aucune discrimination n'est faite entre les enfants de travailleurs de la Socapalm et ceux des communautés riveraines. Au contraire, la Socapalm tient à les soutenir autant que possible, et de ce fait, elle prend en charge les salaires des enseignants non-fonctionnaires dans certaines écoles des villages riverains sur plusieurs plantations. Elle les aide en leur donnant le paquet minimum lors de la rentrée scolaire du mois de septembre (composé de matériel didactique de base et nécessaire pour le processus d'enseignement et d'apprentissage).

b. Approvisionnement en énergie et en eau

En 2022, comme chaque année, la Socapalm s'est chargée de l'entretien, de la maintenance et la réparation des lignes électriques sur toutes ses plantations et les différents villages. La quasi-totalité des villages à proximité des différentes plantations bénéficient du raccordement des logements au réseau électrique. Le coût de l'entretien général du réseau électrique s'est élevé à 94 539 190 FCFA en 2022.

La Socapalm a construit, en 2022, 1 nouveau forage dans le village riverain d'Apouh de la plantation d'Edéa et a participé à la construction d'un château d'eau dans la plantation de Dibombari à Bomono Ba Mbengue, ceci en plus de l'entretien régulier et de la réparation des autres points d'eau déjà existants dans ces villages. Les points d'eau potable existants ont été analysés conformément à la législation locale et entretenus selon les recommandations du laboratoire chargé des analyses. Le dernier forage nouvellement construit a coûté 6 557 000 FCFA.



Construction du nouveau château d'eau du village de Bomono Ba Mbengue II, Plantation de Dibombari

c. Ouverture et entretien des routes

La Socapalm entretient les routes et pistes principales afin de faciliter la circulation des populations et des biens de consommation produits par ces dernières sur toutes les plantations.

En 2022, un montant de 119 563 800 FCFA a été consacré à la création et à l'entretien des routes nationales ou voies d'accès aux villages riverains, ainsi que pour construire et réhabiliter les ponts se trouvant sur ces dernières.



Construction d'un pont reliant des plantations villageoises, Plantation de Mbongo

d. Dons

Afin d'entretenir de bonnes relations avec les communautés riveraines, la Socapalm reste attentive aux besoins émis par ces dernières. Diverses demandes sont adressées à la Socapalm auxquelles cette dernière tente de répondre au maximum.

Ainsi, en 2022, par exemple, l'association des femmes issues de plusieurs communautés riveraines de la plantation de Dibombari (Bomono Ba Mbengue et Bomono Ba Jedu) ont reçus des semences d'arachides, de maïs et de melon ainsi que des moulins.



Dons de semences et de moulins, Plantation de Dibombari

Un broyeur à manioc a également été offert ainsi que la construction d'un hangar pour entreposer les moulins.



Hangar construit par la Socapalm au marché de Bomono Gare pour le moulin à manioc offert par la Socapalm au groupement des femmes, Plantation de Dibombari

De plus, en prélude à la célébration de la 27^{ème} Journée Mondiale de la Femme Rurale le 14 octobre 2022, dans la Sanaga Maritime, la plantation d'Edéa a tenu à encourager l'initiative de Madame Le Délégué Départemental, en octroyant un don de matériel agricole en guise d'appui pour la célébration de ladite journée. Le matériel agricole comprenait notamment : des brouettes, pulvérisateurs, machettes, pelles bêches, pioches, plantoirs, râpeaux, etc.

A travers ce geste, la Socapalm confirme sa volonté à participer au développement à long de la région et son étroite collaboration avec les autorités administratives de la localité.



Dons pour la Journée Mondiale de la Femme Rurale, Plantation d'Edéa

Étant donné le contexte sanitaire particulier, à ce don se sont ajoutés des « packs anti-covid » composé de flacons de gels hydro alcooliques, de savons de Marseille et de seaux. En 2022, la Socapalm a d'ailleurs maintenu son partenariat avec le Ministère de la Santé en organisant des campagnes de vaccination au sein de ses sites en collaboration avec les districts de santé.

Outre l'appui matériel, ces rencontres sont surtout l'occasion d'ouvrir et maintenir le dialogue, d'échanger sur les préoccupations des uns et des autres, de se rapprocher.

4. Partenaires dans des projets de développement local

a. Avec les populations

Les plantations créent des partenariats « publics-privés » avec des organismes divers, tels que notamment l'Association des Professionnels de la Pédagogie de l'Alternance (APPA) dans la plantation de Kienké, afin d'apporter une contribution au développement des organismes de formations agricoles.

Ce soutien, tant sur le plan humain, matériel que financier, a pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes issus des communautés avoisinantes et peuples autochtones et ainsi, de les accompagner vers des emplois entrepreneuriaux (production agricole, petit élevage, artisanat, transformation...). En effet, cette école a été construite en 2014 et est implantée sur la plantation de Kienké.

Le diplôme (CAP agricole) fourni à la fin du cursus est reconnu par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP). Les élèves diplômés peuvent être orientés vers un centre AFOP¹¹ afin de poursuivre leur formation agricole ou créer leur propre petite entreprise.

Des actions de sensibilisation sont menées régulièrement afin de promouvoir cette filiale éducative en espérant pouvoir développer davantage l'école et accueillir plus d'élèves à la rentrée 2023. En effet, depuis 2020, plus de 30 élèves se sont inscrits à ce programme.

D'autre part, la Socapalm a lancé en janvier 2022, un appel à recrutement pour des étudiants. L'objectif était d'offrir la possibilité à 12 étudiants camerounais ayant un profil d'ingénieur (6 agronomes et 6 industriels) de bénéficier d'un stage professionnel au sein de l'entreprise avec la possibilité de signer un contrat à durée indéterminée à la clé.

¹¹ AFOP : Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches.

Ce processus de recrutement confié à un cabinet externe a été finalisé par la Socapalm, le 10 juin 2022. Les stagiaires retenus ont pris leurs fonctions dans l'ensemble des sites avec possibilité de rotation entre les sites dans le courant de l'année. Lors des récentes visites du management sur les sites, une évaluation a permis de constater que ces stagiaires se sont bien intégrés et font leurs preuves au quotidien dans le cadre de leur fonction. Ils se disent satisfaits de faire partie de l'équipe Socapalm.



Recrutement de 12 étudiants pour un stage professionnel à la Socapalm en 2022

5. Protection des populations autochtones

Au Cameroun, environ 6 000 pygmées Bagyeli et Bakola vivent sur un territoire de près de 12 000 km² dans la partie méridionale du pays.

La culture Bagyeli est principalement basée sur ses rapports avec la forêt. Ils y chassent et pêchent, y coupent du bois leurs maisons, y cueillent des fruits et des feuilles et y récoltent du miel. Aussi, pour les pygmées « la forêt est le lieu des esprits de la nature qui veillent sur eux, les protègent ou, au contraire, les punissent ». Ces derniers, par leurs pratiques en forêt, sont réputés par leur sens de protection de la biodiversité : ils ne prélèvent que ce dont ils ont besoin sans détruire la faune et la flore permettant ainsi à la nature de se régénérer. Malheureusement leur mode de vie protégeant la biodiversité n'est pas à leur avantage parce que les lois ne reconnaissent pas leur façon de mettre la terre en valeur (pas de constructions en matériel définitif, absence de plantation, etc.).

Une communauté nomade Bagyeli est présente dans 11 communautés riveraines situées aux alentours de la plantation de Kienké.

Depuis plusieurs années, la plantation de Kienké tente de jouer un rôle dans l'intégration des Pygmées, en leur facilitant l'accès aux soins de santé et en améliorant l'accès à la scolarisation des plus jeunes : dotation de matériel didactique, de tenues scolaires (uniformes), de tables-bancs, réfection de leur salle de classe, etc. en prenant en charge le salaire des enseignants et depuis quelques temps par le recrutement en tant qu'employé du leader du Kilombo à la plantation de Kienké.

Un accès à l'éducation les aidera à mettre en place des pratiques de préservation de leurs forêts et des connaissances nécessaires pour se protéger des maladies infectieuses que le monde extérieur pourrait leur apporter et que la forêt ne peut guérir.

Un cadre d'échange et de dialogue a été instauré avec les Pygmées de Kilombo surtout grâce à la facilitation de l'ONG BACUDA (Bagyeli Cultural Development Association) représentée par sa Présidente Biloa Jeanne. Il en découle un partenariat annuel (2021 et 2022) avec une promesse d'assistance, de la Socapalm à leur profit (énergie solaire, eau, etc.).

Dans ce cadre, ces 2 dernières années ont été cruciales dans l'amélioration de la communication entre la Socapalm et la communauté Bagyeli. En effet, la Socapalm s'est engagée à se rapprocher des représentants des Bagyeli, à travers l'ONG BACUDA afin d'assurer leur présence aux réunions tripartites (Socapalm, Communautés riverains et préfecture) et de mettre en place un programme de sensibilisation régulier avec eux. L'initiative a été développée en décembre 2021 ainsi qu'en novembre 2022 avec le partenariat de BACUDA.



Ngola (Nko'olong)



Nadongtembi (Lendi)



Fouli(Lendi)

Partenariat avec l'association Bacuda auprès des populations bagyelis en 2022

La Socapalm, via le Groupe Socfin, s'est engagée, dans sa politique de gestion responsable, à respecter les droits des communautés autochtones en se conformant aux articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

VIII. Communication interne et externe

1. Renforcement de la communication interne

Sur les 4 dernières années, la Socapalm a développé son système de communication auprès de ses employés ainsi que de ses parties prenantes en utilisant les canaux de communication adaptés à ses spécificités.

Le canal de communication interne mis en place depuis plus de 3 ans, « Messaging Pro » a continué de faire ses preuves. Il lui permet de fournir les informations nécessaires aux différents départements et employés (communications de la Direction, messages d'anniversaires, newsletters...). Son objectif était de se rapprocher chaque jour un peu plus de ses employés, ce qui devient une réalité au vu des relations de proximité qui se sont installées dans un climat social toujours plus serein.

Une page Facebook, créée en 2016, permet de renforcer la communication interne et externe au vu de l'éloignement de certains sites les uns des autres : les activités, les projets et les événements réalisés au sein de l'entreprise y sont communiqués. Une sensibilisation est faite auprès des employés afin de les inviter à découvrir cette page pour rester au fait des réalisations et des avancements de l'entreprise. En 2022, ce sont 6 284 abonnés qui sont restés connectés à notre page soit 2 284 en plus qu'en 2021.

L'édition N°17 du magazine « Echos de Socapalm », magazine interne donnant un aperçu des activités de la Socapalm, est en cours de rédaction et nous espérons sa publication pour la fin du mois janvier 2023 au plus tard. Il sera ensuite distribué à l'ensemble du personnel ainsi qu'à nos parties prenantes.



« Echos de Socapalm » 2022 en cours de rédaction



Publication Facebook

2. Renforcement la communication externe

En plus des différents outils cités ci-dessus, la Socapalm actualise régulièrement son site internet socapalm.com ainsi que sa page Facebook afin de permettre non seulement de tenir informées ses parties prenantes de ses activités, mais également de mettre à leur disposition les informations disponibles publiquement et d'offrir un meilleur aperçu des actions menées au quotidien par l'entreprise pour améliorer les conditions de vie de ses employés, des communautés et préserver l'environnement.

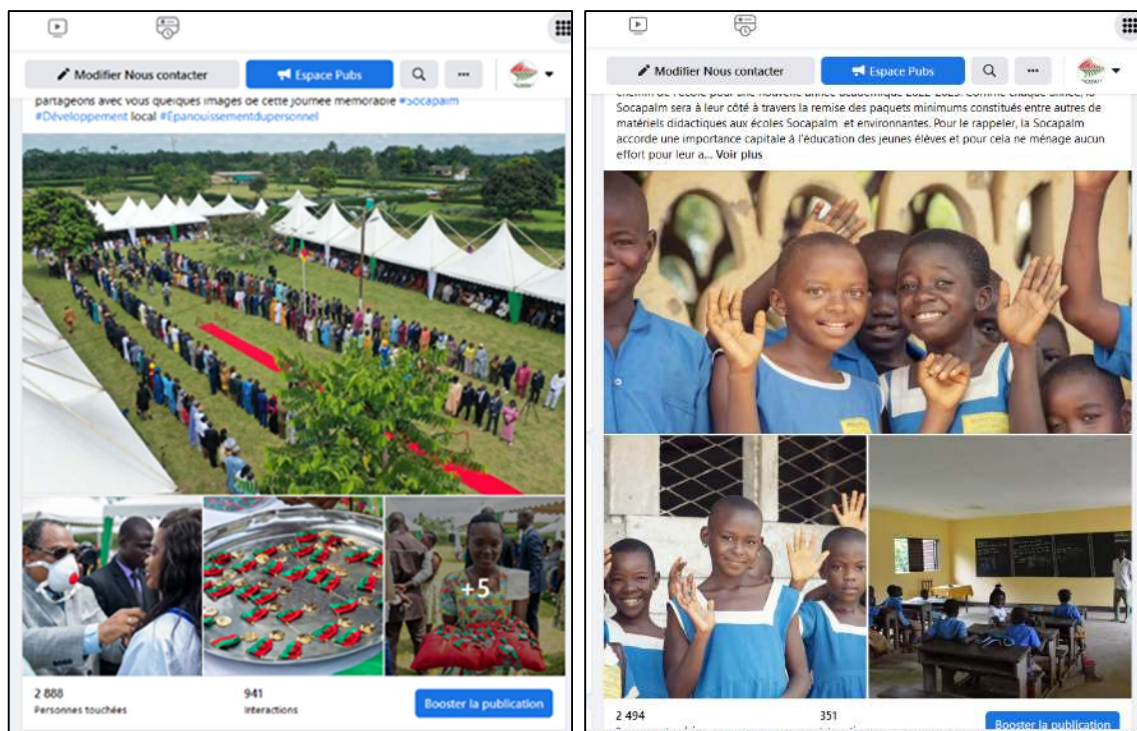
La Socapalm est l'acteur majeur de l'approvisionnement du marché camerounais en huile de palme brute et contribue à hauteur d'environ 60% de celui-ci. Pour rappel, toute l'huile est vendue et consommée au Cameroun.



3. Résultats de la communication externe

L'implémentation des outils de communication externe a permis aux parties prenantes de l'entreprise de découvrir davantage les réalisations et initiatives de la Socapalm ; mais également de mieux comprendre les activités opérationnelles, l'implication et le travail réalisé par les équipes ainsi que les challenges et spécificités des régions où l'entreprise est implantée.

La page Facebook, par exemple, attire de plus en plus d'abonnés, qui réagissent aux informations partagées et animent positivement cet espace interactif.



4. Participations aux événements et/ou sponsoring

Chaque année la Socapalm s'attèle à l'organisation d'évènements particuliers visant à renforcer l'esprit d'entreprise et de resserrer les liens entre les différentes plantations.

Par exemple, afin d'améliorer le sentiment d'appartenance, une journée sportive et didactique a été organisée le 6 août 2022 à la plantation de Dibombari. Il s'agissait d'une demande de match amical de football entre les Vétérans FC de Dibombari et l'équipe de la Direction Générale de Douala.

Le programme de la journée s'articulait autour de plusieurs axes notamment : la visite de l'huilerie de Dibombari, la visite des infrastructures de Camseeds et le match de football. Ce match, très animé, s'est achevé sur un score de 3 buts à 0 en faveur des Vétérans FC de Dibombari. L'équipe de la Direction Générale perdante de cette rencontre a souhaité préciser qu'il ne s'agissait que d'une partie remise et s'est remise aux entraînements plus intenses pour inverser la tendance lors du match retour.

La Socapalm, à travers ces journées, souhaite favoriser au mieux le bien-être physique et moral de l'ensemble de ses employés.



Match amical organisé en août 2022 à la plantation de Dibombari

L'édition 2022 de Palmfoot a été reportée à l'année prochaine compte tenu de la multiplicité des événements sociaux sur la même période.

L'évènement majeur de l'année 2022 a été la cérémonie de remise des médailles qui a vu plus de 900 employés bénéficier des médailles d'honneur du Travail en argent, vermeil et or. Les cérémonies se sont déroulées simultanément le 12 novembre 2022, à Dibombari pour les récipiendaires de la plantation de Dibombari et de la Direction Générale, à Mbongo pour les récipiendaires d'Edéa, Mbongo et Mbambou, puis à Eséka pour les récipiendaires de la plantation d'Eséka ; et à Kienké le 13 novembre 2022.

Ce sont ainsi près de 6 000 convives (employés et leur famille) qui ont été accueillis par la Socapalm dans le cadre de ce grand évènement. Cet évènement, qui a été retransmis en direct sur la page Facebook de la Socapalm, concrétise la volonté de l'entreprise de participer à l'épanouissement de son personnel. Les récipiendaires bénéficient aussi de primes lors de cette remise des médailles ainsi que d'échelons supplémentaires, ce qui a une incidence significative sur leurs salaires.



Cérémonie de remise des Médailles, Socapalm 2022



Remise des Médailles, Socapalm 2022

Le 1^{er} décembre 2022, la Socapalm a sponsorisé la journée internationale de lutte contre le « VIH- SIDA ». En collaboration avec le district de Dizangué, le service médical de la plantation de Mbambou a organisé une sensibilisation sur les moyens de prévention ainsi qu'une distribution de matériels divers (préservatifs, lubrifiants, t-shirts, stylos, casquettes...).



Partenariat avec le District de Dizangué pour la Journée HIV-SIDA, Plantation de Mbambou



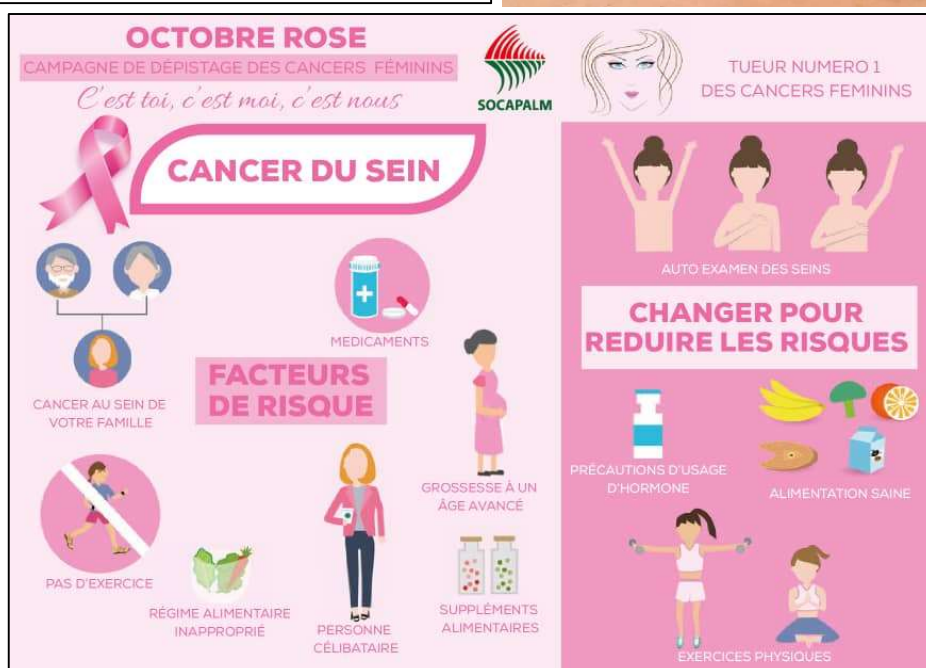
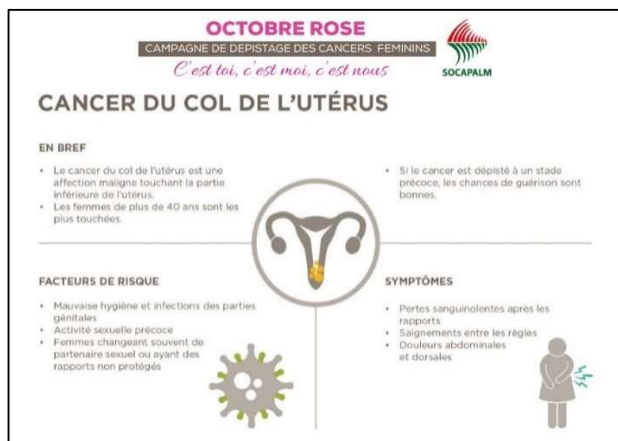
Célébration de la journée de lutte contre le HIV-SIDA, Plantation de Kienké

Le 3 décembre 2022, l'ensemble des sites de la Socapalm a vibré au rythme des chants de Noël. Cette traditionnelle cérémonie a permis aux 3 598 enfants des employés Socapalm ainsi que les enfants des peuples autochtones bagyelis, de recevoir un cadeau des mains du père Noël. Cet événement a également été diffusé en direct sur la page Facebook.



Arbre de Noël 2022

Dans le cadre de son programme d'appui à la santé, en 2022, la Socapalm a procédé à l'« Octobre Rose » qui était une campagne de sensibilisation sur le dépistage du cancer du sein et de l'utérus.



Campagne de sensibilisation sur le dépistage du cancer de 2022, Plantations de Mbongo et Mbambou

IX. Objectifs et perspectives 2023-2024-2025

Depuis plusieurs années, le Groupe Socfin, et avec lui, la Socapalm se sont engagés dans une démarche de durabilité qui s'observe à plusieurs niveaux. L'entreprise a modernisé son approche pour intégrer les objectifs de durabilité dans ses politiques et procédures de base.

L'orientation « développement durable » s'inscrit à présent au sein de tous les départements tant au niveau des pratiques agricoles que techniques. D'ailleurs, les Comités Genre, de gestion des griefs, CHSST ainsi que les revues de direction annuelles sont des exemples de collaboration étroite entre tous les départements et de l'imprégnation de la démarche de durabilité à l'intérieur chaque département.

Ce processus, pour une entreprise multisites telle que la Socapalm, requiert davantage de moyens et d'efforts en termes d'harmonisation des mesures car elle doit prendre en compte les particularités historiques et sociogéographiques de chaque plantation, ce qui fait de la Socapalm un cas unique.

Les objectifs majeurs que la Socapalm s'est fixée pour les prochaines années sont multiples et variés :

- De lourds investissements devront continuer à être engagés en matière de construction de nouveaux logements, d'infrastructures sociales, de structures médicales et d'installations de loisirs ou sportives ;
- Des investissements très importants devront être consacrés à l'adaptation des huileries qui sont aujourd'hui, par le niveau élevé des productions industrielles et aux achats aux planteurs, à la limite de leurs capacités de transformation ;
- Le replanting du verger se poursuivra à son rythme actuel ;
- Une attention particulière sera apportée de manière continue aux relations avec les communautés riveraines de ses sites.

Après plus de 3 ans de travaux sur les limites de la concession et des états de lieux, la révision des surfaces de la concession du bail emphytéotique pourra éventuellement aboutir en 2023. Cette avancée pérennisera davantage un futur harmonieux avec les communautés riveraines de nos plantations.

A observer l'enthousiasme, la motivation et l'engagement du personnel pour l'entreprise, nous sommes sereins et confiants pour relever ces défis.

X. Index du contenu GRI

Normes GRI		Chapitre
102	Eléments généraux d'information	
102-1	Nom de l'organisation	1.1 Message du Directeur Général
102-2	Activités, marques, produits, services	1.3 Profil général 2.2 Production d'huile de palme et de palmiste 2.3 Production de caoutchouc naturel 2.4 Production de semences 2.5 Projets de recherche et développement
102-3	Lieu géographique du Siège	1.3 Profil général
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	1.3 Profil général 1.4 Présence géographique dans le pays
102-5	Capital et forme juridique	1.6 Structure du capital (actionnariat)
102-6	Marchés desservis	2.2 Production d'huile de palme et de palmiste 2.3 Production de caoutchouc naturel 2.4 Production de semences
102-7	Taille de l'organisation	1.4 Présence géographique dans le pays 2. Performance économique en chiffres 4.2.a Ressources humaines
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	4.2.a Ressources humaines 12. Chiffres clés
102-9	Chaîne d'approvisionnement	3.5 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité 3.6 Normes des clients 7.1 Partenaires locaux
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	3.5 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité 7.1 Partenaires locaux Rapport financier Socapalm 2021
102-11	Principe de précaution ou d'approche préventive	2.6 Impacts des changements climatiques sur les opérations 3. Gouvernance responsable 5. Chaîne d'approvisionnement et traçabilité 6. Gestion des ressources naturelles
102-12	Initiatives externes	3.3 Conformité aux exigences légales 5. Assurer la sécurité des employés
102-13	Adhésion à des associations	3.3.f Contributions sociales 3.3.g Respect des lois du travail 4.2.g Adhésion syndicale et liberté d'association
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	1.1 Message du Directeur Général
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	1.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence 2.6 Impacts des changements climatiques sur les opérations

		3. Gouvernance responsable
		7. Contribution au développement local
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	3.2 Politiques, chartes et code éthique
		3.3 Conformités aux exigences légales
		3.4 Respect volontaire d'autres normes
		3.7 Evaluations par tierces parties
		3.8 Plaintes et griefs
102-18	Structure de gouvernance	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-19	Délégation de l'autorité	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux, sociaux	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
		3.2 Politiques, chartes et code éthique
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-33	Communication des préoccupations majeures	3.8 Plaintes et griefs
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	7. Contribution au développement local
		3.3.f Contributions sociales
		3.3.g Respect des lois du travail
102-41	Accords de négociation collective	4.2 Evaluation globale des principaux indicateurs sociaux
102-42	Identification des parties prenantes	Rapport développement durable 2021
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	Rapport développement durable 2021
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	Rapport développement durable 2021
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Rapport financier Socapalm 2021
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	1.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
		2.7 Objectifs et perspectives

		4.8 Objectifs et performances
		5.14 Objectifs pour l'année prochaine
		6.16 Objectifs pour l'année prochaine
102-47	Liste des enjeux pertinents	1.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
102-48	Réaffirmation des informations	Rapport développement durable 2021
102-49	Modifications relatives au reporting	Structure du rapport de développement durable
102-50	Période de reporting	2021
102-51	Date du rapport le plus récent	Rapport de développement durable 2020 édité en juin 2021
102-52	Cycle de reporting	Annuel
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	info-scp@socapalm.org
102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité étendue
102-55	Index du contenu GRI	10. Index du contenu GRI
102-56	Vérification externe	Une vérification externe est prévue pour le Rapport de développement durable 2021.
200	Economique	
201	Performance économique	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	2.1 Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture
		4.5 Santé : un levier de développement
		7. Contribution au développement local
		12. Chiffres clés
		Rapport financier Socapalm 2021
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	1.6 Impacts des changements climatiques sur les opérations
		3.4 Respect volontaire des normes
		6.4 Evaluations d'impact environnemental
		6.5 Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC-HSCa)
		6.6 Non-conformités environnementales
		6.8 Réalisations
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	3.3 Conformité aux exigences légales
203	Impacts économiques indirects	
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Rapport développement durable 2021
		12. Chiffres clés
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	4.3 Infrastructures à la disposition des employés
		4.5 Santé : un levier de développement
		4.6 Soutien à l'éducation et à la formation
		7.3 Relations de bon voisinage avec les populations voisines

		7.4 Partenaires dans des projets de développement local
		12. Chiffres clés
204	Pratiques d'achats	
204-1	Part de dépenses auprès des fournisseurs locaux	3.5 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		7.1 Partenaires locaux
205	Lutte contre la corruption	
205-1	Activités évaluées en termes de risques lié à la corruption	3.3.d Lutte contre la corruption
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	3.3.d Lutte contre la corruption
206	Comportement anticoncurrentiel	
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	0
300	Environnemental	
301	Matières	
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	1.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence 6.3 Politiques 7.1.b Petits planteurs
		12. Chiffres clés
302	Energie	
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	6.3.g Energie
		12. Chiffres clés
303	Eau et effluents	
303-1	Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée	6.3.a Eau
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	6.3 Politiques
303-3	Prélèvement d'eau	6.3.a Eau
303-4	Rejet d'eau	6.3.a Eau
303-5	Consommation d'eau	6.3.a Eau
		12. Chiffres clés
304	Biodiversité	
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	3.4.c Approche Haut Stock de Carbone (HCS/HSC) 6.3.d Protection et amélioration de la biodiversité 6.5 Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC/HSCa)
304-3	Habitats protégés ou restaurés	3.4.c Approche Haut Stock de Carbone (HCS/HSC) 6.3.d Protection et amélioration de la biodiversité 6.5 Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC/HSCa)
305	Emissions	
305-1	Emissions directes de GES (champ d'application 1)	6.3.e Emissions atmosphériques et air ambiant

		6.3.h Prise en compte des impacts sur le changement climatique
		12. Chiffres clés
305-4	Intensité des émissions de GES	6.3.e Emissions atmosphériques et air ambiant
305-5	Réduction des émissions de GES	6.3.h Prise en compte des impacts sur le changement climatique
305-7	Emissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	6.3.e Emissions atmosphériques et air ambiant
306	Effluents et déchets	
306-1	Ecoulement d'eau par qualité et destination	6.3.a Eau
		12. Chiffres clés
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	6.3.a Eau
		6.3.c Gestion des déchets
		12. Chiffres clés
306-3	Déversements significatifs	6.3.c Gestion des déchets
		12. Chiffres clés
306-5	Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements	6.3.a Eau
307	Conformité environnementale	
307-1	Non-conformités à la législation et réglementation environnementales	6.6. Non-conformités environnementales
308	Evaluation environnementale des fournisseurs	
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	4.5 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
400	Social	
401	Emploi	
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	2.a Ressources humaines
		2.e Chiffres clés des ressources humaines
		12. Chiffres clés
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou partiel	4.3 Infrastructures à la disposition des employés
		5. Santé : un levier de développement
		6. Soutien à l'éducation et à la formation
403	Santé et sécurité au travail	
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	4.2.b Protection des employés
		5.1 Système de management de la sécurité
		5.2 Politique de sécurité et de santé au travail
		5.3 Comités de santé et sécurité au travail
		5.12 La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des éléments indésirables	4.5.g Préparation aux situations d'urgence
		5.4 Analyse de risques
403-3	Services de santé au travail	4.5.d Prévention, détection et traitement des maladies
		5.3 Comités de santé et sécurité au travail

		5.7 Formation et sensibilisation
		5.8 Surveillance médicale
		5.12 La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	5.3 Comités de santé et sécurité au travail
		5.4 Analyse des risques
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	5.7 Formation et sensibilisation
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	4.5 Santé : un levier de développement
		5.8 Surveillance médicale
403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	4.5 Santé : un levier de développement
		5.8 Surveillance médicale
403-9	Accidents du travail	5.10 Nombre d'accidents (perte supérieure à un jour)
		5.11 Taux d'accidents par 200 000 heures de travail
		5.13 Evolution dans le temps
		12. Chiffres clés
404	Formation et éducation	
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	5.7 Formation et sensibilisation
		12. Chiffres clés
405	Diversité et égalité des chances	
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	4.2.a Ressources humaines
		12. Chiffres clés
413	Communautés locales	
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	3.4.a RSPO
		4.6.b Infrastructures et personnel
		4.6.c Soutien financier et dons aux écoles
		7.2 Plans de développement communautaire
		7.3.a Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés
		7.3.b Approvisionnement en énergie et en eau
		7.3.c Ouverture et entretien des routes
		7.3.d Dons
		7.4 Partenaires dans des projets de développement local
		7.5 Protection des populations autochtones

XI. Glossaire

Abréviation	Sens
AA	Assistant Administratif
AARH	Assistant Administratif Ressources Humaines
ACDD	Assistant chargé du Développement Durable
ACEQ	Assistante chargée de l'environnement et de la qualité
ACRPP	Assistant chargé des relations avec les Parties Prenantes
AFOP	Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches
AMMCO	African Marine Mammal Conservation Organization
APED	Appui pour la Protection de l'Environnement et du Développement
APP	Assistant de Plantation Principal
APPA	Association des Professionnels de la Pédagogie de l'Alternance
ASA	Audits de surveillance
ATEX	Atmosphère explosive
BACUDA	Bagyeli Cultural and Development Association
BOD	Biological Oxygen Demand
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCT	Convention Collective de Travail
CDA	Chef de Département Agricole
CDT	Chef de Département Technique
CEDD	Correspondant en Développement Durable
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CH	Chef Huilerie
CHSST	Comités d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable - Principe selon lequel une communauté a le droit de donner ou de refuser de donner son consentement à des projets proposés susceptibles d'avoir une incidence sur les terres qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement
CMA	Centre Médical Autonome
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COD	Chemical Oxygen Demand
CP	Chef de Plantation
CSAC	Chefs du Service Administratif et Comptable Et Confédération de Syndicats Autonomes du Cameroun
CSTC	Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun
CSTC	Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun
DAF	Directeur Administratif et Financier
DD	Département Développement Durable
DEG	Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft - La DEG est une corporation d'investissement et de développement allemande, qui promeut des structures privées pour ainsi contribuer durablement à leurs croissances et améliorer les conditions de vie de ces pays
DG	Direction Générale
DRH	Direction des Ressources Humaines
EDD	Études De Danger
EF	Earthworm Foundation
EFA	École Familiale Agricole
EFB	Empty Fruit Bunch
EIES	Études d'Impacts Environnemental et Social
ENEO	Société nationale d'électricité
EPI	Equipements de Protection Individuelle
FAO	Food and Agriculture Organization

FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FFB	Fresh Fruit Bunch
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GPSNR	Global Platform for Sustainable Natural Rubber
GRI	Global Reporting Initiatives : c'est une structure de partenaires de divers horizons, qui crée un cadre de travail commun en vue de l'élaboration du rapport développement durable
Ha	Hectare
HSC/HCS	Haut Stock de Carbone - Les forêts à haut stock de carbone sont celles identifiées au travers de l'approche HCS en tant que zones forestières à protéger en priorité d'une éventuelle conversion
HSE	Hygiène, Sécurité et Environnement
HVC/HCV	Haute Valeur de Conservation
IECD	Institut Européen de Coopération et de Développement
ISO	International Organization for Standardization
ISO 14001	La norme ISO 14001 est une norme internationale référentielle d'une société pour mettre en place son système de management environnemental. Elle a pour objectif d'aider l'entreprise à gérer l'impact de son activité sur l'environnement et à démontrer l'efficacité de sa gestion
jr.	Junior
LCC	Plantes de couverture légumineuses
Médecin CT	Médecin Consultant
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINSANTE	Ministère de la Santé
MUPERSOC	Mutuelle du Personnel Socapalm
NC	Non-Conformités
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHSAS	Occupational Health and Safety Assessment Series
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisations Non-Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
P&C	Principes et Critères
P/C	Pièces
PCN	Point de Contact National
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PME	Programme de Management Environnemental
PTA	Plan de Travail Annuel
PV	Planteur Villageois
QHSE	Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement
R&D	Recherche et Développement
RMD	Rares, Menacées ou en voie de Disparition
RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
RSPO	Roundtable on Sustainable Palm Oil, est une certification sur l'huile de palme durable. C'est une organisation à but non lucratif qui regroupe les producteurs de l'huile de palme
SCCS	Supply Chain Certification Standard/Standard de certification de la Chaîne d'approvisionnement
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SME	Système de Management Environnemental

SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
Socapalm	Société Camerounaise de Palmeraies
Socfinaf	Société Financière spécialisée dans l'exploitation des plantations de palmiers et d'hévéas situées en Afrique
SOP	Standard Operating Procedure
SOPACOR	Société de Palmeraies du Cameroun Oriental
SOPAME	Société de Palmeraies de Mbongo et Eséka
SPFS	Société des Palmeraies de la Ferme Suisse SA
SST	Santé, Sécurité au Travail
TFA	Tropical Forest Alliance
TFT	The Forest Trust
TPE	Très Petites Entreprises
USLC	Union des Syndicats Libres du Cameroun
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WWF	World Wide Fund for Nature

XII. Chiffres clés

	Unité	Objectifs	Socapalm
Données financières (dépenses)			
Infrastructures générales	FCFA		3 726 305 451
Médical	FCFA		768 024 664
Education	FCFA		598 212 882
Environnement	FCFA		507 510 326
Santé et sécurité au travail	FCFA		291 886 325
Formations	FCFA		32 353 829
Encadrement	FCFA		0
Dons	FCFA		0
Autres projets	FCFA		0
Investissements totaux	FCFA		5 924 293 477
Prêts	FCFA		590 956 737
Données financières (chiffre d'affaires)			
Palmier	FCFA		72 935 769 000
Hévéa	FCFA		1 090 087 000
Effectifs			
Employés permanents	nb		2 591
<i>Dont employées femmes</i>	<i>nb</i>		<i>596</i>
Travailleurs journaliers	nb		0
<i>Dont employées femmes</i>	<i>nb</i>		<i>0</i>
Intérimaires	nb		769
<i>Dont employées femmes</i>	<i>nb</i>		<i>204</i>
Sous-traitants	nb		3 974
<i>Dont employées femmes</i>	<i>nb</i>		<i>650</i>
Effectif total	nb		7 334
<i>Dont employées femmes</i>	<i>nb</i>		<i>1 450</i>
Taux de rotation du personnel	%		4,47%
Employées admissibles au congé de maternité	nb		28
Employées en congé de maternité	nb		28
Employées prévues de retour au travail après un congé de maternité	nb		23
Employées ayant repris le travail après un congé de maternité	nb		23
Congé de maternité taux de retour au travail	%		100%
Employés admissibles au congé de paternité	nb		0
Employés en congé de paternité	nb		0
Employés prévus de retour au travail après un congé de paternité	nb		0
Employés ayant repris le travail après un congé de paternité	nb		0
Congé de paternité taux de retour au travail	%		N/A
Ratio salaire homme/femme	%		100%
Surfaces			
Concession	hectares		58 063
Surface plantée en palmiers à huile	hectares		32 460
Surface plantée en hévéas	hectares		2 075
Infrastructures générales			
Huileries	nb		6

Production			
Huile de palme brute produite	T		146 232
<i>Dont huile de palme certifiée RSPO</i>	<i>T</i>		<i>59 324</i>
Traçabilité et transparence			
Traçabilité			
Huile de palme - Niveau 1	%		100%
Huile de palme - Niveau 2	%		97%
Huile de palme - Niveau 3	%		78%
Transparence - Huile de palme - Planteurs villageois			
Nombre de planteurs villageois	nb		1 252
Planteurs villageois ayant un contrat signé avec la plantation	%		8%
Planteurs villageois dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		8%
Planteurs villageois ayant eu une évaluation des risques CSR	%		0%
Planteurs villageois ayant été audités sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0%
Planteurs villageois ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		88%
Transparence - Huile de palme - Collecteurs			
Nombre de collecteurs	nb		13
Collecteurs ayant un contrat signé avec la plantation	%		0%
Collecteurs dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		0%
Collecteurs ayant eu une évaluation des risques CSR	%		0%
Collecteurs ayant été audités sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0%
Collecteurs ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		0%
Transparence - Huile de palme - Plantation tiers			
Nombre de plantation tiers	nb		1
Plantation tiers ayant un contrat signé avec la plantation	%		0%
Plantation tiers dont le contrat mentionne des clauses relatives aux questions environnementales et sociales	%		0%
Plantation tiers ayant eu une évaluation des risques CSR	%		0%
Plantation tiers ayant été auditées sur le terrain concernant leurs pratiques environnementales et sociales	%		0%
Plantation tiers ayant reçu une formation sur les questions environnementales et sociales	%		100%

Santé et sécurité			
Accidents du travail - Uniquement pour les employés permanents et temporaires			
Total heures travaillées	nb		7 736 674
Décès (décès chez les travailleurs journaliers, contractuels et autres travailleurs)	nb		2 (2)
Blessures non mortelles	nb		368
Taux de blessures par 200 000 heures	nb/200 000 h		9,56
Accidents du travail ou maladies professionnelles entraînant une DART	nb		84
Taux d'accidents de la DART par 200 000 heures	nb/200 000 h		2,17
Journées perdues	nb		1 107
Taux de jours perdus par 200 000 heures	nb/200 000 h		28,62
Formation			
Formations et sensibilisations	nb		4 771
Heures de formation	h		3 590
Travailleurs sensibilisés	nb		97 487
Environnement			
Zones HCV	ha		14 446
Zones plantées tourbières (plantées avant 2017)	ha		0
Incendies accidentels déclenchés par des causes internes	nb		0
Superficies brûlées à la suite d'incendies accidentels déclenchés par des causes internes	ha		0
Incendies accidentels déclenchés par des causes externes	nb		69
Superficies brûlées à la suite d'incendies accidentels déclenchés par des causes externes	ha		141
Indicateurs de consommation			
Usines			
Consommation de carburant par tonne de régimes usinés	L/T FFB		0,40
Consommation d'eau par tonne de régimes usinés	m ³ /T FFB		1,13
Consommation d'électricité par tonne de régimes usinés	kWh/T FFB		17,27
Ateliers et garages			
Consommation moyenne de carburant - véhicules légers	l/100 km	< 14,5	11,99
Consommation moyenne de carburant - camions	l/100 km	< 55	82,05
Consommation moyenne de carburant - tracteurs	l/h	< 4,0	3,28
Consommation moyenne de carburant - groupes électrogènes	l/kWh	<1,8	0,41
Production d'énergie renouvelable			
Energie produite par les turbines à vapeur	kWh		10 096 719
Quantité d'énergie verte consommée/T de régimes	kWh/T FFB		15,50
Pourcentage d'utilisation de la turbine à vapeur	%		90%

Indicateurs de qualité			
Emissions atmosphériques			
SO ₂	mg/m ³	<500	14,71
NO _x	mg/m ³	<200	14,52
Poussières PM10	mg/m ³	<100	26,18
Poussières PM2.5	mg/m ³	<50	28,08
CO ₂	mg/m ³	<9	52,34
Air ambiant			
Poussières PM10	mg/m ³	<100	3,99
Poussières PM2.5	mg/m ³	<50	2,68
Gestion des déchets ménagers industriels banals			
Déchets éliminés dans une décharge municipale	kg		120 000
	m ³		1 673
Déchets collectés par un revendeur agréé	kg		307 816
	P/C		0
	l		0
Déchets vendus	kg		244 993
	P/C		816 170
	m ³		0
	l		0
Déchets éliminés dans la décharge de l'entreprise	kg		92 194
Déchets incinérés (sans récupération d'énergie)	kg		3 021
Déchets valorisés par récupération d'énergie	kg		41 438 250
	m ³		0
Déchets valorisés par recyclage organique/compostage	kg		68 692 118
	m ³		0
Déchets liquides éliminés dans les lagunes	m ³		522 625
Déchets industriels spéciaux (DIS)			
DIS remis à un collecteur agréé	kg		24 984
	m ³		2 601
Données agricoles			
Produits toxiques utilisés			
Utilisation d'aldicarbe	kg		0
Utilisation de Paraquat	kg		0
	l		0
Utilisation de Carbofuran	kg		0
Autre OMS 1a/1b	kg		0
Engrais organique utilisé			
Rafles	T		224 340
Quantité de compost de rafles/effluent d'usine	T		29 391
Fibres de palmistes	T		46 699
Autres solides	T		0
Achat engrais organique	T		0
Données médicales			
Hôpitaux	nb		0
Centres médicaux y compris dispensaires	nb		7
Avant-postes de santé	nb		2
Total infrastructures	nb		9
Ambulances	nb		6
Médecins	nb		7
Infirmiers	nb		33

Sage-femmes	nb		0
Autre personnel	nb		18
Total personnel médical	nb		58
Consultations	nb		65 238
Hospitalisations	nb		851
Paludisme diagnostiqué	nb		13 398
Planification familiale	Oui/Non		Oui
Prise en charge du VIH	Oui/Non		Oui
Prise en charge de la tuberculose	Oui/Non		Oui
Données d'éducation			
Crèches	nb		0
Écoles maternelles	nb		21
Écoles primaires	nb		40
Écoles secondaires	nb		8
Total	nb		69
Dont écoles gérées des plantations	nb		6
Enseignants	nb		546
Dont enseignants pris en charge par les plantations	nb		114
	%		21%
Élèves	nb		11 243
Ratio Etudiants / Enseignant	nb		24,78
Données des villages (uniquement pour les villages plantations)			
Villages plantations	nb		31
Population - Travailleurs logés	nb		5 370
Population - Nombre d'ayants-droits	nb		8 604
Population - Nombre d'occupants illégaux	nb		365
Population - Nombre d'occupants autres	nb		5 961
Total - Population	nb		20 300
Logements	nb		4 634
Logements construits	nb		138
Logements rénovés	nb		33
Cuisines	nb		3 739
Cuisines construites	nb		132
Cuisines rénovées	nb		68
Latrines	nb		3 152
Latrines construites	nb		141
Latrines rénovées	nb		77
Douches	nb		1 158
Douches construites	nb		38
Douches rénovées	nb		23
Points d'eau	nb		586
Terrains de sport	nb		31
Magasins	nb		141
Clubs	nb		45
Marchés	nb		3
Lieux de rencontre	nb		15

XIII. Annexes

1. Certificat ISO 14001:2015

	
SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES (SOCAPALM)	
Rue de la motte piquet Bonanjo, B.P 691 DOUALA CAMEROUN	
Bureau Veritas Certification Holding SAS – UK Branch certifies that the Management System of the above organisation has been audited and found to be in accordance with the requirements of the management system standards detailed below	
ISO 14001:2015	
<i>Scope of certification</i>	
PLANTATION, PRODUCTION HUILE DE PALME (NE SONT PAS PRIS EN COMPTE LES VILLAGES, LES INSTALLATIONS DES SOUS-TRAITANTS SITUÉES AU SEIN DU DOMAINE D'APPLICATION DE CERTIFICATION, LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL, LES DÉPLACEMENTS DES PARTENAIRES DE SOCAPALM, LES ACTIVITÉS HORS DU DOMAINE)	
Original cycle start date:	06 March 2014
Expiry date of previous cycle :	04 March 2020
Recertification Audit date :	14 February 2020
Recertification cycle start date :	27 August 2020
 Subject to the continued satisfactory operation of the organization's Management System, this certificate expires on: 04 March 2023	
Certificate No. AFR 20.00234	Version: No.1 Revision date: 27 August 2020
	
Certification body address: 5th Floor, 66 Prescott Street, London E1 8HG, United Kingdom Local office: Zone Portuaire Sud - BP 830 - Douala - CAMEROUN	
 Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of the management system requirements may be obtained by consulting the organisation. To check this certificate validity please call: +237 699 50 31 04	
	
0608	
Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of the management system requirements may be obtained by consulting the organisation. To check this certificate validity please call: +237 699 50 31 04	
1 / 3	
February 21, 2020	

2. Certificats RSPO





**Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) -
SOCAPORT**

RUE DE LA MOTTE PIQUET, DOUALA, LITTORAL, B.P 691, Cameroon

Based on an audit according to the requirements stated in the RSPO Supply Chain Certification Systems, version February 2020, and a signed contract, SCS Global Services herewith certifies that the aforementioned is found to be in compliance with:

RSPO Supply Chain Certification Standard, version February 2020

This guarantees that the criteria for processing RSPO certified palm products through one or more of the supply chain models as stated in the RSPO Supply Chain Certification Systems have been met.

RSPO membership number	1-0269-19-000-00
Other sites certified	NO
RSPO registered parent company	SOCFIN SA
RSPO membership number of parent company	1-0269-19-000-00
Scope of certification	This single-site certificate covers the storage and distribution of CSPO and CSPKO using the Mass Balance (MB) supply chain model.
Start date of first certificate	30-12-2020
Start date of current certificate	30-12-2020
End date of current certificate	29-12-2025
Certificate number	SCS-RSPOSCC-000168
Supply chain model	Mass Balance
Issued by	SCS Global Services
Authorized signatory name	Matthew Rudolf, RSPO Program Manager
Authorized signature	

SCS Global Services, 2000 Powell Street, Ste. 600, Emeryville, CA 94608 USA

SCS Global Services was accredited to provide RSPO Supply Chain Certification on 13 January 2017

This certificate remains property of SCS Global Services and can be withdrawn in case of terminations as mentioned in the contract or in case of changes or deviations of the above-mentioned data. The licensee is obliged to inform SCS Global Services immediately of any changes in the above-mentioned data. Only an original and signed certificate is valid. This certificate can only be issued by SCS Global Services.

The Issuing Certification Body is responsible for the accuracy of this document.
Version / Date: 1 (no adjustments) / 02/12/2021



Certificate of Registration

Based on an audit according to the requirements stated in the RSPO Supply Chain Certification Systems, version February 2020, and a signed contract, BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. herewith certifies that the site(s) listed below are found to be in compliance with the RSPO Supply Chain Certification Standard, version February 2020. This guarantees that the criteria for processing RSPO certified oil palm products through one or more of the supply chain models as stated in the RSPO Supply Chain Certification Systems, February 2020 have been met.

Certified Company Name	Socapalm Eseka Palm Oil Mill
Company Address	Socapalm Eseka Plantation, Eseka, Cameroon
RSPO Membership Number	1-0269-19-000-00
RSPO Registered Parent Company	Socfin SA
Scope of Registration	Production of RSPO Certified Crude Palm Oil and Palm Kernel using Mass Balance Model (CPO – 3,540 mt, PK – 880 mt)
Supply Chain Model	Module C – Mass Balance

Issued by	BSI Services Malaysia Sdn. Bhd.
Authorised Signature on Behalf of BSI	
Authorised Signatory Name	Todd Redwood, Global Food and Retail Supply Chain Operations and Compliance Director
Certificate number	RSPO 750249
Original registration date	02/06/2021
Effective date	02/06/2021
Expiry date	01/06/2026
Latest revision date	02/06/2021

BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. was accredited by ASI to provide RSPO Supply Chain Certification on 31/10/2014. This certificate remains property of BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. and can be withdrawn in case of terminations as mentioned in the contract or in case of changes or deviations of the above-mentioned data. The licensee is obliged to inform BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. immediately of any change in the above-mentioned data. Only an original and signed certificate is valid.



This certificate was issued electronically, remains the property of BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. and is bound by the conditions of contract. Printed copies can be validated by calling telephone +603 9212 9638. Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of RSPO SCCS February 2020 requirements may be obtained by consulting the organization. This certificate is valid only if the provided original copies are in complete set. The British Standards Institution is incorporated by Royal Charter. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. Suite 29.01 Level 29, The Gardens North Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra 59200 Kuala Lumpur, Malaysia, a Member of the BSI Group of Companies. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. is ISO/IEC 17021-1 and ISO/IEC 17065 accredited; and RSPO Accredited (ASI-ACC-67) since 31/10/2014.
PF494 Revision 11 (June 2020)

Page 1 of 1



SCS Global Services does hereby certify that an independent audit has been completed and conformity to the applicable standard(s) has been confirmed for:

Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) - Mbambou

PLANTATION SOCAPALM MBAMBOU, 25 KM DE LA RN3 DOUALA-YAOUNDE, DIZANGUE,
LITTORAL, na, Cameroon

RSPO Membership Number: 1-0269-19-000-00

Parent Company: Socfin SA

This operation meets all the necessary qualifications to be certified for the production and management of the following:

Palm Oil and Palm Kernel Production –Mass Balance

Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) - Mbambou has shown to meet all the necessary qualifications to be certified as a production and management system in accordance with the RSPO Principles and Criteria for the Production of Sustainable Palm Oil: 2018 *revised 01 February 2020 with updated Supply Chain Requirements for Mills;

Certificate number	SCS-RSPOPC-000206
Start date certificate	07-12-2021
Expiration date certificate	06-12-2026
Date of first certification	07-12-2021

Issued by SCS Global Services
Authorized signatory name Matthew Rudolf
Managing Director, International Operations

Authorized signature

SCS Global Services, 2000 Powell Street, Ste. 600, Emeryville, CA 94608 USA
SCS Global Services was accredited to provide RSPO Principles & Criteria Certification on 13 November 2018.
This certificate remains property of SCS Global Services and can be withdrawn in case of terminations as mentioned in the contract or in case of changes or deviations of the above-mentioned data. The licensee is obliged to inform SCS Global Services immediately of any changes in the above-mentioned data. Only an original and signed certificate is valid.

The issuing Certification Body is responsible for the accuracy of this document.
Version 3 (January 2022) | © SCS Global Services



SCS Global Services does hereby certify that an independent audit has been completed and conformity to the applicable standard(s) has been confirmed for:

Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) - Mbongo

PLANTATION SOCAPALM MBONGO, 19 KM DE LA RN3 DOUALA-YAOUNDE, DIZANGUE, LITTORAL, na, Cameroon

RSPO Membership Number: 1-0269-19-000-00

Parent Company: Socfin SA

This operation meets all the necessary qualifications to be certified for the for the production and management of the following:

Palm Oil and Palm Kernel Production –Mass Balance

Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) - Mbongo has shown to meet all the necessary qualifications to be certified as a production and management system in accordance with the RSPO Principles and Criteria for the Production of Sustainable Palm Oil: 2018 *revised 01 February 2020 with updated Supply Chain Requirements for Mills:

Certificate number	SCS-RSPOPC-000203
Start date certificate	02-11-2021
Expiration date certificate	01-11-2026
Date of first certification	02-11-2021

Issued by	SCS Global Services
Authorized signatory name	Matthew Rudolf Managing Director, International Operations

Authorized signature

SCS Global Services, 2000 Powell Street, Ste. 600, Emeryville, CA 94608 USA
SCS Global Services was accredited to provide RSPO Principles & Criteria Certification on 13 November 2018.

The issuing Certification Body is responsible for the accuracy of this document.
Version 3-1 (May 2021) | © SCS Global Services

Certificate of Registration

PRODUCTION AND MANAGEMENT SYSTEM

This is to certify that

Company Name	Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)
Management Unit Name	Socapalm Dibombari Palm Oil Mill
Management Unit Location	National Road N5 - Nkapa City, Littoral, Cameroon
RSPO Registered Parent Company	Socfin SA
RSPO Membership number	1-0269-19-000-00

Certificate Number **RSPO 751643**

Operates a Production and Management System which complies with the requirements of RSPO Principles & Criteria for Sustainable Palm Oil Production: 2018; with Supply Chain Mass Balance module for the following scope:

Production of Palm Oil and Palm Kernel

This certificate is in force until further notice, provided that the licensee mentioned in this certificate continues meeting the RSPO P&C and certification requirements and the conditions as laid down in the licensee contract with BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. Based on the annual inspections that BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. shall conduct this certificate is updated and kept in force.

Issued by BSI Services Malaysia Sdn. Bhd.

Authorised Signature on Behalf of BSI



Authorised Signatory Name

Todd Redwood, Global Food and Retail Supply Chain Operations and Compliance Director

Original Registration Date: 29/03/2022

Effective Date: 29/03/2022

Latest Revision Date: 29/03/2022

Expiry Date: 28/03/2027



This certificate was issued electronically, remains the property of BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. and is bound by the conditions of contract. Printed copies can be validated by calling telephone +603 9212 9638. Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of RSPO Principle & Criteria: 2018 requirements may be obtained by consulting the organization. This certificate is valid only if the provided original copies are in complete set. The British Standards Institution is incorporated by Royal Charter. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. Suite 29.01 Level 29, The Gardens North Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra 59200 Kuala Lumpur, Malaysia, a Member of the BSI Group of Companies. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. is ISO/IEC 17021-1 and ISO/IEC 17065 accredited; and RSPO Accredited (ASI-ACC-67) since 31/10/2014. PF506 Revision 12 (Apr 2021)

Page 1 of 2



Certificate of Registration

PRODUCTION AND MANAGEMENT SYSTEM

This is to certify that

Company Name	Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)
Management Unit Name	Socapalm Edea Palm Oil Mill
Management Unit Location	Socapalm Edea - Along the national road N° 7, 27 Km from Edea to Kribi, Edea, 691 Douala Littoral, Cameroon
RSPO Registered Parent Company	Socfin SA
RSPO Membership number	1-0269-19-000-00

Certificate Number **RSPO 751642**

Operates a Production and Management System which complies with the requirements of RSPO Principles & Criteria for Sustainable Palm Oil Production: 2018; with Supply Chain Mass Balance module for the following scope:

Production of Palm Oil and Palm Kernel

This certificate is in force until further notice, provided that the licensee mentioned in this certificate continues meeting the RSPO P&C and certification requirements and the conditions as laid down in the licensee contract with BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. Based on the annual inspections that BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. shall conduct this certificate is updated and kept in force.

Issued by **BSI Services Malaysia Sdn. Bhd.**

Authorised Signature on Behalf
of BSI

Authorised Signatory Name **Todd Redwood, Global Food and Retail Supply Chain Operations and Compliance Director**

Original Registration Date: 20/04/2022

Effective Date: 20/04/2022

Latest Revision Date: 20/04/2022

Expiry Date: 19/04/2027



This certificate was issued electronically, remains the property of BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. and is bound by the conditions of contract. Printed copies can be validated by calling telephone +603 9212 9638. Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of RSPO Principle & Criteria: 2018 requirements may be obtained by consulting the organization. This certificate is valid only if the provided original copies are in complete set. The British Standards Institution is incorporated by Royal Charter. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. Suite 29.01 Level 29, The Gardens North Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra 59200 Kuala Lumpur, Malaysia, a Member of the BSI Group of Companies. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. is ISO/IEC 17021-1 and ISO/IEC 17065 accredited; and RSPO Accredited (ASI-ACC-67) since 31/10/2014.

PF506 Revision 12 (Apr 2021)

Page 1 of 2



SCS Global Services does hereby certify that an independent audit has been completed and conformity to the applicable standard(s) has been confirmed for:

**SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES
"SOCAPALM" S.A. - Kienké**

Plantation Socapalm Kienké, RN dEbolowa Km 10, Kienké, Océan, 00000, Cameroon

RSPO Membership Number: 1-0269-19-000-00

Parent Company: SOCFIN SA, 4 avenue Guillaume, 1650, Luxembourg

This operation meets all the necessary qualifications to be certified for the production and management of the following:

Palm Oil and Palm Kernel Production – Mass Balance

SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES "SOCAPALM" S.A. – Kienké has shown to meet all the necessary qualifications to be certified as a production and management system in accordance with the RSPO Principles and Criteria for the Production of Sustainable Palm Oil: 2018 *revised 01 February 2020 with updated Supply Chain Requirements for Mills, National interpretation Cameroon, 2021.

Certificate number	SCS-RSPOPC-000262
Start date certificate	18-01-2023
Expiration date certificate	17-01-2028
Date of first certification	18-01-2023
Issued by	SCS Global Services

Authorized signatory name	Matthew Rudolf Managing Director, International Operations
---------------------------	---

Authorized signature

SCS Global Services, 2000 Powell Street, Ste. 600, Emeryville, CA 94608 USA
SCS Global Services was accredited to provide RSPO Principles & Criteria Certification on 13 November 2018.
This certificate remains property of SCS Global Services and can be withdrawn in case of terminations as mentioned in the contract or in case of changes or deviations of the above-mentioned data. The licensee is obliged to inform SCS Global Services immediately of any changes in the above-mentioned data. Only an original and signed certificate is valid.

The issuing Certification Body is responsible for the accuracy of this document.
Version 1 (January 2023) | © SCS Global Services

3. Politique HSE



SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 45 757 890 000 F CFA

POLITIQUE HSE (SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT)

Afin de développer durablement son activité, la SOCAPALM anticipe de manière continue pour veiller à la santé et la sécurité de ses employés et travailleurs, mais aussi celles de ses clients, de ses voisins, ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement dans le strict respect des lois, règlements et procédures en vigueur.

La SOCAPALM poursuit le processus d'amélioration continue en s'appuyant sur son système de management environnemental et sur la conformité aux exigences RSPO.

Cette volonté se reflète sur des engagements généraux et spécifiques de la SOCAPALM :

- Avoir un personnel qualifié, formé, et informé.
- Améliorer en permanence nos procédures agricoles et industrielles.
- Respecter les exigences légales et autres applicables aux activités de l'entreprise. Cette conformité est assurée grâce à un système de veille réglementaire mis en place.
- Prendre en compte les attentes de toutes nos parties prenantes.
- Consulter les communautés riveraines et procéder au processus de Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) avant la mise en œuvre de toute opération pouvant les impacter.
- Revoir régulièrement notre politique HSE quant à son adéquation avec notre activité.

Pour la santé et la sécurité, la SOCAPALM s'engage à :

- Identifier tous les dangers et risques dans ses opérations.
- Prévenir tout accident et réduire de façon permanente le nombre d'accidents au sein de notre entreprise en encourageant des comportements responsables de la part de tout le personnel.
- S'assurer qu'aucune priorité ne puisse s'exercer au détriment de la santé et de la sécurité de tout travailleur.
- Former ses employés sur les pratiques de travail sécuritaires.
- Fournir des équipements de protections adéquats et appropriés à tous les travailleurs.

Pour la protection de l'environnement, la SOCAPALM s'engage à :

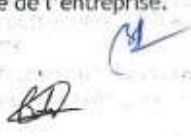
- Prévenir et/ou réduire ses impacts environnementaux : pollution de l'eau, du sol et de l'air, émissions de gaz à effet de serre.
- Ne pas utiliser le feu pour la préparation du sol ou pour l'élimination des déchets.
- Utiliser les meilleures pratiques agricoles pour minimiser la dégradation des sols et l'érosion des terres.
- Identifier, protéger et améliorer les zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) et à Haut Stock de Carbone (HSC) et les tourbières.
- Maintenir les bonnes pratiques de gestion des déchets (réduction, tri, recyclage, réutilisation, élimination) tout en respectant la propreté de ses sites et de leurs équipements.

La SOCAPALM est disposée à diffuser et à expliquer largement cette politique.

La SOCAPALM est convaincue que la Santé, la Sécurité, et l'Environnement constituent la base du professionnalisme menant à la réussite de l'entreprise.

Douala, le 26 avril 2019

Le Directeur Général,


Dominique Cornet

 Siège Social : Tilo (Dibomban) Route de Nkongsamba - Direction Générale : Douala, Rue de la Motte Piquet-Bonanza

B.P. 691 Douala - Cameroun - Téléphone : (237) 895 35 59 11 - Tél/Fax : (237) 233 43 87 34

E mail: socapalm@socapalm.org

R.C.C.M : RC/MBA/2002/B/23 Imm Stat. 03-019-01- Numéro Contribuable M078000000370G